L'immigration c'est l'histoire de tous!

CRIPEL a.s.b.l.

Centre Régional pour l'Intégration
des Personnes Étrangères
ou d'origine étrangère de Liège

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

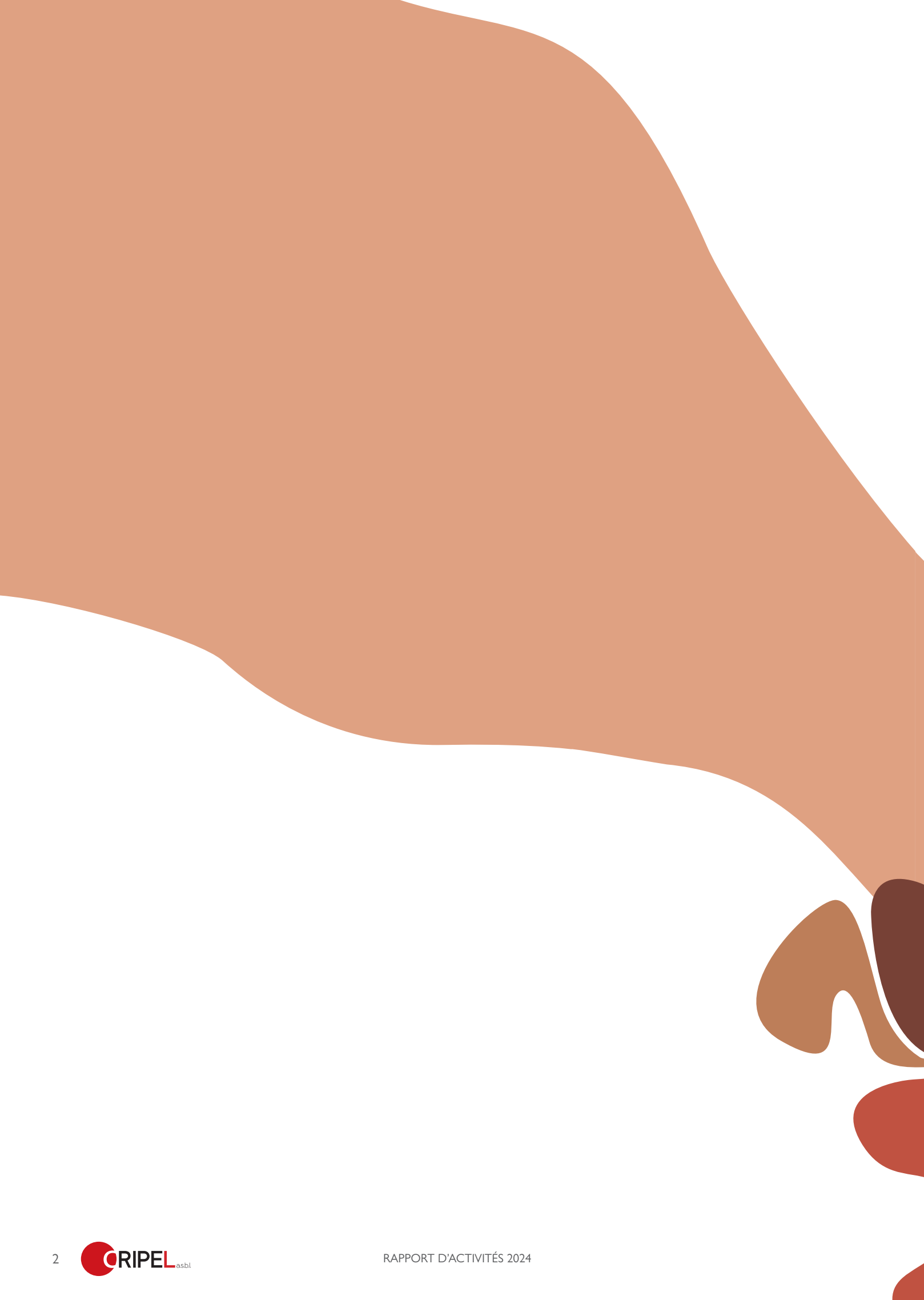

Table des matières

QUI SOMMES-NOUS? 4
L'association 5
Réunions des instances 7
Missions décrétales 7
Organigramme et composition de l'équipe au 31/12/2024 8

LES ACTIVITÉS 2024 9
1. Activités de première ligne 10
Le Parcours d'Intégration des Primo-Arrivants (DIPA) 10
Le Dispositif d'Insertion Socioprofessionnelle des Migrants - JOBWAY 25
ASOS (Accompagnement Social Spécifique) 36

2. Activités de deuxième ligne 43
HYMA - Hub for Young Migrants Autonomy 44
Coordination des activités dans le ressort territorial 48
Formation des intervenants 53
Les activités de sensibilisation 59
Les outils de communication 70
Plan local d'intégration 74

3. Territoire Interculturel 76

4. Expertise & mandats 77

Qui sommes-nous ?

L'ASSOCIATION

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE au 31/12/2024

Pouvoirs publics

COMMUNE DE BEYNE-HEUSAY
Robertino MURGIA

CPAS
Philippe FRESON (FLEMALLE)
Rocco LA ROSA (HERSTAL)
Magali RIZZI (ANS)

VILLE DE SERAING
Julie GELDOF
Patricia STASSEN

VILLE DE VISÉ
Tugba DURKAYA

PROVINCE DE LIÈGE
Mustafa BAGCI
Thomas CIALONE
Murielle FRENAY
Roland LEONARD
Assia MOUKKAS
Chantal NEVEN-JACOB

VILLE DE LIÈGE
Mohammed BOUGNOUCH
Daniel DONKERS
Valentin DUMONT
Caroline HEYLEN
Marième KABA
Guy KRETTELS

Secteur associatif

CONCERTO
Minervina BAYON-REYERO - FGTB
Philippe BORDIGNON - ULDP ASBL
Fanette DUCHESNE - Promotion & Culture ASBL
Pascale LARUELLE - FPS DE LIÈGE
Mireille LATOUR - PAC Liège ASBL
Wivine LEFEBVRE - CLF ASBL
Rosario MARMOL PEREZ - La Cible ASBL
Nagi SABBAGH - CCAPL ASBL

ICI ET AILLEURS
Ainoa FALISSE - Centre interculturel Agora
Anne FONTINOY - Vie Féminine Liège
Damien GREGOIRE - MOC LgHW
Vanessa JEANFILS - CIEP de Liège
Cindy RUSSO - CSC

UAI
Spyros AMORANITIS - IRFAM ASBL
Anne-Françoise BASTIN - Aide aux Personnes Déplacées ASBL
Michel MALHERBE - SSE ASBL
Michèle SIMON - FORM'ANIM ASBL

COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Pouvoirs publics

CPAS
Philippe FRESON (FLEMALLE)
Rocco LA ROSA (HERSTAL)
Magali RIZZI (ANS)

VILLE DE SERAING
Patricia STASSEN

PROVINCE DE LIÈGE
Mustafa BAGCI

VILLE DE LIÈGE
Caroline HEYLEN

Secteur associatif

CONCERTO
Minervina BAYON-REYERO - FGTB
Philippe BORDIGNON - ULDP ASBL
Pascale LARUELLE - FPS DE LIÈGE
Rosario MARMOL PEREZ - La Cible ASBL
Nagi SABBAGH - CCAPL ASBL

ICI ET AILLEURS
Damien GREGOIRE - MOC LgHW
Vanessa JEANFILS - CIEP de Liège
Cindy RUSSO - CSC

UAI
Spyros AMORANITIS - IRFAM ASBL
Michel MALHERBE - SSE ASBL

COMPOSITION DU BUREAU EXÉCUTIF

Pouvoirs publics

PROVINCE DE LIÈGE
Mustafa BAGCI

VILLE DE LIÈGE
Caroline HEYLEN

VILLE DE SERAING
Patricia STASSEN

Secteur associatif

CONCERTO
Minervina BAYON-REYERO - FGTB

ICI ET AILLEURS
Vanessa JEANFILS - CIEP de Liège

UAI
Michel MALHERBE - SSE ASBL

RÉUNIONS DES INSTANCES

- Organe d'Administration : 26/02/2024, 29/04/2024, 17/09/2024, 05/12/2024
- Assemblée générale ordinaire : 13/06/2024

MISSIONS DÉCRÉTALES

Agréé dans le cadre du décret de la Région Wallonne relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, le CRIPEL a pour missions de :

- Développer, mettre en oeuvre et organiser le parcours d'intégration des primo-arrivants par :
  - la création des bureaux d'accueil, au sein desquels est dispensé le parcours d'accueil ;
  - la mise en place, la coordination, l'évaluation et l'information sur le parcours, en lien avec le comité de coordination ;
  - la centralisation, dans le respect de la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, de l'ensemble des données relatives aux primo-arrivants ;
  - l'émergence et le soutien de partenariats entre les opérateurs.
- Accompagner les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère et coordonner des activités d'intégration dans le cadre des plans locaux d'intégration ;
- Coordonner des activités d'intégration dans leur ressort territorial ;
- Encourager la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères et d'origine étrangère et les échanges interculturels :
- Former les intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère ;
- Récolter sur plan local des données statistiques ;
- Se concerter avec les autres CRI afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la région de langue française.

ORGANIGRAMME ET ÉQUIPE AU 31/12/2024

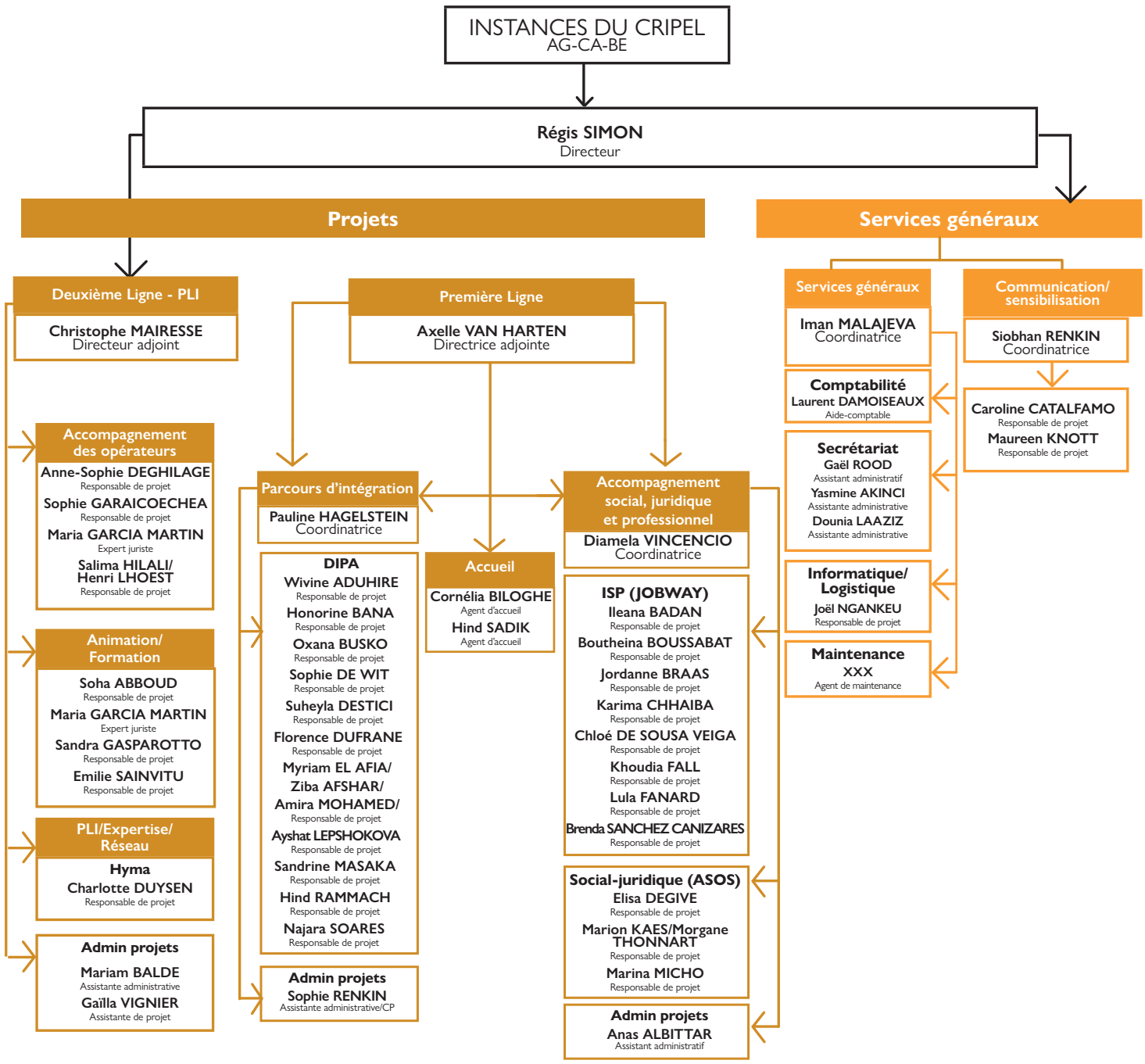

Les activités 2024

LE PARCOURS D'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS

En mars 2014, le CRIPEL, ainsi que les 7 autres Centres Régionaux d'Intégration (CRI), se sont vus confier la mission de développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'accueil des primo-arrivant.e.s.
Depuis le 28 avril 2016, le parcours d'accueil est devenu le parcours d'intégration et est obligatoire. Depuis le 17 décembre 2018, le parcours d'intégration a été revu et les exigences augmentées. L'objectif de celui-ci est de permettre à chacun et chacune de bénéficier d'un soutien et d'une aide adéquate permettant de favoriser son intégration dans son nouveau cadre de vie, en toute autonomie.
Il est harmonisé et dispensé par les 8 Centres Régionaux d'Intégration (CRI), et est applicable à l'ensemble des primo-arrivant.e.s soumis.e.s à l'obligation, afin qu'ils et elles puissent bénéficier du même service quelle que soit leur commune de résidence en Région wallonne.
Ce dispositif reste toutefois accessible à toute personne étrangère ou d'origine étrangère, primo-arrivante ou non, sur base volontaire.

PARCOURS D'INTÉGRATION

Décret du 17 décembre 2018

Ce dispositif obligatoire est structuré en 4 axes :

1. Un **module d'accueil** qui se compose :
   - d'un bilan social individuel ;
   - d'un positionnement en langue française ;
   - d'une information sur les droits et devoirs de toute personne résidant en Belgique ;
   - d'une convention établie en fonction des besoins de la personne ;
   - d'une orientation vers les formations adaptées.
2. 400h minimum de **formation en langue française** (si nécessaire) ;
3. 60h minimum de **formation en citoyenneté** ;
4. 4h d'**orientation socioprofessionnelle** (si nécessaire).

Le primo-arrivant est tenu de suivre le parcours d'intégration dans un délai de 18 mois (qui peut être prorogé dans certains cas) à dater du jour de la commande du titre de séjour. Durant ces 18 mois, trois évaluations sont prévues pour suivre la personne dans la progression de son parcours. La personne peut également bénéficier d'une aide administrative tout au long de celui-ci. A la fin, un test de validation des acquis en français est prévu. Une attestation de fin de parcours est délivrée au bénéficiaire, une fois que toutes les étapes sont conclues.

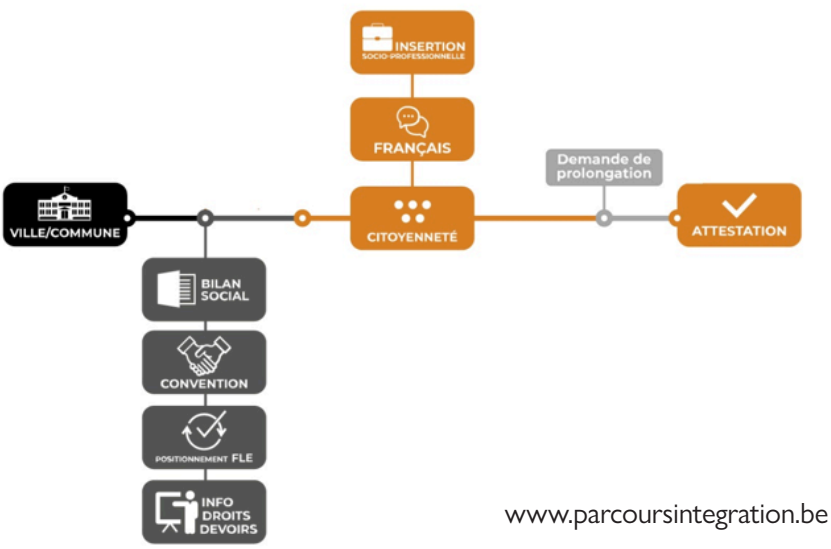

www.parcoursintegration.be

Le module d'accueil

Bilan social

Le bilan social vise à identifier les besoins des primo-arrivant.e.s sur base de ses compétences et expériences professionnelles, afin de leur permettre de les valoriser. Il permet au travailleur social d'apporter des réponses appropriées aux difficultés rencontrées par le bénéficiaire en proposant une aide ou une orientation vers différentes démarches administratives qui pourraient être entamées.

Pour répondre à ces besoins, les membres de l'équipe doivent connaître le paysage associatif des communes de résidence des primo-arrivant.e.s, le parcours d'Intégration se voulant être un service de proximité.

L'entretien d'accueil est un moment privilégié dans la rencontre. Il s'agit d'une discussion orientée vers un but et non d'un questionnaire. Il nécessite l'assentiment de la personne mais également une capacité d'écoute et d'observation active de la part du travailleur social.

D'un point de vue méthodologique, les référents du parcours d'intégration utilisent l'entretien semi-directif car ce dernier est centré sur l'expression des bénéficiaires par rapport à une trame générale souple construite à partir du guide d'entretien complété par des questions visant à éclaircir ou à préciser les réponses faites. Ce type d'entretien permet de recueillir les informations voulues par le travailleur social, de verbaliser ce que l'usager a fait dans son passé et ce qu'il voudrait faire dans le futur, d'élargir sa conception des différents items abordés / du réseau, de lui donner les clés de décodage.

Les entretiens avec les usagers se font régulièrement sous une forme de triangulation puisqu'avec le public primo-arrivant, la présence d'un interprète s'avère souvent nécessaire.

Séance d'information sur les droits et devoirs des citoyens en Belgique

L'information sur les droits et devoirs des citoyens en Belgique est réalisée de manière collective ou individuelle. Cette information est dispensée soit en français, soit dans la langue de contact des primo-arrivant.e.s.

Elle aborde les matières rendues obligatoires par le Décret.

>> Les droits et devoirs consacrés par la Constitution belge et la Convention européenne des droits de l'homme ;

>> Les droits et devoirs en matière de santé, logement, mobilité, emploi, formation et enseignement.

Le positionnement en Français

Un test de positionnement est effectué durant le module d'accueil. Celui-ci est fait selon une grille d'évaluation harmonisée entre les Centres régionaux. Ce positionnement peut également être effectué par un test eLAO (test en ligne de positionnement de langues). C'est ce positionnement qui peut aider à déterminer si le bénéficiaire a besoin de suivre les cours de français ou non.

Depuis le 17 décembre 2018, seules les personnes pouvant démontrer un niveau minimum A2 sont dispensées de suivre le cours de français. Avant cette date, le positionnement en français était facultatif et la dispense était accordée selon l'appréciation du responsable de projet, en fonction du dossier de la personne.

La convention et l'orientation vers les formations adaptées

Le parcours d'intégration est formalisé par une convention d'accueil obligatoire. La formation à la citoyenneté, la formation à la langue française et l'orientation socio-professionnelle sont intégrées à la convention d'accueil en fonction de l'analyse des besoins. Cette convention a une durée maximale de 18 mois et peut être prorogée sur demande des primo-arrivant.e.s auprès du ministre compétent.

Les référents du parcours d'intégration accompagnent les primo-arrivant.e.s dans la rédaction de la demande de prorogation afin de permettre aux ayants-droits de terminer leur parcours sereinement.

Une aide à l'accomplissement des démarches administratives

Par démarches administratives, il faut entendre des besoins d'informations, d'orientation et/ou d'accompagnement qui ne relèvent pas à proprement parler des axes à réaliser dans le cadre du parcours d'intégration. Cela concerne les thématiques sociales comme le logement, la santé, la culture, le sport, la jeunesse, la famille, l'aide sociale, la mobilité, etc.

Cette aide peut être fournie tout au long de la durée de la convention.

Public visé

Deux publics distincts sont concernés :

- un public obligé composé de personnes étrangères primo-arrivantes ;
- un public volontaire composé de toute personne intéressée de suivre le parcours d'intégration.

Le public soumis à l'obligation

Les décrets énoncent que le public soumis à l'obligation est composé de personnes étrangères dites primo-arrivantes car elles ne possèdent pas la nationalité belge, séjournent en Belgique depuis moins de trois ans et disposent d'un titre de séjour de plus de trois mois.

Il existe cependant des exemptions et des dispenses à cette définition.

*Selon l'annexe IV, sont **exemptées** de l'obligation, les personnes qui :*

- séjournent légalement depuis plus de 3 ans en Belgique ;
- ne possèdent pas de titre de séjour ;
- disposent d'un titre de séjour de moins de 3 mois ;
- sont citoyen.ne.s de l'Union Européenne, de l'espace économique européen, de la Suisse ;
- sont membres de la famille d'un.e citoyen.ne de l'Union Européenne, de l'espace économique européen, de la Suisse.

*Selon l'annexe V, sont **dispensées** de l'obligation, les personnes qui :*

- ont déjà obtenu l'attestation de fréquentation, ou toute autre attestation de ce type délivrée par une autre communauté ou région du pays ;
- présentent un certificat médical attestant de l'impossibilité de suivre le parcours d'intégration en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère ;
- ont obtenu un certificat ou un diplôme dans l'enseignement belge ;
- sont âgé.e.s de moins de 18 ans ou de 65 ans et plus ;
- exercent une activité professionnelle au minimum à mi-temps pendant une période continue de plus de trois mois ;
- sont étudiant.e.s réguliers ;
- sont étudiant.e.s d'échange ;
- bénéficient d'une bourse pour l'obtention d'un doctorat ;
- sont enseignant.e.s collaborant au sein d'une institution d'enseignement supérieur, reconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- sont ressortissant.e.s tur.que.c.s ou d'un État ayant conclu des accords d'association avec l'Union européenne contenant une clause de standstill identique à celle qui régit les rapports entre l'Union Européenne et la Turquie.
- depuis le 29 septembre 2022 et rétroactivement à partir du 4 mars 2022, les personnes qui bénéficient de la protection temporaire visée aux articles 57/29 à 57/36 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès du territoire, le séjour, rétablissement et l'éloignement des étrangers.

Autrement dit, si l'on prend en compte l'ensemble des exceptions et dispenses, quel est le public qui est obligé de suivre le parcours d'intégration ?

Le public obligé est composé de personnes étrangères non européennes qui ne rentrent dans aucun cas de dispenses ci-dessus et qui :

- rejoignent, dans le cadre d'un regroupement familial, un résident qui n'est ni belge, ni ressortissant d'un pays de l'UE, de l'Espace économique européen ou de la Suisse ;

OU

- ont obtenu le statut de réfugié ;

OU

- ont obtenu la protection subsidiaire ;

OU

- sont régularisés (sur base humanitaire-9bis ou médicale 9-ter).

Le public non soumis à l'obligation

Le législateur laisse la possibilité à toute personne étrangère de réaliser le parcours d'intégration volontairement. Pour se voir délivrer l'attestation de fréquentation, elles doivent aussi signer une convention dont les termes correspondent à l'analyse de leurs besoins. Ne faisant pas partie du public obligé, il leur est loisible de ne pas respecter les termes de cette convention avec pour seule conséquence d'être privées de l'attestation de fréquentation.

Relations partenariales

Avec les villes et communes

Le territoire de compétences du CRIPEL est composé de 55 villes et communes. Les communes, et plus particulièrement leur service population, ont un rôle important à jouer pour garantir l'opérationnalité du parcours d'intégration. En effet, ces dernières doivent :

- identifier le public ;
- informer de l'obligation en transmettant le document d'information dans la langue de communication comprise par la personne ainsi que faire signer l'accusé de réception et l'orienter vers le CRIPEL ;
- transmettre, au minimum mensuellement, les coordonnées des primo-arrivants au CRIPEL.

Avec les opérateurs de formations

Les formations à **la Citoyenneté** ainsi que **les cours de Français Langue Étrangère** sont dispensés par des organismes agréés et/ou subventionnés. Ce sont des Initiatives Locales d'Intégration, des pouvoirs publics ou des organismes reconnus par les pouvoirs publics. Ces associations et institutions publiques et privées, sur tout le territoire de compétences du CRIPEL, sont des partenaires essentiels à la mise en œuvre du parcours.

Suite au bilan social, les personnes primo-arrivantes sont orientées vers les opérateurs en fonction des besoins qui ont émergé. L'orientation vers un opérateur est réalisée en fonction de la zone géographique, de la situation sociale et du niveau de la personne. Un document de transmission de données entre les opérateurs et le CRIPEL est utilisé depuis 2017.

Il poursuit deux objectifs :

1. de faciliter l'inscription aux formations pour les primo-arrivant.e.s ;
2. d'identifier la provenance des personnes pour les opérateurs. Au terme de la formation, l'opérateur transmet à la personne une attestation de participation à la formation. Cette attestation permet aux référents du DIPA d'établir clairement que le ou la primo-arrivant.e. a rempli son obligation.

Avec le FOREM

Le CRIPEL et le FOREM collaborent pour organiser et dispenser les 4h d'orientation socio-professionnelle des personnes suivant le parcours d'intégration. En 2018, un document d'échange d'informations spécifiques a été établi entre les deux parties, afin que la collaboration soit systématisée. En 2024, plusieurs rencontres ont été organisées durant l'année entre les équipes du CRIPEL et du FOREM. Elles ont permis de fluidifier les échanges et d'améliorer la communication entre les services.

Statistiques

Obligés et Non-obligés

En 2024, 2352 personnes ont entamé leur parcours d'intégration (i.e., bilan social). Parmi celles-ci, 1096 étaient soumises à l'obligation de le suivre au moment où elles l'ont entamé et 1256 étaient volontaires.

Par rapport à l'année précédente, il y a eu une augmentation de demandes de suivis de 8,1 % (2176 bilans sociaux effectués en 2023 et 1735 en 2022).

Il y avait déjà eu une augmentation importante de bénéficiaires entre 2021 et 2022 (32%) et 2022 et 2023 (25,4%). Avec l'augmentation de 2024, il y a eu 35,5% d'augmentation du nombre de bénéficiaires en 2 ans. Le poids sur l'équipe est donc important puisque le nombre de responsables de projets (RP) n'a été augmenté que de 27% (9,2 ETP en 2022 et 11,8 ETP en 2024).

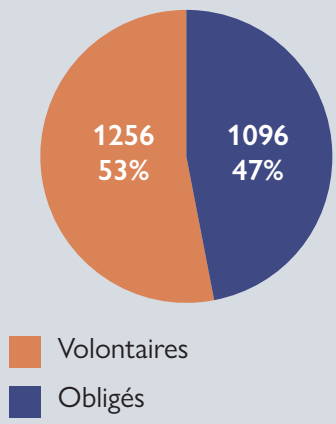

En 2022 et en 2023, cette augmentation importante s'expliquait partiellement par la venue des personnes d'Ukraine. Pour rappel, il est à noter que les personnes venant d'Ukraine ont obtenu un titre de séjour particulier qui est la protection temporaire. Le public bénéficiant de ce titre de séjour a été obligé de faire le parcours jusqu'au 29 septembre 2022. A partir de cette date, il est devenu volontaire, et ce de manière rétroactive à partir du 4 mars 2022. Hormis les personnes bénéficiant de la protection temporaire qui ne sont pas encore confrontées à cette question, presque toutes les personnes qui entament le parcours de manière volontaire, le font dans l'optique de demander la nationalité à court ou à moyen terme.

Pour l'année 2024, on constate une légère diminution du public non-obligé. Cela est probablement dû, d'une part au fait qu'il y a une diminution sur 2024 du public ukrainien (11% des non-obligés sur 2024, contre 17% sur 2023), et d'autre part au fait que les personnes souhaitant faire valoir le parcours dans le cadre de l'accès à la nationalité sont de plus en plus souvent déjà détentrices de l'attestation de fin de parcours, ayant été soumises à l'obligation du parcours d'intégration depuis 2019 et comptabilisant aujourd'hui les 5 années de séjour légal nécessaire afin d'introduire la demande de nationalité belge.

Cependant, cette diminution est contre-balancée par une augmentation de 28% du public obligé. De 2018 à 2024, on constate une augmentation de 150% de ce public.

Genre

Comme en 2023, il y a eu en 2024 une majorité d'hommes qui a entamé le parcours obligé (55%). Le public volontaire reste, lui, majoritairement féminin (57%).

Public Obligé

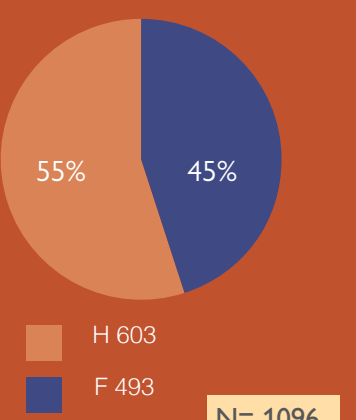

Public Non-obligé

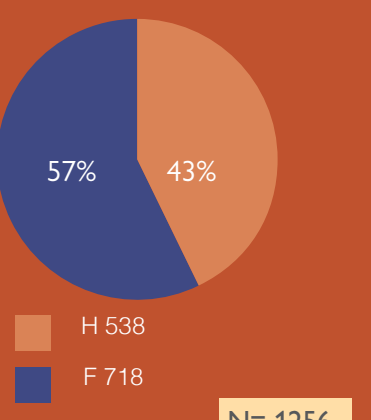

Suivi des participants

Certaines personnes commencent le parcours comme personnes obligées mais sont parfois exemptées ou dispensées en cours de parcours. Exemple : un ou une réfugié.e d'origine turque sera référencé.e comme obligé.e par une commune mais sera dispensé.e au bilan social car les personnes turques, y compris les personnes réfugiées, ne sont pas obligées de suivre le parcours. Il y a aussi le cas où des personnes sont dispensées, en cours du dispositif, si elles commencent à travailler ou si elles entament des études de manière régulière.

Le tableau suivant reprend le nombre de participants dans chaque étape du parcours.

Nombre de personnes ayant...

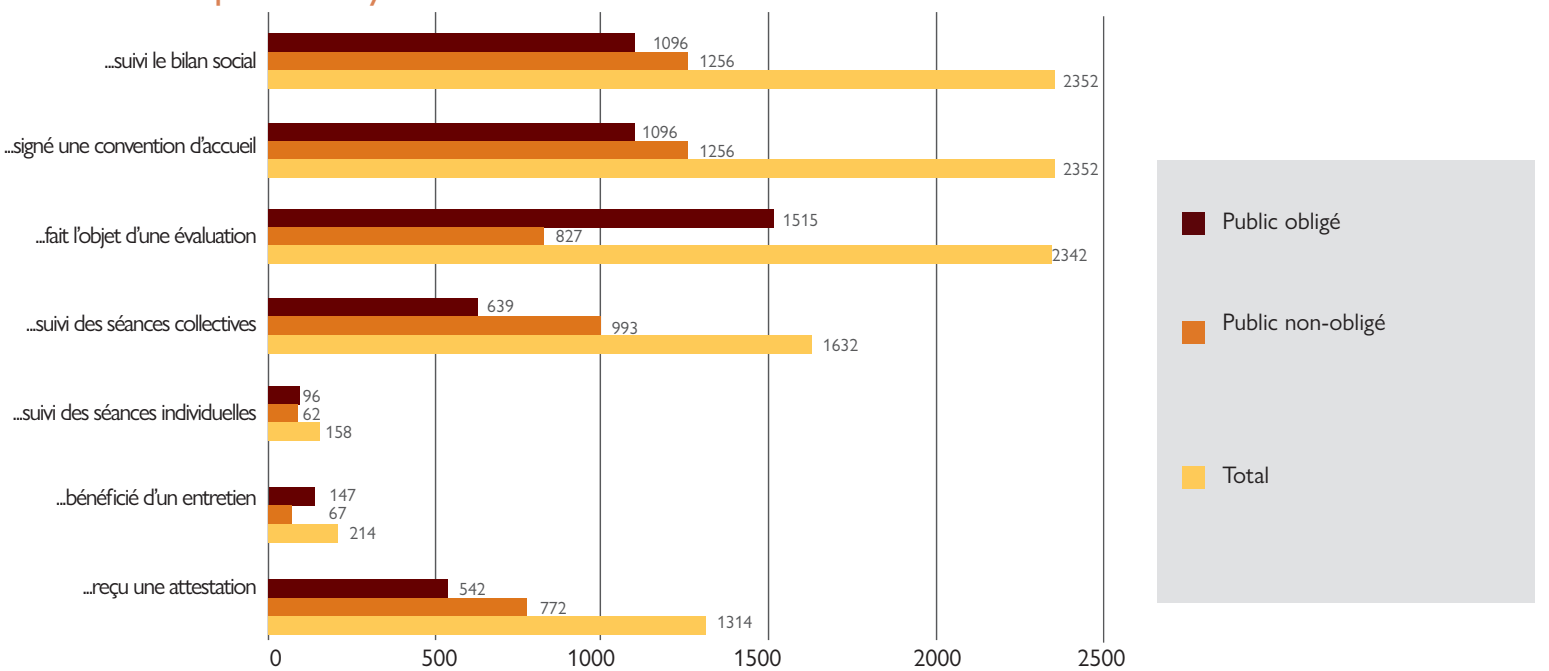

Explicatif des données récoltées

Ayant reçu une attestation >> personne ayant reçu une attestation de fin de parcours (et non de dispense ou d'exemption).

Ayant bénéficié d'un entretien >> personne ayant bénéficié de suivi administratif (facultatif dans le parcours). Lorsque les personnes ont besoin d'un accompagnement approfondi, elles sont orientées vers les services JOBWAY (accompagnement en insertion socioprofessionnelle) ou ASoS (accompagnement sociojuridique) du CRIPEL.

Ayant suivi des séances collectives >> personne ayant suivi une séance d'info sur les droits et devoirs de manière collective (généralement donnée en arabe ou en français). En 2023, cela comprend également les séances « Vie quotidienne » données en ukrainien et en russe. Ces séances sont des séances de droits et devoirs adaptées à des personnes qui viennent d'arriver sur le territoire depuis quelques jours/semaines. Les séances d'information sur les droits et devoirs sont généralement destinées à des personnes qui sont sur le territoire depuis plusieurs mois, voire années. Les personnes venant d'Ukraine ayant reçu un titre de séjour beaucoup plus rapidement que les autres réfugiés, la séance a été adaptée en fonction des besoins urgents de ce public depuis 2022.

Ayant suivi des séances individuelles >> personne ayant suivi une séance d'info sur les droits et devoirs de manière individuelle (généralement donnée dans une autre langue).

Ayant fait l'objet d'une évaluation >> personne ayant eu une évaluation du parcours (les évaluations sont prévues par le décret).

Ayant signé une convention d'accueil >> toute personne qui suit le parcours d'intégration doit signer une convention d'accueil qui détermine les étapes à accomplir.

Ayant suivi le bilan social >> toute personne entamant un parcours d'intégration bénéficie d'un bilan social.

Généralement, plus d'évaluations sont effectuées pour le public obligé que pour le public volontaire en demande de nationalité. Cela s'explique par la volonté de rendre plus autonome ce public. Chaque primo-arrivant.e bénéficie de trois évaluations durant son parcours d'intégration (sur 18 mois). Le public volontaire, demandeur de nationalité, bénéficie d'évaluations en fonction des besoins et beaucoup n'ont pas besoin de trois évaluations durant leur parcours qui, d'ailleurs, dure généralement largement moins que 18 mois.

Types de séjour

Les bénéficiaires du parcours ont des types de séjour différents. La différence la plus marquée, entre les obligés et les non-obligés, concerne les personnes arrivées par regroupement familial. Il y a beaucoup plus de volontaires par regroupement que d'obligés. Cela s'explique par le fait qu'un grand nombre de regroupements sont effectués avec un.e Belge, or les personnes regroupées avec un.e Belge ne sont pas des obligées du parcours.

Depuis 2022, on voit apparaître un nouveau type de séjour, la protection temporaire, qui a été accordée aux personnes venant d'Ukraine.

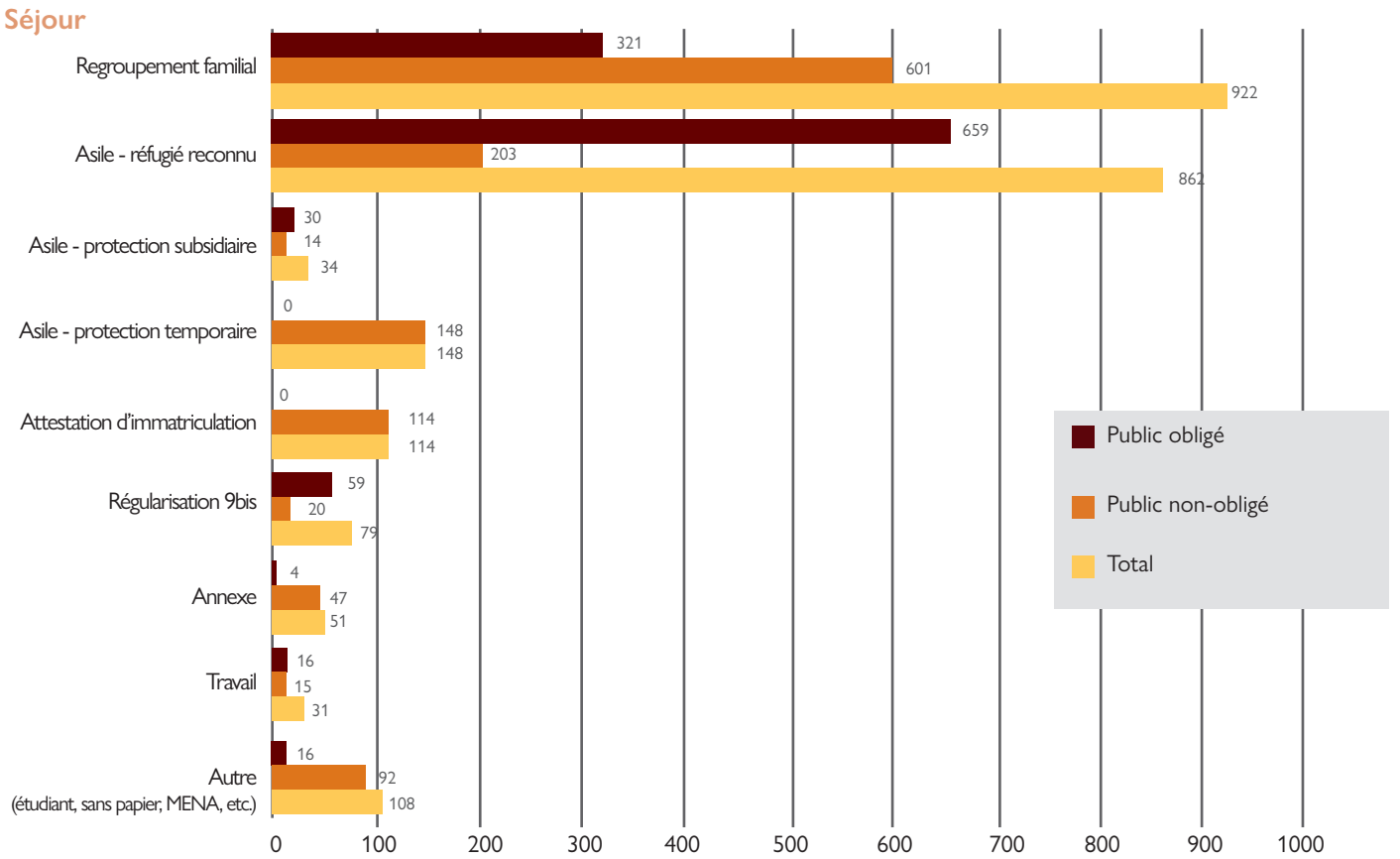

Âge du public

L'essentiel des personnes qui se présentent pour un parcours, se situent dans une population active jeune → il y a une forte diminution du public au-delà de 40 ans.

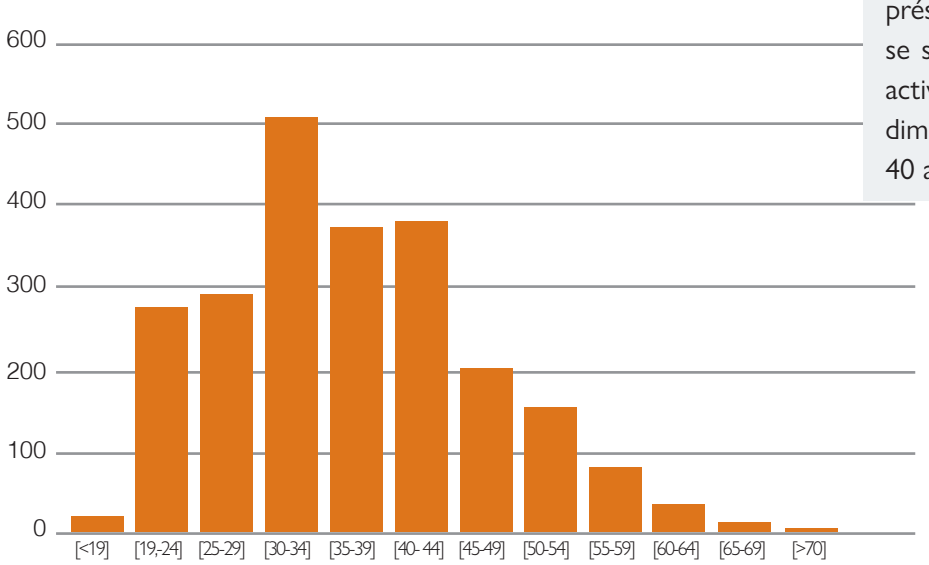

Pays d'origine

En 2024, les personnes inscrites pour le parcours provenaient de 95 pays différents (102 en 2023, 66 en 2022 et 73 en 2021). Ci-dessous, les graphiques reprennent les origines les plus représentées.

Pour ce qui concerne le public obligé, on note en 2024 une augmentation importante des personnes originaires du Burundi (3 fois plus par rapport à 2023), ce qui les place premiers du classement (dépassant ainsi les personnes originaires de Syrie). Le public érythréen continue à augmenter, et arrive en quatrième position.

Pays les plus représentés (obligés)

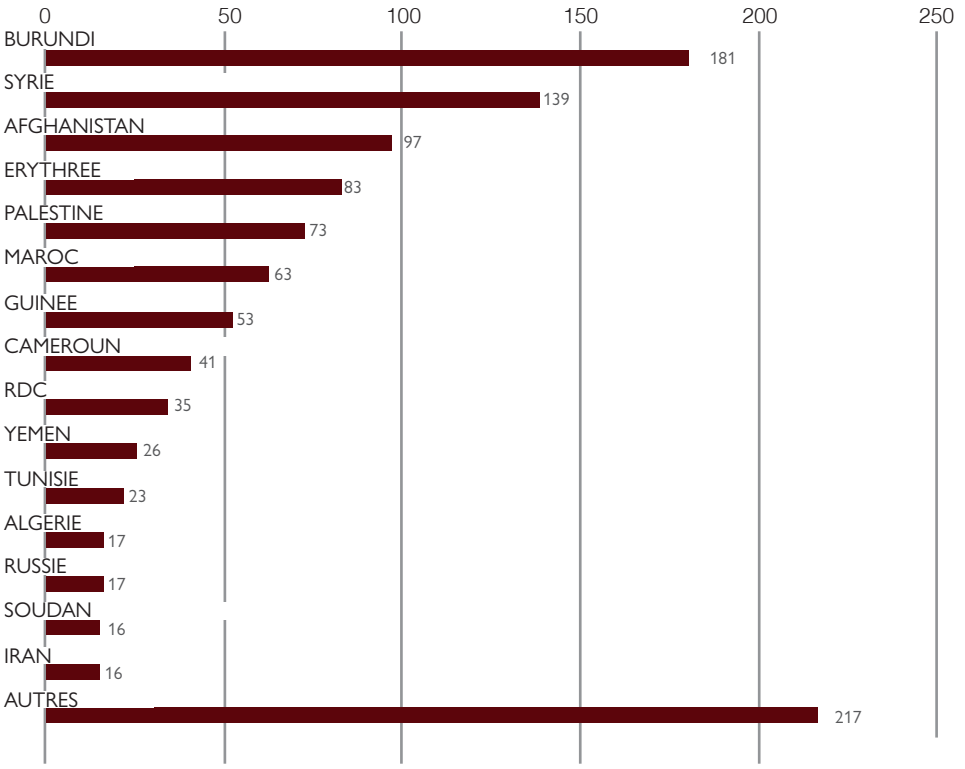

Pour le public non-obligé, pour la première fois depuis 2022, ce ne sont pas les Ukrainiens qui arrivent en première position. Le Maroc arrive en tête, représentant 17% du public. En 2024, ces deux nationalités représentent à elles seules 30% du public total non-obligé puisque, arrivé à la troisième nationalité représentée, on tombe directement à 6% du public.

Pays les plus représentés (non-obligés)

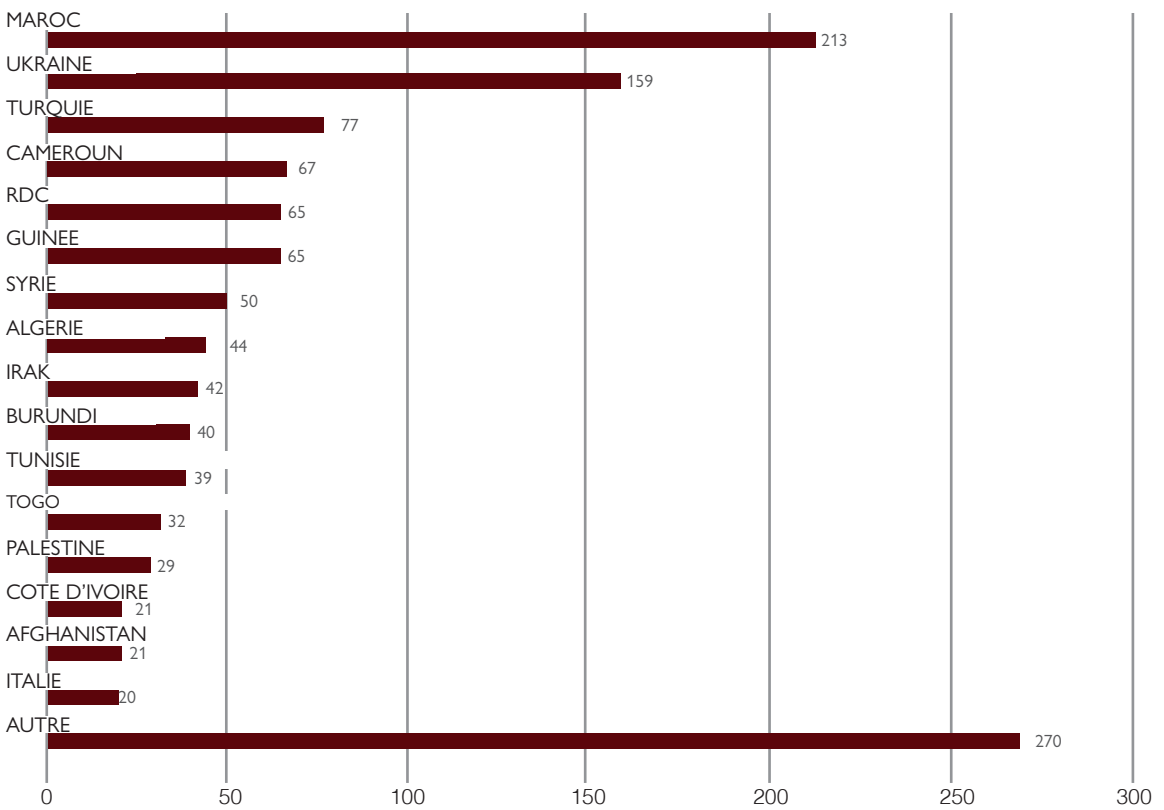

Langues

Le grand nombre de pays d'origine implique également un grand nombre de langues différentes. En 2024, on retrouve ainsi 29 langues maternelles différentes chez les personnes inscrites comme obligées (37 en 2023, 30 en 2022). En 2024, le français et l'arabe sont, comme toutes les années depuis 2019 (exception faite de l'année 2022 avec l'arrivée des ressortissants ukrainiens), les langues les plus parlées par nos publics.

Langues parlées

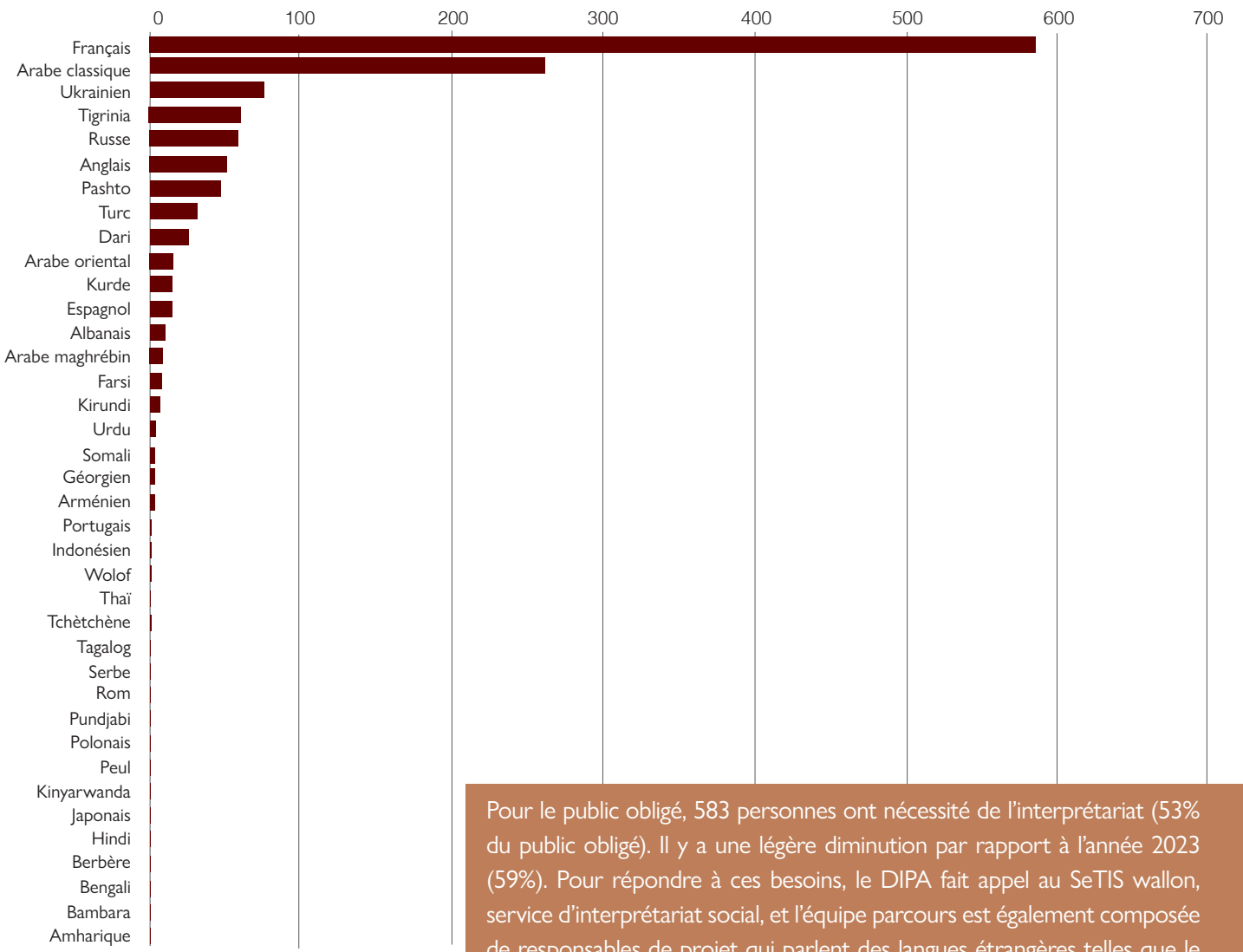

Pour le public obligé, 583 personnes ont nécessité de l'interprétariat (53% du public obligé). Il y a une légère diminution par rapport à l'année 2023 (59%). Pour répondre à ces besoins, le DIPA fait appel au SeTIS wallon, service d'interprétariat social, et l'équipe parcours est également composée de responsables de projet qui parlent des langues étrangères telles que le turc, l'arabe, l'espagnol, l'ukrainien, le russe, etc.

Communes d'arrivées

Nombre d'inscriptions par commune

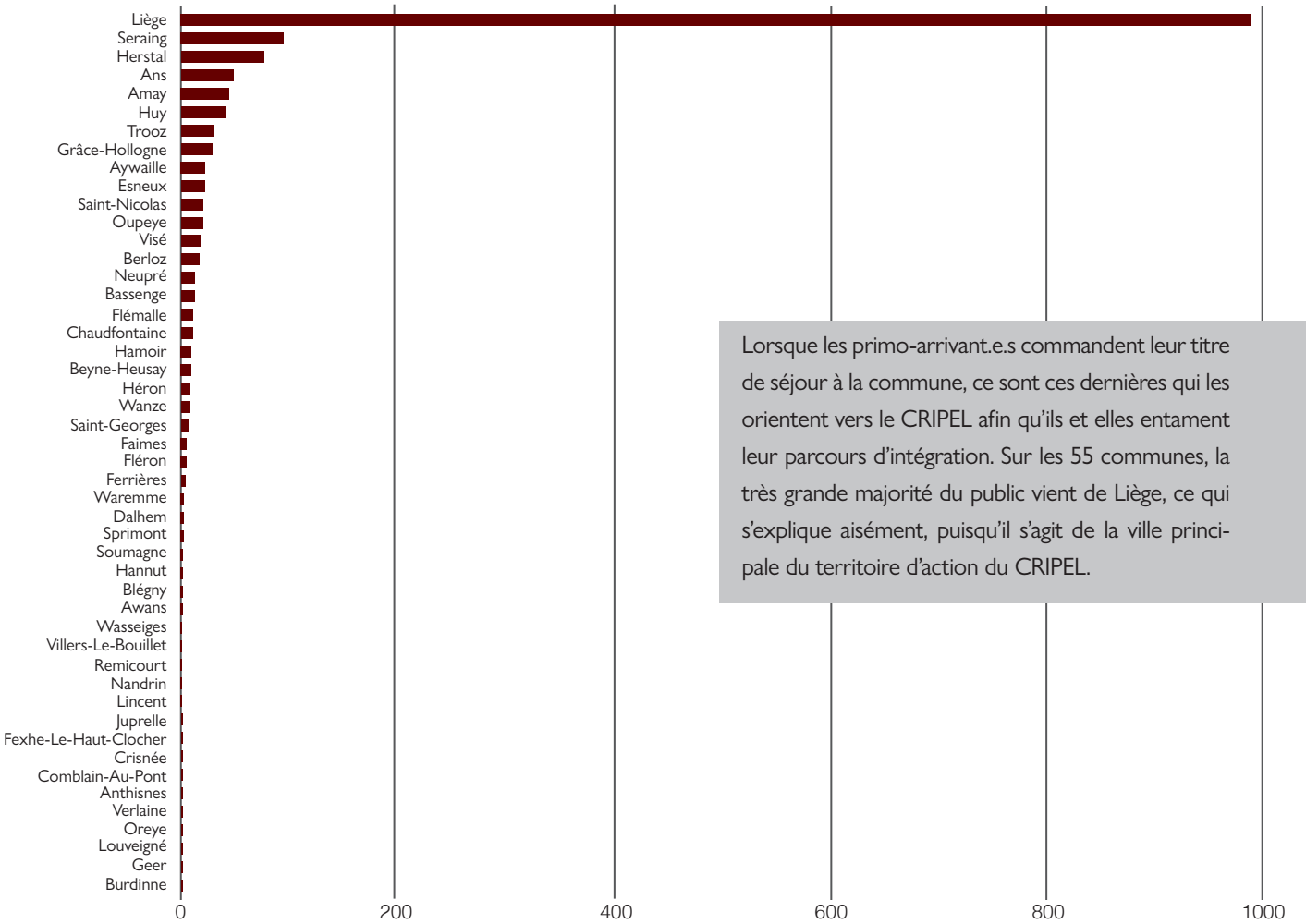

Lorsque les primo-arrivant.e.s commandent leur titre de séjour à la commune, ce sont ces dernières qui les orientent vers le CRIPEL afin qu'ils et elles entament leur parcours d'intégration. Sur les 55 communes, la très grande majorité du public vient de Liège, ce qui s'explique aisément, puisqu'il s'agit de la ville principale du territoire d'action du CRIPEL.

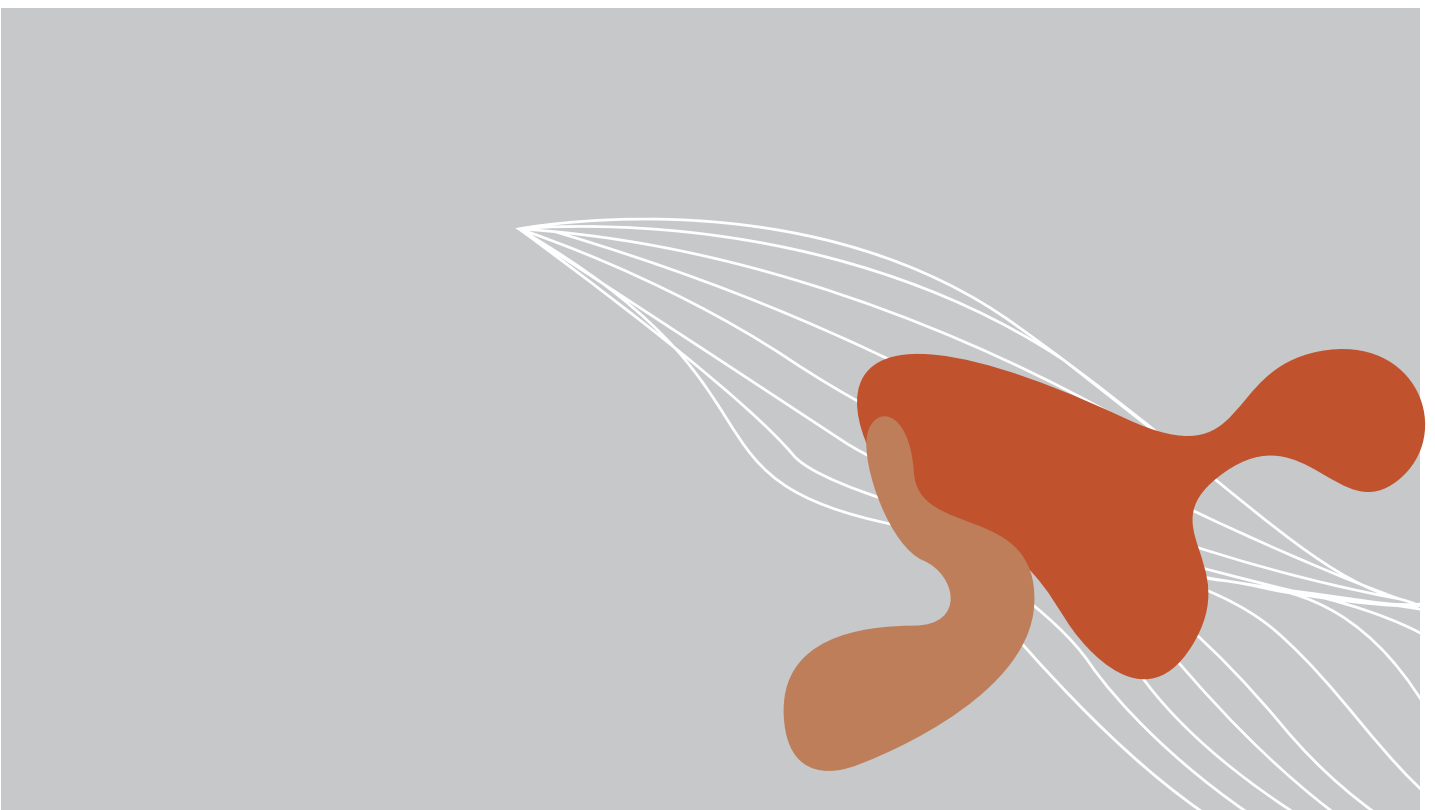

FOCUS UKRAINE

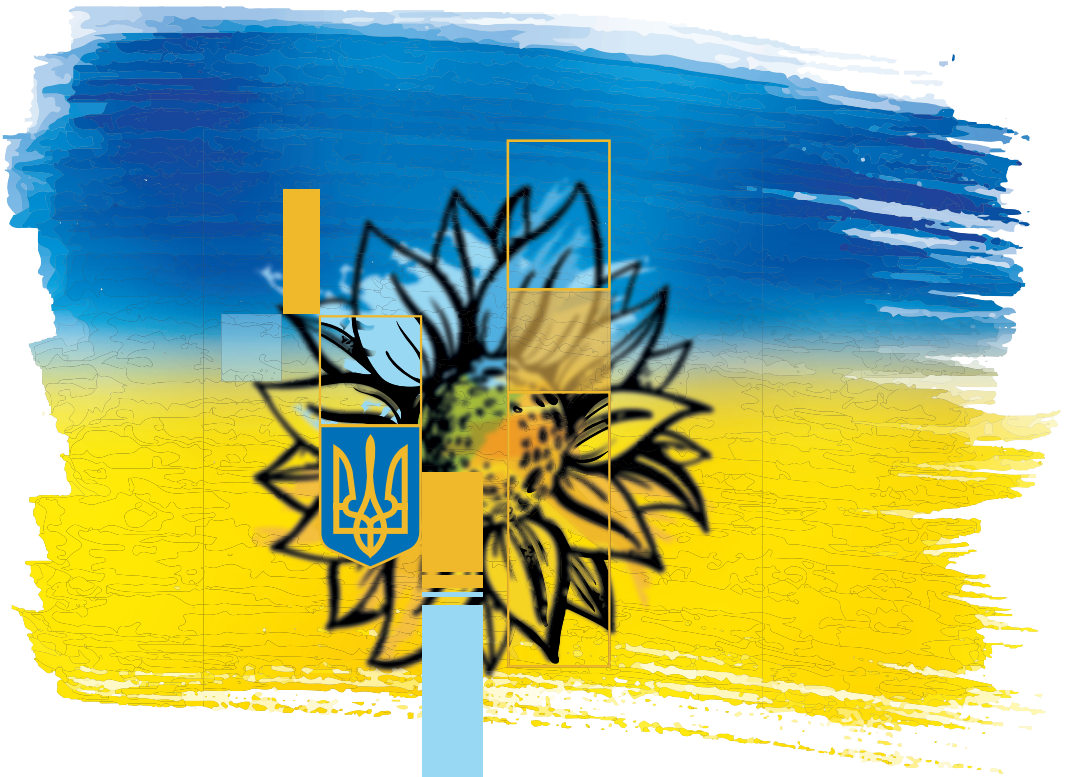

Dans le contexte de guerre en Ukraine, le Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL) s'est mobilisé dès 2022 pour informer et accompagner les ressortissants ukrainiens (informations, aides, démarches et conseils utiles…) à travers :

- **Des permanences sociales**
- **Une orientation vers les opérateurs en charge de l'apprentissage du français langue étrangère**
- **Une orientation et l'accompagnement vers les opérateurs qui donnent des formations en lien avec la vie quotidienne sur le territoire : logement – santé – famille – enseignement, …**
- **Des séances collectives**
  - » **Un module de 2h « vie quotidienne », inspiré des séances d'informations sur les droits et les devoirs dispensées dans le cadre du Parcours d'intégration et des cours de citoyenneté.**
  - » **Un module juridique sur les questions liées au droit de séjour, au regroupement familial, au droit des familles,…**
  - » **Une séance d'information sur l'insertion socio-professionnelle (accès au marché du travail, équivalence de diplômes,…)**

Dans le cadre de la subvention octroyée pour l'accompagnement des personnes venant d'Ukraine, veuillez trouver ci-dessous les statistiques pour l'année 2024. Pour rappel, ce public bénéficiant du statut de protection temporaire a été obligé de faire le parcours d'intégration jusqu'au 29 septembre 2022. A partir de cette date, il est devenu volontaire, et ce de manière rétroactive à partir du 4 mars 2022. Il n'y a pas eu de particularité au niveau de l'accompagnement, puisque ce public particulier est rentré dans les balises fixées par le parcours d'intégration.

Pour l'année 2024, en comparant les dossiers non-obligés, l'on constate que 144 personnes sur les 1256 accueillies sont détentrices de la protection subsidiaire et en provenance d'Ukraine, c'est-à-dire 11% du public volontaire.

STATISTIQUES

Bilans sociaux effectués

En 2024, 144 personnes ayant obtenu la protection subsidiaire ont entamé le parcours d'intégration. En 2022, il s'agissait de 396 personnes, et en 2023, de 225 personnes. On constate une diminution du public entamant son parcours d'intégration, le flux majeur d'arrivées d'Ukraine ayant eu lieu en 2022. Cependant, les personnes pouvant bénéficier d'une protection subsidiaire ont continué à arriver en 2023 et 2024.

86 femmes
(dont 5 sans interprète)

58 hommes
(dont 2 sans interprète)

Séances droits et devoirs

En 2024, 106 personnes ont suivi la séance d'information sur leurs droits et devoirs en Belgique. En 2023, 215 personnes avaient suivi cette séance. Comme en 2023, ces séances ont été suivies de manière collective par la quasi-totalité des personnes.

64 femmes

42 hommes

Le tout avec interprète

Evaluations

En 2024, il y a eu 207 évaluations effectuées. Les évaluations avaient à peine pu commencer en 2022 (seulement 4), et 129 évaluations avaient eu lieu en 2023. On constate donc, les parcours étant étalés sur 18 mois et beaucoup de dossiers étant toujours ouverts en 2024, une augmentation des évaluations réalisées.

144 femmes
(dont 14 sans interprète)

63 hommes
(dont 3 sans interprète)

Attestations de fin de parcours

En 2022, une seule personne ayant obtenu la protection subsidiaire avait été attestée. En 2023, 31 attestations avaient été rédigées. En 2024, ce sont 38 personnes qui ont reçu leur attestation de fin de parcours. Ces chiffres peu élevés s'expliquent, selon notre analyse, par le fait que le public ne se trouve pas dans l'obligation et prend par conséquent son temps pour suivre les différents modules, notamment les cours de français.
Cela signifie cependant qu'une grande partie des personnes ayant entamé leur parcours sont toujours actuellement en train de le suivre. En effet, entre 2022 et 2024, 765 personnes ont entamé le parcours, mais seulement 70 personnes ont été attestées. Si l'on peut considérer qu'une partie du public a abandonné et ne terminera certainement pas (notamment pour des raisons d'occupation par le travail), il n'en reste pas moins qu'une grande partie du public devra encore achever son parcours en 2025.

31 femmes

7 hommes

Nombre d'inscriptions par commune (personnes de nationalité ukrainienne)

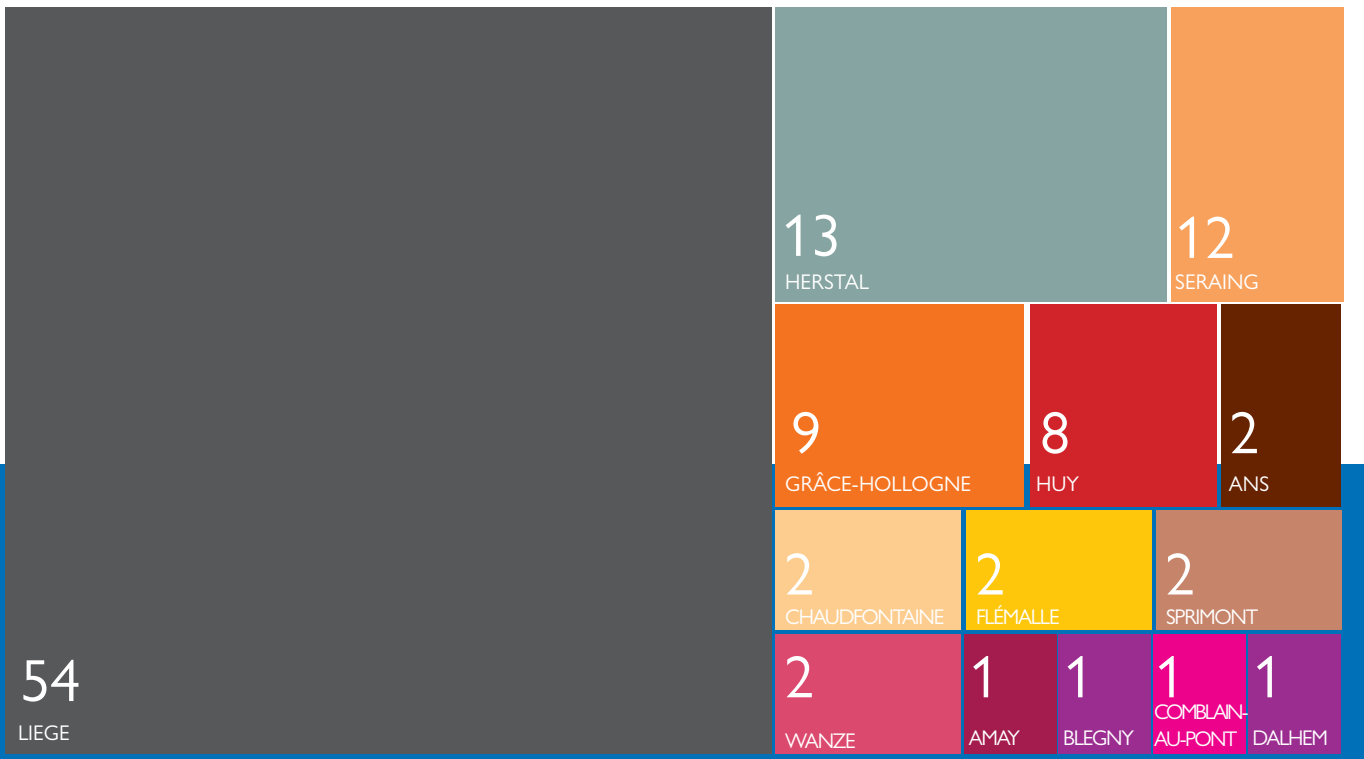

Évolution du public du parcours d'intégration

En 2020, il y a eu une diminution légère des deux publics puisque le service a été contraint, durant les confinements, de réduire, voire supprimer, les rendez-vous avec les bénéficiaires. En 2021, le service a fonctionné toute l'année, dans le respect des mesures sanitaires. Le nombre d'obligés est resté proche des années précédentes, hors pandémie, c'est-à-dire entre 400 et 500 demandes. Les demandes de parcours volontaire ont elles connu un pic. Cependant, si la moyenne est faite entre 2020 et 2021, le nombre est stable par rapport à 2019.

Depuis 2022, il y une montée importante du public obligé. Cette augmentation a continué en 2024. Cela signifie que, depuis 3 ans, en considérant les deux publics cumulés, le service qui accueille les bénéficiaires du parcours d'intégration a vu sa charge de travail augmenter au total de 79%.

Évolution du public du parcours d'intégration

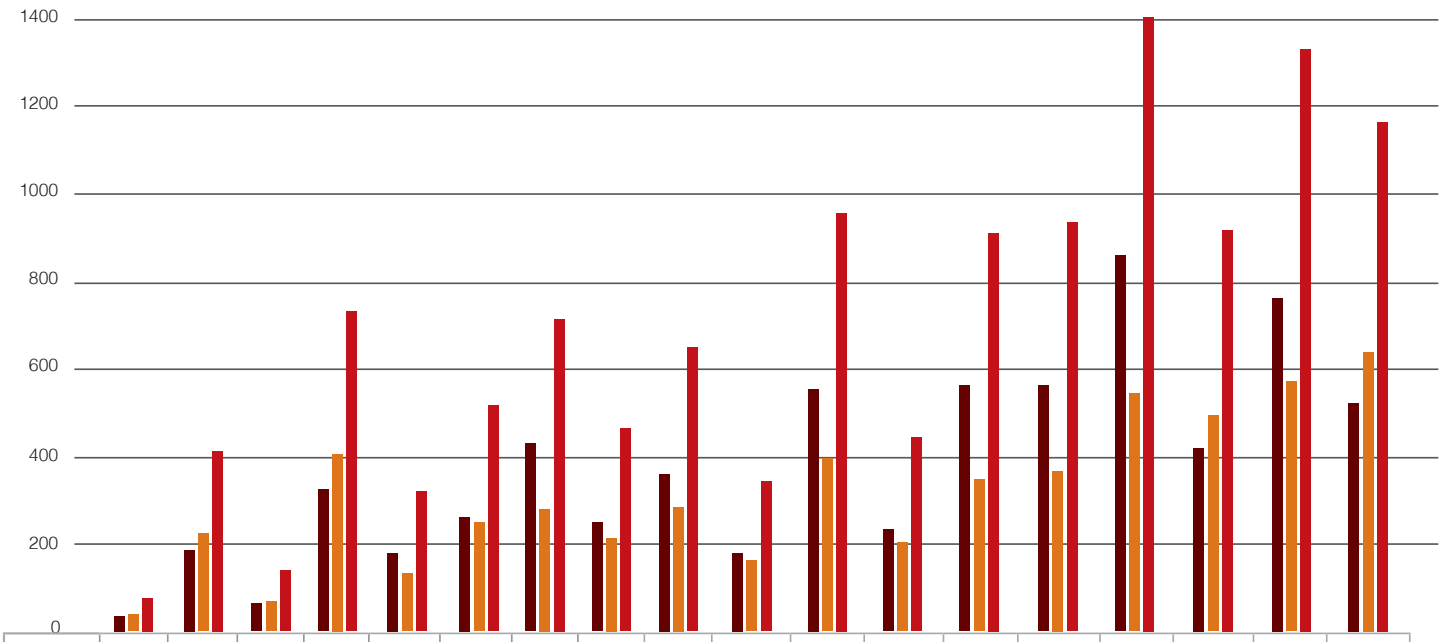

	Non-obligés 2016	Obligés 2016	Non-obligés 2017	Obligés 2017	Non-obligés 2018	Obligés 2018	Non-obligés 2019	Obligés 2019	Non-obligés 2020	Obligés 2020	Non-obligés 2021	Obligés 2021	Non-obligés 2022	Obligés 2022	Non-obligés 2023	Obligés 2023	Non-obligés 2024	Obligés 2024
Femmes	37	176	66	307	171	248	403	235	343	167	521	225	529	532	806	392	718	493
Hommes	40	212	67	379	129	236	265	203	268	156	374	193	327	347	513	465	538	603
Total	77	388	133	686	300	484	668	438	611	323	895	418	856	879	1319	857	1256	1096

Évolution du public du parcours d'intégration

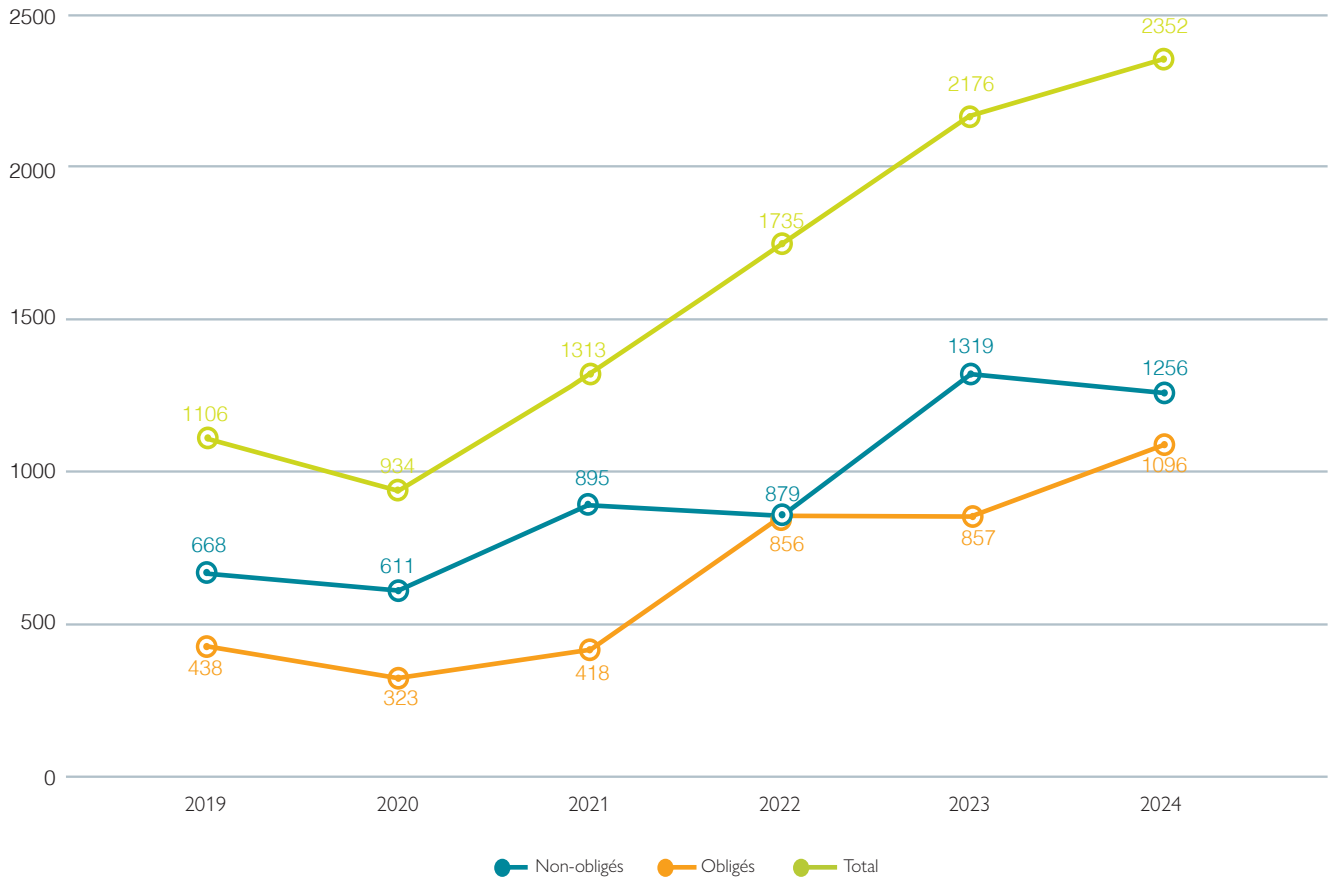

Conclusion

2024 a été aussi difficile pour le service DIPA que les années 2023 et 2022. En 2020, les RP avaient en moyenne 117 nouveaux dossiers par an (sachant qu'un parcours d'intégration est prévu pour durer 18 mois et parfois plus, ce qui signifie que ces nouveaux dossiers s'ajoutent à ceux déjà entamés les années précédentes). En 2024, c'est en moyenne 183 nouveaux dossiers de personnes que les RP ont dû accompagner (en plus des dossiers entamés en 2022 et 2023). Cela signifie que depuis 2020, les RP ont vu leur charge de travail augmenter de 56%.

Évolution de la charge de travail par employé.e

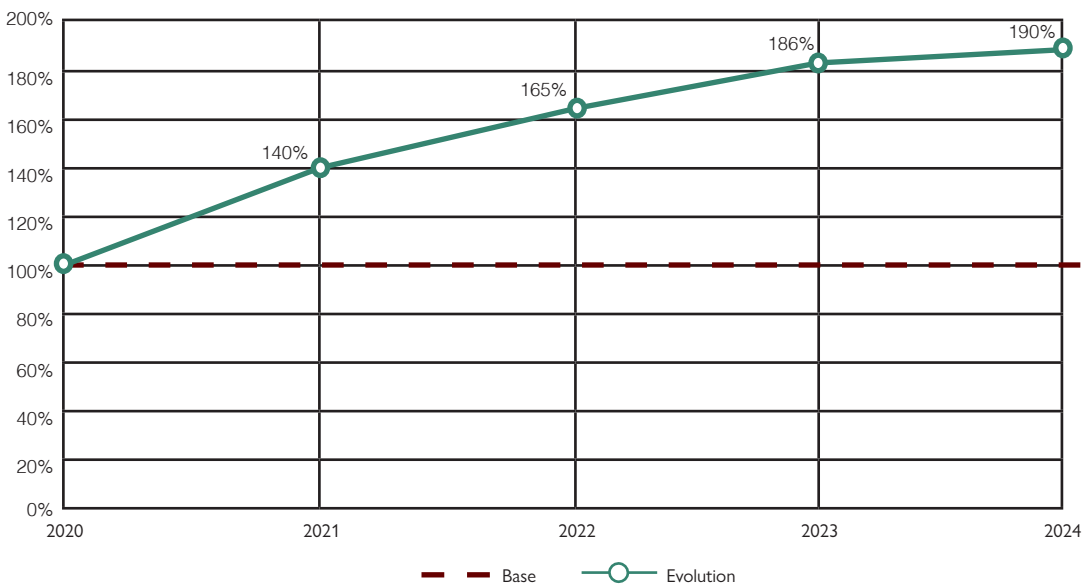

Cette augmentation continue de public demande une organisation très précise au sein du service et implique, pour chaque travailleuse, une gestion difficile. La volonté et le professionnalisme de chaque membre de l'équipe contribue largement à la réussite de ces accompagnements. Le travail accompli est spectaculaire et cela mérite d'être souligné.

LE DISPOSITIF D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES MIGRANTS (JOBWAY) - COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

JOBWAY

L'insertion socioprofessionnelle des migrants

Les personnes issues de l'immigration sont confrontées à une série de freins et d'obstacles dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. C'est précisément pour lever ces obstacles et ces freins que le CRIPEL a mis en place un service d'accueil et d'accompagnement socioprofessionnel. L'objectif principal demeure l'amélioration de l'insertion sur le marché du travail des personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE), en offrant un accompagnement individuel spécifique tenant compte des différents obstacles qu'ils rencontrent tout au long de leur parcours d'insertion. Le public cible du projet se compose de personnes étrangères ou d'origine étrangère établies de façon régulière ou irrégulière dans les arrondissements de Liège, Huy et Waremme. Ce public englobe donc différentes catégories de personnes (travailleurs, chômeurs, étudiants, etc.) dont la demande en matière d'ISP ne trouve généralement pas issue dans les organismes d'insertion socioprofessionnelle classique. Leur demande d'accompagnement se fait uniquement sur base volontaire. Le CRIPEL et son service d'insertion socioprofessionnelle sont là en première ligne, tout d'abord pour accueillir, apporter des réponses et débloquer des situations, mais aussi pour relayer leur expérience et leur vision du terrain à un niveau différent pour alimenter des initiatives plus collectives.

Le service d'insertion socioprofessionnelle, à travers les entretiens individuels, se base sur des méthodes de communication interculturelle et des techniques d'entretien individuel, afin de pouvoir entrer en relation avec les personnes le sollicitant. Des techniques telles que la reformulation et l'empathie ou encore la décentration sont nécessaires dans un contexte où beaucoup d'éléments (culturel, social, linguistique…) peuvent constituer un frein à la communication et à la compréhension de la situation. Plus concrètement, les rendez-vous commencent par une nécessaire compréhension de la situation administrative ou de la question de l'usager. La personne présente sa situation avec ses mots, propres à son cadre de vie, à sa langue maternelle, à son contexte socio-économique. Le premier travail est donc un travail d'analyse, car il faut bien saisir la situation avant d'envisager une solution. Dans un second temps, le travailleur doit, après récolte des informations nécessaires, proposer à l'usager quelques pistes de solution ou établir avec la personne un plan d'action s'inscrivant au plus près de la réalité de l'usager, en tenant compte du fait que, très régulièrement, les personnes sont confrontées à plusieurs problématiques simultanément.

Les objectifs des actions menées par le service d'insertion socioprofessionnelle sont doubles. Du point de vue de l'individu, il s'agit d'établir un plan d'action individualisé afin de favoriser le bien-être, l'insertion et l'acquisition de connaissances relatives au milieu de vie de la personne en l'intégrant dans le processus dont elle est actrice. Au niveau de la collectivité, il s'agit de détecter les problématiques qui touchent le plus grand nombre et ainsi mettre en place des actions de formations ou d'information pouvant bénéficier directement ou indirectement au public cible. Le tout forme la remobilisation de l'individu favorisant une intégration plus pertinente et adéquate en fonction du profil de chacun.e.

Les freins à l'ISP

Chaque personne est différente, avec son histoire et ses propres difficultés :

«Je n'ai pas d'adresse fixe»
Comment travailler sans un logement décent?

«Je ne parle pas bien le français»
Comment trouver un travail sans parler la langue?

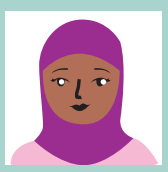

«J'ai étudié la biologie mais mon diplôme n'est pas reconnu»
Comment trouver un travail dans un labo sans un diplôme?

«Je n'ai pas de nouvelle de ma famille»
Comment s'installer durablement sans sa famille à ses côtés?

Parfois, une même personne peut cumuler plusieurs problématiques...

«Je n'ai pas d'adresse fixe.
Je ne parle pas bien le français.
J'ai étudié la biologie mais mon diplôme n'est pas reconnu.
Je n'ai pas de nouvelle de ma famille.»

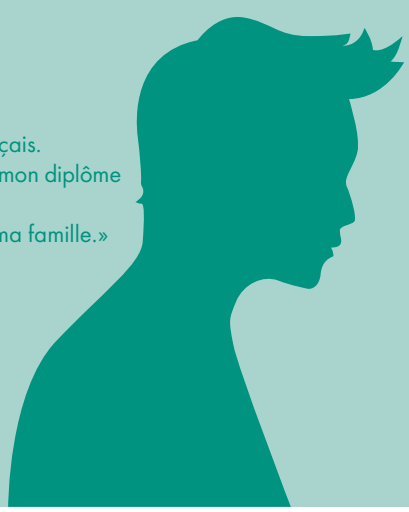

Le projet Jobway : des actions innovantes et inclusives pour l'insertion socioprofessionnelle

Depuis le 1er juillet 2023, JOBWAY, financé par le FSE+, a officiellement démarré. Ce projet s'inscrit dans la continuité du DiSISMi mais avec un déploiement plus intense de ses actions, vise à augmenter l'égalité des chances des travailleurs sans emploi issus des migrations par un processus d'intermédiation permettant à la fois de lever les freins spécifiques à l'emploi des personnes migrantes et les freins à l'engagement de personnel par les entreprises.

Au départ d'un bilan où est testée aussi la langue du bénéficiaire, les actions sont coordonnées afin de permettre la concomitance de plusieurs actions complémentaires ou de lever les freins par des cours de langues ou des actions « pré ISP » comme l'accompagnement social administratif et juridique, l'équivalence de diplôme, la mobilité, etc.

Il ne s'agit plus d'envisager l'insertion en une succession d'étapes chronologiques, avec un ordre prédéterminé (d'abord cours de FLE, ensuite formation au métier, et seulement après recherche d'emploi…), mais comme des interventions parallèles alliant les approches individuelles et collectives.

Une fois les freins les plus bloquants levés, la priorité est mise sur un accès rapide à l'emploi par la conjonction d'actions adaptées aux besoins du public (job coaching, mentorat, formations, etc .) et une préparation intensive.

En 2024, Jobway s'impose comme un dispositif dynamique dédié à l'activation et à l'accompagnement socioprofessionnel des personnes en recherche d'emploi. Grâce à une approche centrée sur les besoins réels du public, le projet propose une gamme variée d'activités collectives et de partenariats structurants.

Parmi les avancées notables du projet, nous avons pu renforcer plusieurs partenaires clés, notamment à travers l'organisation de séances collectives, telles que les rencontres avec des entreprises partenaires – à l'image de HomeNet, venue présenter ses métiers, ses attentes et ses opportunités de recrutement – ainsi qu'une collaboration accrue avec Duo for a Job, permettant la mise en place de mentorats personnalisés pour un accompagnement humain, motivant et inspirant.

Des initiatives concrètes et ciblées

Jobway a développé plusieurs actions clés qui visent à outiller, valoriser et accompagner les participant·es tout au long de leur parcours :

- **Ateliers de recherche d'emploi :** rédaction de CV, techniques d'entretien, candidatures en ligne, valorisation des compétences.
- **Séances collectives** sur l'équivalence des diplômes, proposées en plusieurs langues pour répondre à la diversité culturelle du public.
- **Informations générales sur l'insertion socioprofessionnelle (ISP) :** orientation, dispositifs existants, droits et démarches.

Des innovations pédagogiques pour aller plus loin

- **Séances "Découverte métiers" en réalité virtuelle :** une immersion dans différents métiers pour aider les participant·es à mieux se projeter, découvrir des environnements professionnels et affiner leurs choix d'orientation.
- **Ateliers fracture numérique :** initiation à l'informatique de base, gestion d'une boîte mail, navigation sur les plateformes de recherche d'emploi, afin de favoriser l'autonomie numérique.
- **Accroche à l'emploi :** un accompagnement pour le public très éloigné de l'emploi basé sur un programme de renforcement de la confiance en soi, conçu pour aider chacun·e à retrouver une posture active et rassurée face au monde du travail.
- **Séances ateliers CV et LM :** ateliers de création des CV et lettres de motivation.
- **Accroche à l'emploi haut profil :** un accompagnement spécialisé pour le public hautement diplômé.

L'équivalence de diplômes

La thématique de l'équivalence est un des axes le plus important du service Jobway puisqu'elle représente presque un tiers des demandes d'accompagnement en 2024 (29,36%).

Le service Jobway informe sur l'équivalence de diplômes pour les études secondaires et les études supérieures universitaires ou non-universitaires. Il accompagne la constitution et assure le suivi des dossiers d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En cas de décision non satisfaisante, il informe sur les différentes possibilités existantes (réexamen du dossier, recours ou médiation).

Les bénéficiaires souhaitant obtenir la reconnaissance de leur diplôme étranger se heurtent souvent à la non-correspondance de leur programme de cours avec ceux dispensés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi le fait que les études n'aient pas la même durée, ne comportent pas de stage ou de mémoire complexifie davantage la situation et joue sur les chances d'obtenir une équivalence. Par ailleurs, il arrive que certains cursus n'existent tout simplement pas en Belgique. On remarque également qu'il est plus difficile d'obtenir l'équivalence d'un diplôme de l'enseignement supérieur que de l'enseignement secondaire.

La procédure d'équivalence engendre aussi des frais importants que les bénéficiaires doivent débourser, même si certaines personnes sont dispensées. Les personnes désireuses d'obtenir une équivalence sont en outre généralement pressées de trouver un emploi dans les plus brefs délais mais la durée de la procédure ne leur permet pas de postuler à des postes qui sont en adéquation avec leurs qualifications. À cela s'ajoute la complexité du dossier. De nombreuses pièces sont demandées (programme de cours avec nombre d'heures, résultats dans chaque cours, rapport de stage, etc.). De surcroît, les diplômes étrangers donnant accès à certaines professions (médecin, pharmacien, dentiste) ne sont systématiquement pas reconnus.

Séance d'information générale sur l'ISP

Depuis décembre 2018, date du dernier décret sur le parcours d'intégration, les Centres Régionaux sont chargés d'organiser les 4h d'insertion socioprofessionnelle du parcours d'intégration en collaboration avec le FOREM. Depuis juillet 2019, vu l'expertise du service d'insertion socioprofessionnelle (anciennement DiSISMi et actuellement JOBWAY) en matière d'ISP, le service organise les 4h d'ISP des personnes obligées du parcours.

Le public cible est composé des primo-arrivants qui ne sont pas déjà pris en charge par le FOREM ou qui sont en fin de parcours, c'est-à-dire à risque de dépasser leur délai de 18 mois pour effectuer leur parcours. Cet accompagnement se fait avec la même philosophie que le travail habituel de Jobway et est à la fois composé de séances collectives ainsi que, et surtout, d'accompagnement individuel.

En 2024, 36 séances collectives ont été organisées entre janvier et décembre pour 365 personnes (194 demandes - 26,74%). Toutes les personnes ayant bénéficié d'une séance collective ont également pu être accompagnées individuellement.

L'information et l'orientation

Le service oriente l'usager vers des cours de français selon les niveaux de connaissance (Alpha, FLE, …) ou vers les formations pré-qualifiantes ou qualifiantes. Il oriente et informe sur les études de plein exercice ainsi que sur les conditions d'admission.

Cela représente en 2024, 296 demandes, soit 20,40% des demandes globales.

La recherche d'emploi

Le service Jobway accompagne le demandeur dans sa recherche d'emploi. Il apporte un soutien à la rédaction de CV, de lettre de motivation et à la recherche d'adresses d'entreprises. Il aide à cibler les offres d'emploi. Le service informe aussi les personnes sur les spécificités du marché du travail en Belgique, ainsi que sur les possibilités d'introduction d'un permis de travail. Les référentes servent d'interface entre l'usager et l'employeur potentiel. Les ayant-droits sont également accompagné.e.s à la préparation à l'entretien d'embauche avec un coaching individuel. Les bénéficiaires de ces accompagnements sont souvent les personnes les plus proches de l'emploi.

Cela représente en 2024, 204 demandes, soit 14,06% des demandes globales.

Autres thématiques liées à l'ISP

Le service Jobway accompagne le demandeur dans d'autres thématiques comme la reconnaissance professionnelle, la situation économique, la validation des compétences, la vie professionnelle ou encore l'obtention de visa.

Cela représente 4% des demandes (58 demandes).

Les formations

Formation permis de conduire théorique

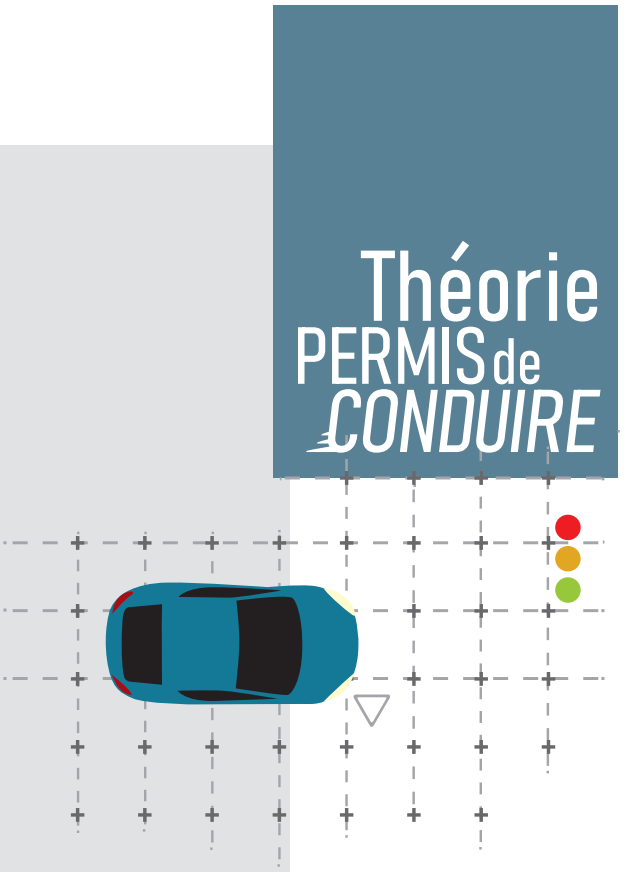

Introduction

A l'heure actuelle, l'une des conditions souvent demandées pour les emplois peu qualifiés est la possession d'un permis de conduire. Pour obtenir un emploi, ce n'est pas seulement un atout, il s'avère souvent indispensable. Ne pas être en possession de celui-ci peut donc constituer un frein majeur à l'emploi. Le coût de l'obtention d'un permis de conduire est élevé. En effet, pour les personnes qui n'ont pas des moyens financiers suffisants, cela représente un investissement conséquent. Parmi le public accompagné par le service, certains sont proches de l'emploi, avec toutes les compétences demandées, mais l'absence du permis reste un obstacle à leur engagement.

Pour répondre à ce manque, le CRIPEL a mis en place cette formation. Par le passé, cette formation était dispensée par un formateur d'une auto-école par le cadre d'une procédure par marché public. A partir de 2021, cette formation a été organisée par le service ISP afin de pouvoir prendre davantage en considération les spécificités interculturelles de notre public.

Public-cible

La formation organisée dans le cadre du projet Jobway s'adresse à toutes les personnes étrangères ou d'origine étrangère, motivées à la recherche d'un emploi avec un minimum de bases en français (niveau de français A2). L'objectif est de donner accès à une formation théorique complète et d'accompagner jusqu'à la passation de l'examen théorique.

Conduire est aussi un gage de liberté et d'émancipation. Or, parmi le public du CRIPEL, nombreuses sont les femmes qui ne possèdent pas ce permis. Afin de leur permettre d'augmenter les chances d'obtenir un emploi, le CRIPEL privilégie donc les femmes dans le recrutement pour cette formation.

La sélection des stagiaires est réalisée à la suite d'une inscription préalable des candidats. La sélection du groupe se fait en fonction de critères spécifiques préétablis tels que la motivation et la disponibilité ainsi que la connaissance du français de base. L'objectif est de constituer un groupe homogène pour assurer le bon déroulement de la formation.

Organisation pratique

En 2024, le programme de formation au permis de conduire a connu un grand succès, avec l'organisation de ***6 sessions de 65 heures, totalisant 78 participants.*** Cette initiative a été très bien accueillie et a montré des résultats positifs. La préparation au permis de conduire théorique s'est avérée particulièrement bénéfique pour les personnes migrantes, leur offrant non seulement une meilleure insertion professionnelle, mais aussi une plus grande autonomie dans leur quotidien. Les participants ont apprécié cette opportunité d'améliorer leur employabilité, car l'obtention du permis de conduire constitue un atout majeur pour accéder à divers emplois en Belgique.

Formation Accroche à l'emploi

Suite au développement du contenu pédagogique de **Discovery Jobs**, une version plus courte de la formation, adaptée aux objectifs du projet FSE, a été créée. Cette version condensée s'intitule « Accroche à l'emploi » et poursuit les mêmes objectifs que la formation Discovery Jobs, mais en rassemblant le contenu afin de permettre aux participants d'atteindre les objectifs plus rapidement. Cette formation est accessible à tout notre public, sans devoir nécessairement passer par l'adressage du Forem.

Comme **Discovery Jobs**, la formation s'articule autour de la découverte du marché de l'emploi, incluant les codes et la culture d'entreprise, tout en clarifiant les projets professionnels des participants. Un accent particulier est mis sur l'amélioration de la maîtrise de la langue française et du vocabulaire spécifique à l'insertion socioprofessionnelle (FLE métier)

En 2024, 3 formations « Accroche à l'emploi » de 70 heures ont été organisées pour le public sans niveau d'études, pour un total de 210 heures. De plus, deux formations « Accroche à l'emploi » ont été spécifiquement proposées pour des personnes diplômées, avec un total de 40 heures. Parallèlement, une déclinaison de cette formation, « Accroche à l'emploi haut profil », a été mise en place pour répondre aux besoins spécifiques de personnes ayant un profil plus élevé, en particulier des diplômés. Ces sessions ont permis aux participants de se préparer efficacement à des postes à plus haute responsabilité, avec un contenu adapté à leurs compétences et aspirations professionnelles. Cette version de la formation vise à renforcer l'employabilité des personnes diplômées et à mieux les préparer à des rôles clés sur le marché du travail.

Séances de formation et information sur demande

Le CRIPEL (service DIPA) a également accompagné des ILI en donnant directement des séances d'information à leurs participant.e.s. En plus de l'utilité directe de ces séances pour les bénéficiaires, ces contacts avec les opérateurs, même s'ils ne font pas partie de l'objectif principal du projet, sont nécessaires pour assurer une bonne coordination entre les acteurs concernés par le domaine de l'insertion socioprofessionnelle des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ils créent du lien, des ponts, entre les différents services et permettent, souvent, de fournir un meilleur suivi pour les bénéficiaires.

En 2024, les organismes demandeurs et pour lesquels des séances d'infos ont pu être organisées sont :

- **AURELie asbl** - 2 séances d'information dispensées :
  le 05/02/2024 et le 30/09/2024 - 18 participants.
- **Natolo** - 1 séance d'information : le 30/10/2024 et le 05/12/24 - 18 participants.
- **Perspectives** - 1 séance d'information : le 02/03/24 - 10 participants.
- **Dora dorës** - 1 séance d'information : le 28/03/2024 - 6 participants.

Statistiques

Chaque année, des statistiques sont récoltées au sein du service. Conformément au RGPD, certain.e.s bénéficiaires n'ont pas accepté que toutes leurs données soient communiquées. Les statistiques de ce rapport sont établies en fonction de ce qui a pu être récolté.

En 2024, 1133 personnes ont été accompagnées dans ses démarches d'insertion socioprofessionnelle. 1125 ont été accompagnées spécifiquement par le service Jobway.

Genre

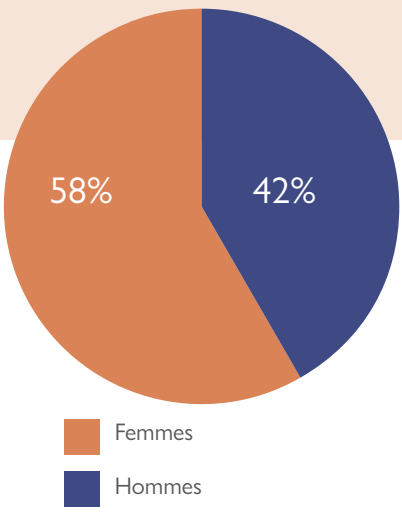

Genre	Chiffres	%
Hommes	473	41,78%
Femmes	659	58,22%
Total	1132	100%

Âge

18-25	132
26-30	183
31-35	202
36-40	191
41-45	185
46-50	109
51-54	59
55+	66

Catégorie d'âge

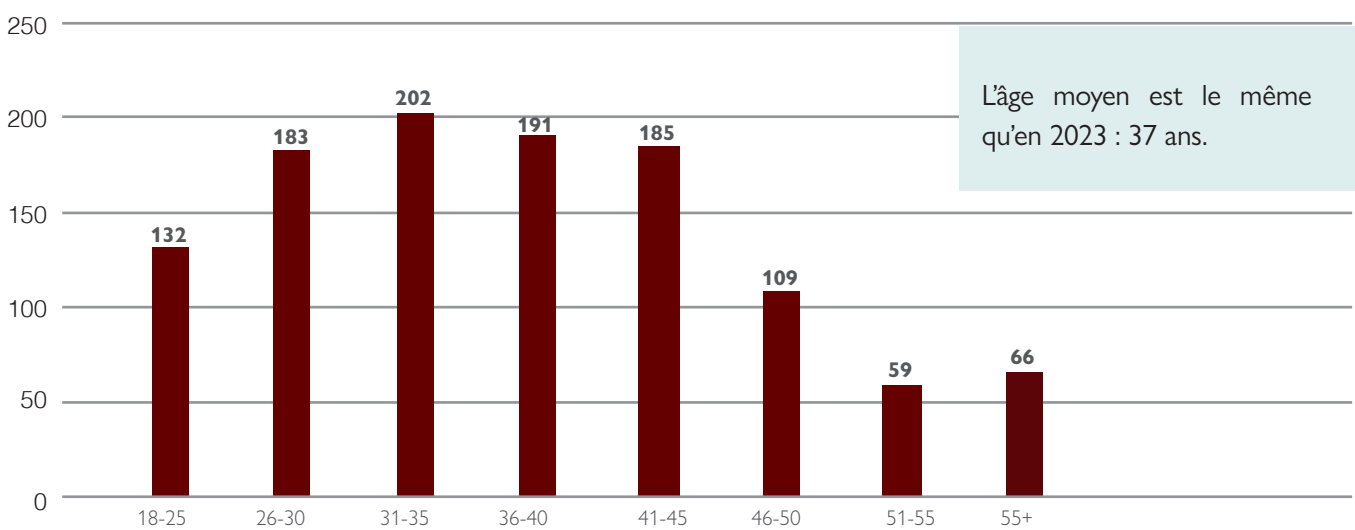

L'âge moyen est le même qu'en 2023 : 37 ans.

Thématiques relatives à l'accompagnement individuel et collectif "Jobway" en 2024

En 2024, l'équivalence de diplôme (tous les types d'équivalence cumulés) est la thématique la plus demandée (426 personnes accompagnées) suivie de l'ISP généraliste (388 demandes), la recherche de formations (296 demandes), la recherche d'emploi (204 demandes). Voici le détail.

Thématiques	Demandes	%
Alpha	13	0,90%
Equivalence bachelier	123	8,48%
Equivalence BES (Brevet d'Enseignement Supérieur)	6	0,41%
Equivalence CESI	8	0,55%
Equivalence CESS	140	9,65%
Equivalence master	149	10,27%
Etude	7	0,48%
FLE	135	9,30%
Formation	141	9,72%
ISP (parcours)	372	25,64%
Nationalité	16	1,10%
Développement des compétences numériques	9	0,62%
Permis de conduire	70	4,82%
Recherche emploi	204	14,06%
Reconnaissance professionnelle	1	0,07%
Situation économique	7	0,48%
Validation des compétences	9	0,62%
Vie professionnelle	17	1,17%
Visa	24	1,65%
Total général	1451	100%

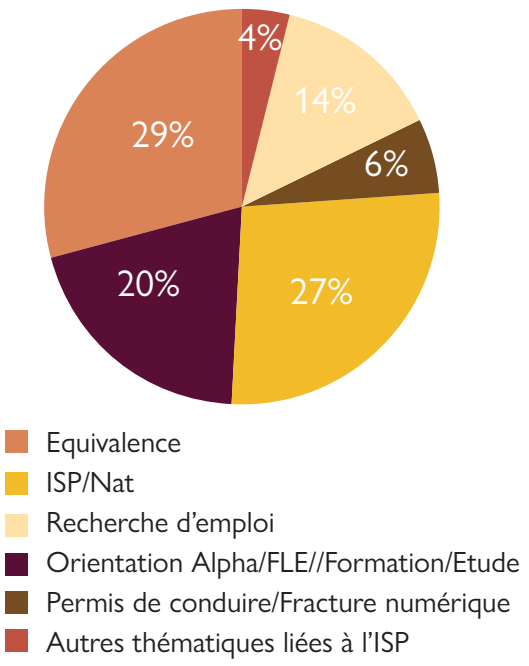

Pour rappel, une personne peut bénéficier d'un accompagnement sur plusieurs thématiques et participer à diverses actions collectives. Ces actions, qu'elles soient individuelles ou collectives, sont définies lors du bilan socioprofessionnel ou au cours des suivis personnalisés, afin de mieux répondre à ses besoins et objectifs.

Séances collectives et formations 2024

Intitulés	Nombre de séances
Séances d'information sur l'ISP	36
Séances Équivalences de diplôme	25
Ateliers CV et LM	19
Ateliers découverte métiers en réalité virtuelle	21
Accroche à l'emploi	3
Accroche à l'emploi Haut Profil	2
Formation permis de conduire théorique	6
Ateliers fracture numérique	
TOTAL	112

L'origine

En 2024, nous avons reçu des personnes de **78 pays différents**. Il faut néanmoins être attentif au fait que le FSE n'impose pas de collecter systématiquement la donnée du pays d'origine, mais la provenance (UE - Hors UE). Toutefois, il y en a certaines plus représentées que d'autres. Les cinq premières sont l'Ukraine, le Maroc, la Syrie, le Burundi et la Palestine.

Origine	%
Afghanistan	2,94%
Albanie	0,62%
Algérie	1,85%
Angola	0,62%
Apatride	0,15%
Arabie saoudite	0,15%
Arménie	0,93%
Bénin	1,24%
Bosnie-Herzégovine	0,46%
Brésil	0,15%
Burkina Faso	0,46%
Burundi	7,42%
Cameroun	5,26%
Centrafrique	0,15%
Chili	0,15%
Colombie	0,62%
congo	0,15%
Côte d'Ivoire	1,85%
Djibouti	0,46%
Égypte	0,15%
Émirats arabes unis	0,15%
Équateur	0,31%
Érythrée	1,24%
États-Unis	0,31%
Éthiopie	0,77%
Gambie	0,15%
Géorgie	0,93%
Ghana	0,62%
Guinée	4,17%
Guinée équatoriale	0,15%
Inde	0,93%
Irak	0,77%
Iran	0,31%
Italie	0,15%
Japon	0,15%
Jordanie	0,31%
Kazakhstan	0,15%
Kenya	0,31%

Origine	%
Kosovo	0,77%
Liban	0,31%
Libye	0,46%
Macédoine	0,31%
Mali	0,62%
Maroc	9,58%
Mauritanie	0,15%
Népal	0,15%
Nicaragua	0,46%
Niger	0,31%
Nigeria	0,46%
Pakistan	0,62%
Palestine	5,87%
Pérou	0,15%
Philippines	0,15%
RDC	0,15%
République démocratique du Congo	5,10%
République dominicaine	0,15%
République du Congo/ Congo-Brazzaville	0,46%
Russie	1,24%
Rwanda	1,70%
Salvador	0,15%
Sénégal	1,08%
Serbie	0,46%
Sierra Leone	0,15%
Somalie	0,15%
Soudan	0,31%
Sri Lanka	0,15%
Syrie	9,58%
Tanzanie	0,15%
Tchad	0,15%
Tchétchénie	0,31%
Thaïlande	0,15%
Togo	1,08%
Tunisie	3,09%
Turquie	3,55%
Ukraine	10,82%
Venezuela	0,31%
Yémen	1,24%

La situation socioprofessionnelle

En 2024, près de 90% du public (90,45%) était composé de personnes inactives ou de demandeurs d'emploi. Cette proportion reste cohérente avec les années précédentes : 88% en 2020, 86% en 2021, 87% en 2022.

Situation socio-professionnelle	Chiffres	%
DE CPAS (y compris art. 60 et 61)	162	14,32%
Demandeur d'emploi (DE)	416	36,78%
Inactif autre	382	33,78%
Inactif enseignement	59	5,22%
Inactif enseignement alternance	4	0,35%
Travailleur indépendant	4	0,35%
Travailleur Salarié	104	9,20%

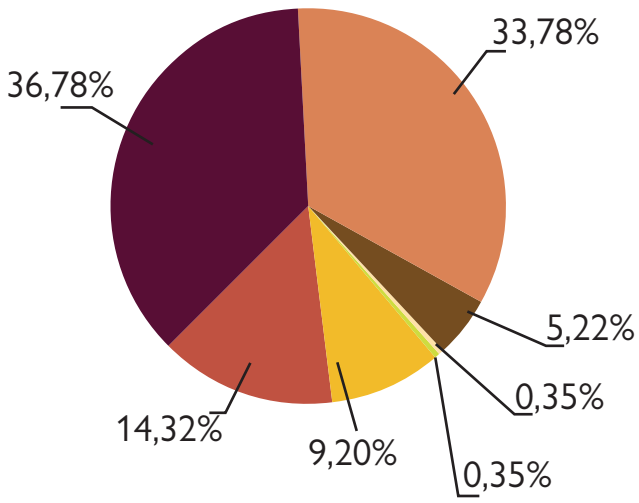

Le niveau de diplôme

En 2024, le public est majoritairement détenteur au minimum du diplôme de secondaire, avec un total de 69,29 % (42,39% + 26,90%). Cette proportion a diminué par rapport à 2023 (72%), 2022 (70%), 2021 (67%) et 2020 (68%).

Niveau d'études	%
Enseignement supérieur	42,39%
Max. 1er cycle du secondaire	30,71%
Enseignement post-secondaire non supérieur	26,90%

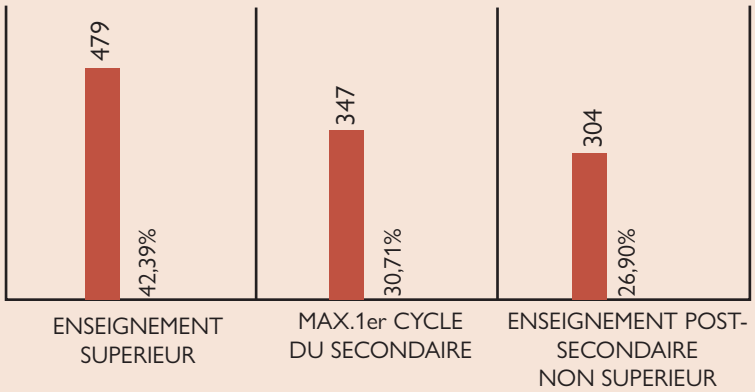

La situation sur le territoire

En 2024, la majeure partie du public est arrivée par une procédure d'asile, représentant 39,8 % du total. Cette situation reste similaire à 2023, où l'asile était également la procédure principale. Cela reprend également les tendances observées en 2020 et 2022, où l'asile dominait. En revanche, en 2021, après les confinements liés au Covid-19, c'est le regroupement familial qui avait constitué la première procédure de séjour.

Situation sur le territoire	Chiffres	%
Asile	441	39,80%
Regroupement familial	383	34,57%
Protection temporaire	82	7,40%
Nationalité belge	59	5,32%
UE	49	4,42%
Résidant longue durée	27	2,44%
Régularisation (9bis ou 9ter)	13	1,17%
Travail	11	0,99%
Autre	43	3,88%

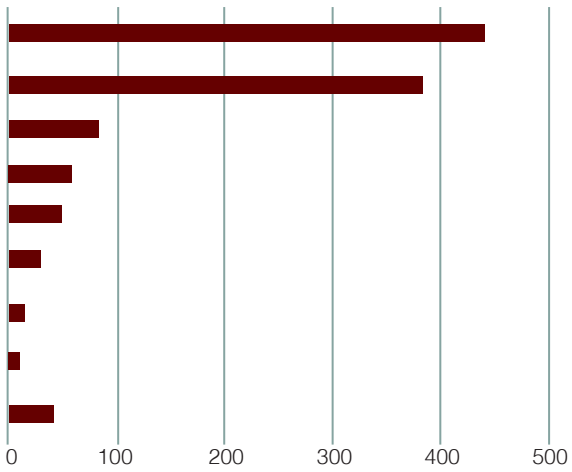

Conclusions

En 2024, le service Jobway a dû faire face à plusieurs défis dans la mise en œuvre du projet, notamment en raison d'un changement de coordination, nécessitant un temps d'adaptation qui a entraîné des retards dans le suivi des actions. Malgré cela, l'objectif initial de 760 bénéficiaires a été largement dépassé avec 1125 personnes accompagnées, entraînant une charge de travail plus élevée que prévu. La hausse des demandes, est notamment due à l'augmentation du nombre de primo-arrivants obligés et, dans une moindre mesure, de volontaires, dans le cadre du parcours d'intégration (mission agréée des CRI, non financée par le FSE+). Cette augmentation a complexifié l'organisation des séances collectives.

Par ailleurs, des difficultés liées aux ressources humaines ont également impacté le déploiement du projet. Le recrutement s'est avéré complexe en raison d'un manque de candidatures, d'un déficit de profils possédant les compétences ou l'expérience requises, et du fait que certaines connaissances spécifiques (médiation interculturelle, équivalence des diplômes, discriminations systémiques, etc.) ne sont généralement pas enseignées dans les cursus traditionnels. Afin de pallier ces difficultés, nous avons dû prolonger les périodes d'appel à candidatures et intensifier nos efforts de recrutement. Deux collaboratrices ont quitté le projet, nécessitant de nouveaux recrutements en fin d'année, dont le dernier en novembre 2024. Chaque nouvelle personne engagée a dû bénéficier d'un temps de formation et d'intégration avant d'être pleinement opérationnelle. Pour accélérer ce processus, nous avons mis en place un programme interne intensif d'accompagnement et développé de nouveaux outils adaptés.

Enfin, sur le plan des ressources humaines, notre prévision initiale était de recruter 8 ETP pour atteindre les objectifs fixés. Malgré les difficultés rencontrées, nous avons réussi à renforcer progressivement notre équipe et disposons désormais de 8,5 ETP, contre 6,33 en temps de travail cumulé à la fin de l'année précédente.

Malgré ces défis, l'équipe a su s'adapter et dépasser l'objectif initial en nombre de bénéficiaires, démontrant ainsi une forte résilience, un apprentissage effectif et un grand engagement.

ASoS Accompagnement Social Spécifique

COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

Vers un accompagnement holistique

Les activités réalisées dans le cadre du projet consistent en un accompagnement individuel et collectif des ressortissants hors UE pour des thématiques sociales variées, mais inhérentes à leur statut, avec un interprète social, selon les besoins.

Le public visé est confronté à des freins, en ce compris systémiques, dans leurs démarches d'inclusion.

L'objectif du projet est d'abaisser ces barrières sociales et de permettre aux bénéficiaires, une fois les freins levés, d'intégrer les dispositifs généralistes d'insertion professionnelle « Jobway ». Le public cible de ce projet se compose de personnes étrangères établies de façon régulière dans les arrondissements de Liège, Huy et Waremme.

Les thématiques abordées sont nombreuses : logement, situations familiales (réunification des familles, parentalité, scolarisation,…), situations sociales (liens avec les CPAS, mutuelles,…), orientation FLE, accès à la santé, etc. Les thématiques de l'accompagnement s'établissent sur base d'un bilan social spécifique et feront l'objet d'un plan d'action adapté à la situation de chaque ressortissant, (ré)évalué tout au long de l'accompagnement.

Le projet ASoS, initié le 1er janvier 2023, a poursuivi son développement en 2024, en réponse aux besoins croissants des personnes étrangères ou d'origine étrangère, confrontées à des freins à leur intégration. Ce projet propose un accompagnement social et juridique pour aider les bénéficiaires à surmonter les difficultés liées à leur intégration, notamment en matière de logement.

En 2024, les demandes sociojuridiques et en matière de logement ont continué d'augmenter, ce qui a mis en évidence les difficultés supplémentaires rencontrées par les bénéficiaires.

Pour répondre à cette demande accrue, le projet ASoS a été renforcé en 2024, par l'apport de ressources humaines supplémentaires à ce qui était prévu pour accompagner spécifiquement les bénéficiaires dans leurs démarches sociojuridiques et d'intégration, notamment en matière de logement et de régularisation. Ce renforcement vise à mieux soutenir les personnes en difficulté et à leur offrir un accompagnement ciblé pour faciliter leur intégration et leur accès futur à l'emploi.

En 2024, ASoS a permis d'offrir aux bénéficiaires un suivi intensif et inscrit dans la durée pour des problématiques complexes et souvent multifactorielles qui nécessitent une approche intégrée ou pluridisciplinaire.

Trois types d'actions sont prévues dans le projet :

1/ L'accompagnement et suivi individuel pour des thématiques sociales diverses comme la situation des familles réunifiées, l'accompagnement dans le cadre de l'obtention de la nationalité belge, le logement, le séjour, la recherche de cours de FLE adaptés, et tout autre frein social pouvant être rencontré par les bénéficiaires. Cet accompagnement est établi sur base des besoins des participant.e.s (établis lors du bilan social spécifique et réévalués au fur et à mesure) et selon la particularité de chaque situation.

2/ L'organisation de séances collectives : la dimension collective est complémentaire à l'accompagnement individualisé. Elles visent à mutualiser les temps dévolus à l'information. L'approche collective a aussi pour but de faire partager ses impressions et de permettre l'échange, de réaliser que d'autres vivent les mêmes difficultés.

3/ L'accompagnement individualisé extra-muros : en fonction des besoins, les travailleurs accompagnent les bénéficiaires dans d'autres structures (accompagnement au CPAS, à la mutuelle, etc.). Un focus particulier est mis sur le logement. En effet, cette thématique est souvent peu efficace si elle reste intra-muros. Il est important d'offrir, en complément, un accompagnement extra-muros tant pour la recherche de logement qu'après l'entrée dans celui-ci ou encore dans les rencontres avec des propriétaires.

En 2024, **344 personnes ont été accompagnées individuellement.**

En 2024, un total de **48 séances collectives** ont été organisées autour de trois thématiques principales, répondant aux besoins des bénéficiaires et favorisant les échanges entre eux.

Logement : 21 séances collectives ont porté sur des sujets tels que la recherche de logement, les aides disponibles, et les démarches administratives associées.

Nationalité : 17 séances collectives ont été dédiées à cette thématique, avec des informations détaillées sur les critères, les procédures administratives, et les étapes nécessaires pour obtenir la nationalité belge.

Réunification familiale : 14 séances collectives ont abordé les aspects liés à la réunification familiale, notamment les conditions légales, les documents requis, ainsi que les délais.

Thématiques	Nombre de séances	Séances	
Séance d'info logement	17	06-02-24	20-02-24
		27-02-24	08-02-24
		18-03-24	25-03-24
		09-04-24	17-04-24
		22-04-24	14-05-24
		21-05-24	06-09-24
		02-10-24	05-12-24
Atelier recherche logement	4	13-02-24	12-03-24
		07-05-24	16-10-24
Réunification familiale	14	07-02-24	21-02-24
		05-03-24	20-03-24
		02-04-24	30-04-24
		14-05-24	31-05-24
		10-06-24	06-08-24
		03-09-24	24-09-24
		29-10-24	12-11-24
		10-12-24	
Nationalité	17	13-02-24	01-03-24
		15-03-24	29-03-24
		11-04-24	24-04-24
		07-05-24	24-05-24
		06-06-24	18-06-24
		13-08-24	13-09-24
		10-10-24	24-10-24
		05-11-24	19-11-24

Le logement

Les problèmes de logement, notamment l'accès au logement pour les familles nombreuses, constituent un frein majeur dans le cadre du projet ASOS. La situation du **parc immobilier liégeois** a accentué cette difficulté, rendant l'accès au logement particulièrement complexe, notamment pour ces familles.

Les logements disponibles, souvent en partenariat avec d'autres institutions, sont généralement des chambres ou des espaces similaires. Cela complique davantage la situation des familles nombreuses, comme prévu dans le projet ASOS.

Cependant, **depuis octobre 2024**, un partenariat solide a été développé au sein d'ASOS pour faciliter l'accès au logement. Grâce à ce partenariat, nous avons pu obtenir en moyenne **un logement par mois**, ce qui a considérablement amélioré la situation.

En 2024, près de **21,57 %** des personnes accompagnées dans le cadre d'ASOS ont bénéficié d'un accompagnement pour la recherche de logement, soulignant l'importance de cette thématique dans l'ensemble des actions menées.

La réunification familiale

Le droit à vivre en famille est fondamental pour tout le monde. Une personne inquiète pour sa famille restée loin, a-t-elle l'esprit libre pour s'insérer socioprofessionnellement en Belgique ? Or, les restrictions sont de plus en plus grandes sur le regroupement familial. C'est le parcours du combattant pour jouir du droit de vivre en famille. L'équipe ASOS accompagne le regroupant tout au long du processus (22,13% des demandes du public ASOS en 2024).

La nationalité

Obtenir la nationalité belge est un réel vecteur d'intégration. La nationalité favorise la participation à la vie économique car il est plus aisé de trouver un emploi en Belgique lorsqu'on possède la nationalité belge. Par exemple, un emploi qui demande à la personne de voyager est souvent difficilement accessible pour quelqu'un qui ne possède pas la nationalité car il n'a pas les mêmes droits à la mobilité. Certains emplois sont réservés aux personnes possédant la nationalité belge, tels que le gardiennage, officier de police, certaines fonctions dans l'administration, etc. Or, la participation à la vie économique est considérée comme un des grands facteurs d'intégration. L'obtention de la nationalité peut donc effectivement contribuer à l'intégration des personnes d'origine étrangère.

La plupart des personnes qui souhaitent demander la nationalité ont besoin d'effectuer un parcours d'intégration et sont donc accompagnées dans le service DIPA. Toutefois, certaines personnes nécessitent un accompagnement juridique plus spécifique et peuvent alors également être accompagnées dans le service sociojuridique.

En 2024, 37,25% des demandes au sein d'ASOS concernaient la nationalité.

Statistiques

Chaque année, des statistiques sont récoltées au sein du service. Conformément au RGPD, certain.e.s bénéficiaires n'ont pas accepté que toutes leurs données soient communiquées. Les statistiques de ce rapport sont établies en fonction de ce qui a pu être récolté.

Genre

Genre	Chiffres	%
Hommes	187	54%
Femmes	157	46%
TOTAL	344	100%

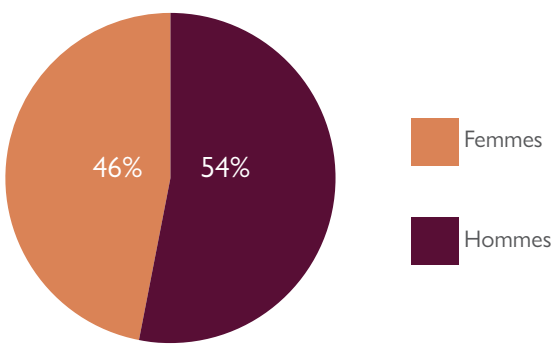

Âge

Catégorie d'âge	Chiffres	%
18-25	40	11,90%
26-30	35	10,42%
31-35	60	17,86%
36-40	62	18,45%
41-45	55	16,37%
46-50	55	16,37%
55+	27	8,04%

L'âge moyen est de 39 ans.

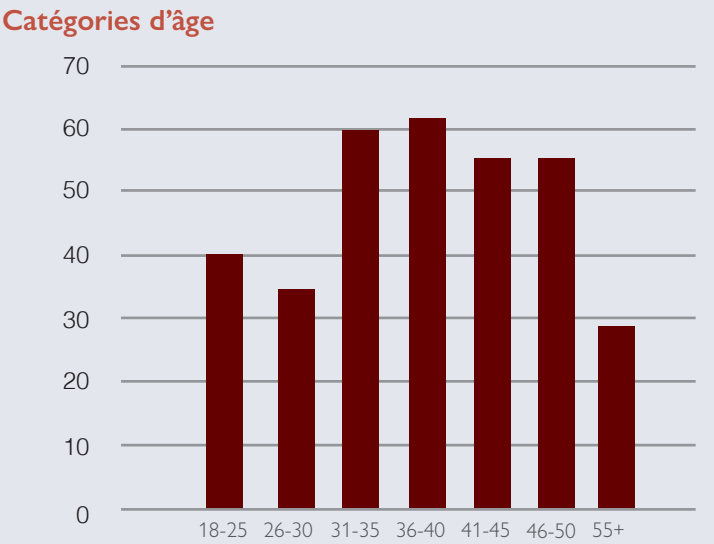

L'origine des participant.e.s

En 2024, les personnes reçues étaient de **61 pays d'origine** différents. Certains sont plus représentés que d'autres. Les cinq premiers sont Maroc, Syrie, Ukraine, Burundi et Afghanistan.

Pays d'origine	Chiffres	%
Afghanistan	20	5,99%
Albanie	3	0,90%
Algérie	5	1,50%
Angola	1	0,30%
Apatride	1	0,30%
Argentine	1	0,30%
Arménie	1	0,30%
Bangladesh	1	0,30%
Bénin	3	0,90%
Bolivie	1	0,30%
Bosnie-Herzégovine	1	0,30%
Brésil	2	0,60%
Burkina Faso	5	1,50%
Burundi	21	6,29%
Cameroun	19	5,69%
Chine	2	0,60%
Colombie	3	0,90%
Corée du Nord	1	0,30%
Côte d'Ivoire	5	1,50%
Djibouti	3	0,90%
Égypte	2	0,60%
Érythrée	14	4,19%
Gabon	1	0,30%
Géorgie	1	0,30%
Ghana	1	0,30%
Guinée	13	3,89%
Inde	3	0,90%
Irak	3	0,90%
Iran	5	1,50%
Jordanie	3	0,90%
Kosovo	1	0,30%
Liban	1	0,30%
Macédoine	1	0,30%
Mali	3	0,90%
Maroc	37	11,08%
Mauritanie	2	0,60%
Moldavie	1	0,30%
Nicaragua	1	0,30%
Niger	1	0,30%
Nigeria	2	0,60%
Pakistan	1	0,30%
Palestine	9	2,69%
Pérou	1	0,30%
Philippines	2	0,60%
République démocratique du Congo	17	5,09%
République du Congo / Congo-Brazzaville	2	0,60%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	2	0,60%

Pays d'origine	Chiffres	%
Russie	8	2,40%
Rwanda	4	1,20%
Sénégal	6	1,80%
Serbie	2	0,60%
Somalie	2	0,60%
Soudan	4	1,20%
Syrie	29	8,68%
Togo	4	1,20%
Tunisie	6	1,80%
Turquie	9	2,69%
Ukraine	25	7,49%
Venezuela	2	0,60%
Viêt Nam	1	0,30%
Yémen	3	0,90%

Les langues de communication

En 2024, les participant.e.s dans le projet ASOS parlaient 14 langues différentes. Comme pour le service JOBWAY, le français et l'arabe sont de loin les langues les plus rencontrées.

Langue de communication	Chiffres	%
Français	261	78,38%
Arabe	32	9,61%
Ukrainien	13	3,90%
Tigrynia	10	3,00%
Russe	8	2,40%
Anglais	6	1,80%
Pashto	4	1,20%
Turc	3	0,90%
Espagnol	2	0,60%
Farsi	1	0,30%
Kurmanji	1	0,30%
Portugais	1	0,30%
Urdu	1	0,30%
Vietnamien	1	0,30%
Total général	344	100%

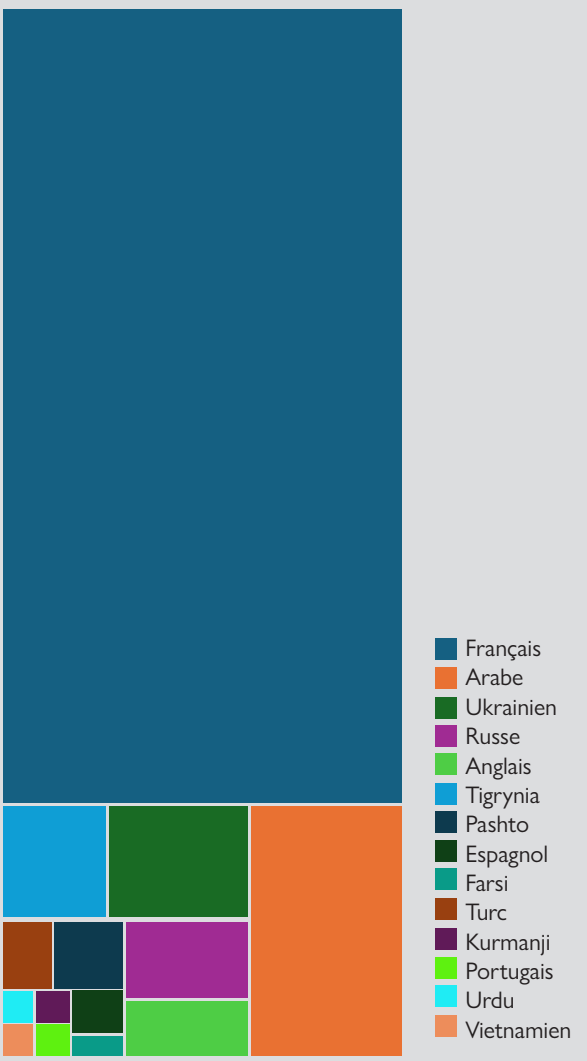

Thématiques d'accompagnement

Thématiques	Chiffres	%
Nationalité	133	37,25%
Réunification familiale	79	22,13%
Logement	77	21,57%
Séjour	23	6,44%
Situation sociale	17	4,76%
Situation juridique	16	4,48%
Santé	4	1,12%
Sécurité sociale (CPAS, mutuelle, alloc, chômage,…)	3	0,84%
Droit social	2	0,56%
Petite enfance	1	0,28%
Visa	1	0,28%

Répartition des thématiques d'accompagnement - CRIPEL - *Nombre de demandes*

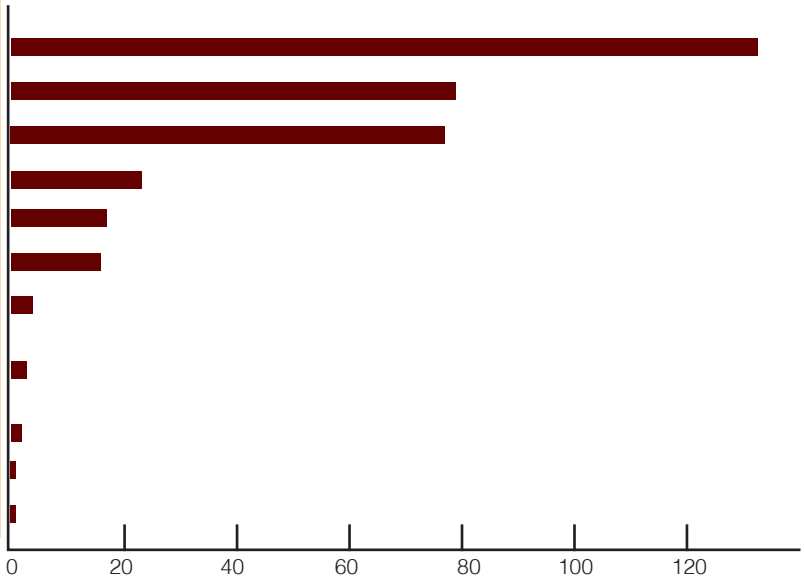

Conclusion et perspectives

Le projet ASoS a démontré son efficacité en offrant un accompagnement intensif et pluridisciplinaire pour répondre aux besoins complexes des bénéficiaires. Les actions menées en 2024 ont permis de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes étrangères, tout en répondant aux défis spécifiques liés au logement, à la nationalité et au regroupement familial. Les statistiques montrent une diversité importante parmi les bénéficiaires, soulignant la nécessité d'une approche adaptée et inclusive pour favoriser leur intégration.

L'année 2024, alors qu'il était prévu d'accompagner 195 participant.e.s par an selon le chronogramme soumis à l'AMIF, ce sont 344 personnes qui ont été suivies, soit 76.41 % de plus que prévu, ce qui occasionne une charge administrative accrue. Nous pensons par ailleurs, que l'augmentation importante des primo-arrivants obligés, dans une moindre mesure des volontaires, au sein du parcours d'intégration (mission agréée des CRI, non financé par l'AMIF), a eu pour incidence l'accroissement concomitant des demandes d'accompagnement social spécifique.

Pour le logement, force est de constater que la possibilité de trouver des logements pour des familles nombreuses est devenue quasiment impossible avec le parc logement actuel sur le territoire du CRIPEL.

CROISEMENTS ENTRE SERVICES DE 1ÈRE LIGNE

Au CRIPEL, les personnes peuvent être accompagnées pour leurs différentes problématiques et à travers les différentes démarches inhérentes à une installation durable sur le territoire. Les départements de 1ère ligne (ASOS/JOBWAY/DIPA) sont portés par une équipe pluridisciplinaire (travailleuses sociales, anthropologue, psychologue, juristes, etc.) qui propose de façon complémentaire un accompagnement et un suivi dans des matières telles que le parcours d'intégration, la recherche d'emploi, l'équivalence de diplôme, le regroupement familial, le logement, le séjour, l'orientation vers les formations, les permis de travail, l'aide aux démarches administratives, l'accès à l'aide sociale, etc.

De nombreux bénéficiaires sont orientés entre nos services eux-mêmes. La première porte d'entrée passe majoritairement par le service du parcours d'intégration mais les responsables de projet du service parcours orientent les ayants-droits vers les services d'ISP ou sociojuridiques en fonction des besoins établis lors du bilan social ou tout au long du parcours. Toutefois, il arrive également que les responsables de projet des services ISP et sociojuridiques orientent également vers le service parcours, essentiellement pour des suivis de parcours dans le cadre de la demande de nationalité.

En 2024 :

- **194 personnes ont été orientées des services JOBWAY et ASoS vers le parcours dans le cadre de la demande de nationalité.**
- **1287 personnes personnes ont été orientées du service parcours vers le service JOBWAY et ASoS.**

L'ACCUEIL

L'accueil au CRIPEL représente bien plus qu'une simple réception ; il constitue la première porte d'entrée et un point de contact essentiel pour les bénéficiaires. Chaque année, ce sont des milliers de personnes qui s'y présentent, chacune avec ses besoins spécifiques et ses espoirs de trouver des réponses à ses questions. Les agent.e.s d'accueil sont chargé.e.s de les recevoir, d'identifier précisément leurs demandes et de les orienter vers les services appropriés, qu'il s'agisse du parcours d'intégration, de Jobway ou d'ASOS, avec des demandes pouvant concerner le parcours d'intégration, la recherche d'emploi, de logement, etc. ou une combinaison de ces besoins. Leur rôle est crucial car elles/ils déterminent la première impression de l'organisme et la qualité de l'expérience initiale de chaque bénéficiaire.

En plus de leur présence physique à l'accueil, nos deux principales agentes, assistées par trois collègues en cas d'absence, gèrent également un volume important de communications électroniques et téléphoniques. Chaque appel ou email est une demande d'assistance, une recherche de guidance, traitée avec le plus grand soin et professionnalisme. Cette polyvalence et cette capacité à jongler entre plusieurs tâches simultanément sont des atouts qui renforcent l'efficacité du CRIPEL dans son ensemble. L'accueil est un pivot autour duquel s'articulent tous les services, essentiellement de première ligne, garantissant que chaque bénéficiaire soit dirigé vers le bon accompagnement.

Reconnaître l'importance de ce travail est essentiel, car sans l'efficacité de cette équipe d'accueil, les opérations de l'ensemble du CRIPEL pourraient en être affectées. Ils, elles ne se contentent pas d'orienter les bénéficiaires, mais jouent un rôle déterminant dans la fluidité de leur suivi au sein de notre structure. Leur contribution au bon fonctionnement de l'institution est donc indispensable. Leur travail quotidien est une fondation sur laquelle repose la réussite de la mission d'intégration et d'insertion au CRIPEL.

2. LES ACTIVITÉS DE DEUXIÈME LIGNE

Si la première mission décrétale du CRIPEL reste de « développer, mettre en œuvre et organiser le parcours d'intégration des primo-arrivant·e·s », les missions de seconde ligne – de l'accompagnement des initiatives locales d'intégration, à la formation des acteurs de terrain, en passant par la coordination de plateformes et de nombreuses actions transversales – sont tout aussi déterminantes pour la qualité et la cohérence de l'ensemble du dispositif.

L'année 2024 a été marquée par le Travail législatif lié au nouveau Décret relatif à l'intégration des personnes étrangères, accompagnée de plusieurs actions ciblées. Elle a également été exceptionnelle sur le plan électoral, avec des scrutins organisés à tous les niveaux de pouvoir. C'est dans ce contexte que le CRIPEL a lancé la campagne « Ma commune, j'y vis, j'y vote ! », destinée à informer et à accompagner les personnes étrangères dans l'exercice de leur droit de vote lors des élections communales et européennes.

Au total, 73 formations (558 heures) ont mobilisé 1042 professionnel·le·s, 59 séances d'information ont réuni 1081 participant·e·s, et 59 activités d'intégration et de sensibilisation ont touché 25372 personnes. La coordination du réseau s'est également illustrée à travers 69 plateformes (930 participant·e·s), 85 participations aux groupes de travail (1561 participant·e·s) et 48 intercentres (231 heures), sans oublier les 228 opérateurs locaux accompagnés sur diverses thématiques, dont la préparation à l'agrément et l'entrée en vigueur du nouveau décret le 1er janvier 2025.

Par ailleurs, le projet HYMA (Hub for Young Migrants Autonomy), lancé en 2023 avec le soutien de l'AMIF, a franchi une étape majeure avec le déploiement de ses premières activités pilotes auprès des professionnels travaillant avec les jeunes migrants.

C'est donc le rapport d'activités d'une seconde ligne résolument au service de la première ligne que le lecteur trouvera ci-dessous. Après une brève présentation du projet HYMA, le rapport détaillera les activités avec les différents types d'accompagnements, les plateformes et actions de coordination du réseau, les formations, les activités de sensibilisation et enfin, le Plan Local d'Intégration.

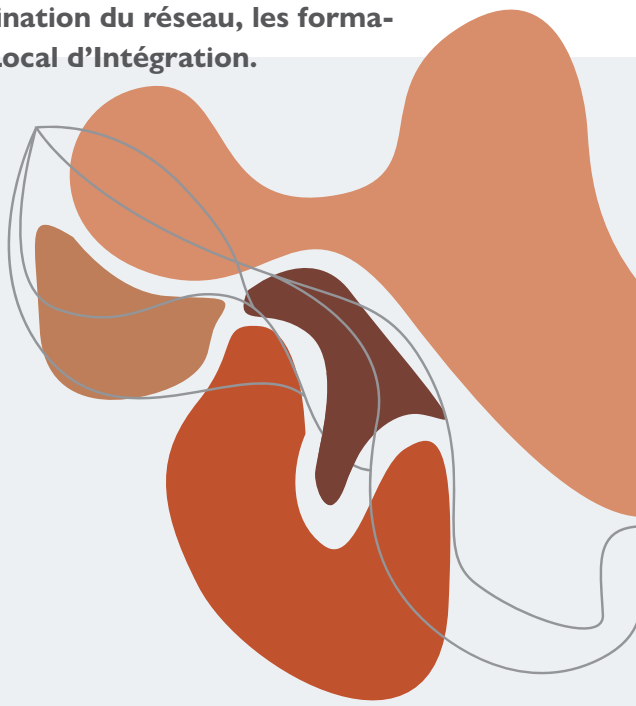

FINANCÉ DANS LE CADRE DU FONDS ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION (AMIF)

hyma hub for young migrants autonomy

Cofinancé par l'Union européenne

Ce nouveau projet, financé par l'AMIF pour la période 2023-2025, s'adresse aux professionnel.le.s œuvrant avec un public MeNA, Ex-MeNA et ressortissant.e.s des pays tiers. Il est articulé autour de 4 axes :

- **Hub :**
  Plateforme locale de coordination multidisciplinaire rassemblant les opérateurs qui sont en contact avec un public de MeNA, ex-MeNA et/ou jeunes ressortissant.e.s de pays tiers (focus 16-23 ans) sur le territoire de Liège Huy Waremme. Cet axe du projet vise à partager les informations et réflexions mais aussi d'encourager le réseautage et les partenariats. En 2024, 4 hubs ont eu lieu :
  « (Ex-)MENA et logement, de l'accueil vers un habitat en autonomie ».
  « Jeunes filles migrantes, vers une prise en charge spécifique ? »
  « De l'accompagnement du CPAS à la lutte contre l'isolement : quelles spécificités pour les (ex-) MeNA ? »
  « Ressources : Le salon des outils pédagogiques et de la documentation pour la diversité et l'interculturalité - axe jeunesse et migration ».

- **Accompagnement des opérateurs :**
  accompagnement spécifique sur les questions concernant le public MeNA, Ex-MeNA et ressortissant.e.s des pays tiers. Il peut s'agir d'orientation, d'accompagnement d'équipe ou d'expertise de cas.

- **Observatoire :**
  dispositif de veille de la problématique MeNA depuis leur arrivée sur le territoire jusqu'à la mise en autonomie pérenne au-delà de la majorité (ex-MeNA). Cette action permet une meilleure analyse des besoins non-couverts et une meilleure articulation des réponses apportées par les opérateurs de terrain. Il prend la forme des publications FOCUS, chacune orientée vers un thème spécifique et qui dresse un état des lieux de la situation à un moment donné et apporte des informations pratico-pratiques ainsi que des constats et analyses de terrain. En 2024 :
  Focus scolarité ;
  Focus arrivée sur le territoire et parcours d'accueil.

- Formations :
  à destination des professionnel.le.s avec une attention particulière à la dimension croisée interculturalité et aide à la jeunesse. Elles sont basées sur les demandes et besoins identifiés auprès du terrain et évoluent donc en fonction de celui-ci. Différents degrés de spécialisation sont prévus ainsi qu'un suivi pour les questions et accompagnements.

Ce projet va être évalué et son approche modélisée en vue de développer sa méthodologie sur d'autres territoires.

Pour plus de lisibilité, les différentes activités du projet HYMA ont été intégrées dans chacune des rubriques du rapport d'activités sous les libellés MeNA et ex-MeNA ou "Jeunesse et migration".

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DE TERRAIN

En 2024, 228 opérateurs ont été accompagnés en vue de favoriser la structuration des projets locaux, la professionnalisation et les collaborations avec le secteur de l'intégration. Ces accompagnements peuvent concerner les aspects pédagogiques et méthodologiques, des questions juridiques, en matière de FLE, de citoyenneté, d'interculturalité, de communication, d'ISP et d'accompagnement des MENA.

	2021	2022	2023	2024
Nombre d'opérateurs accompagnés	129	128	197	228

Le nombre d'opérateurs accompagnés est en forte évolution ces dernières années. Cela s'explique principalement par la diversification et l'enrichissement de l'offre de services (MeNA, campagne "J'y vis, j'y vote", Lutte contre le racisme…).

Comme le montre le tableau ci-dessous, certains organismes sont accompagnés sur différentes thématiques, le nombre total d'accompagnements est bien supérieur au nombre d'organismes accompagnés.

OPÉRATEURS ACCOMPAGNÉS	
Nombre d'opérateurs publics différents	73
Nombre d'opérateurs associatifs différents	137
Nombre d'opérateurs Autres différents	18
Nombre d'ILI	74
Nombre d'Accompagnements pédagogiques	159
Nombre d'Accompagnements Interculturalité	51
Nombre d'Accompagnements Lutte contre le racisme	20
Nombre d'Accompagnements FLE	106
Nombre d'Accompagnements Citoyenneté	80
Nombre d'Accompagnements Juridiques	183

OPÉRATEURS ACCOMPAGNÉS	
Nombre d'Accompagnements MeNA	47
Nombre d'Accompagnements communication	34
Nombre d'Accompagnements ISP	18
Nombre d'Accompagnements Parcours d'intégration	54
Nombre d'Accompagnements "Election"	33
Nombre d'Accompagnements Autres	48
Total Nombre d'accompagnements	**557**
Total Nombre d'opérateurs	**228**

Accompagnement juridique

Ces prestations sont de deux types : l'accompagnement sur les aspects juridiques dans la gestion quotidienne des ASBL et l'accompagnement en droits des étrangers.

En matière de "Droit des ASBL", l'accompagnement juridique fournit, par son contenu, un service d'appui, de conseils et d'accompagnement dans toutes les étapes de vie d'une ASBL. De la création, à la gestion et au développement. Il donne le cadre juridique dans lequel les ASBL peuvent évoluer afin, non seulement de répondre au mieux aux exigences légales, mais également de se saisir du cadre légal pour développer des pratiques de bonne gouvernance.

L'accompagnement juridique peut également être proposé aux associations reconnues ILI pour l'axe « Permanences sociales et juridiques » lorsqu'elles ne peuvent répondre à certaines questions en matière de droits des étrangers. Dans ce cadre, les conseils prodigués concernent directement les situations individuelles des bénéficiaires qui sont accompagnés dans les ILI. A titre d'exemple, cela peut concerner les démarches liées à la protection internationale et la protection temporaire, les procédures de régularisation, le séjour, un regroupement familial, une demande de nationalité…

En 2024, 183 opérateurs ont été accompagnés sur le plan juridique. Cela représente 125 accompagnements de plus qu'en 2023. Cette augmentation significative peut notamment être attribuée à des démarches de mise en conformité avec le code des sociétés et associations ainsi qu'une augmentation générale des sollicitations en matière de droit des étrangers.

Accompagnement pédagogique

Dans l'accompagnement pédagogique et méthodologique, l'approche débute par l'analyse de la demande de l'opérateur. Ensuite nous passons en revue les ressources à disposition pour atteindre les objectifs et répondre au mieux aux besoins identifiés. De nombreuses demandes d'accompagnement concernent les ILI dans leurs relations avec la Région Wallonne ou dans la recherche de subventions. Les différentes possibilités sont explorées au cas par cas en fonction des projets. A titre d'exemple, nous pouvons citer des recherches de financement par le FSE, l'AMIF, les demandes d'agrément à la Région wallonne, les conseils relatifs au PCI, aux subventions de la Province de Liège, de la Ville de Liège… Ces accompagnements permettent également d'appuyer certains opérateurs dans l'organisation de formations, d'évènements ou encore le développement de nouveaux projets.

En 2024, 159 opérateurs ont été accompagnés sur le plan pédagogique. Ce chiffre est stable par rapport à 2023 qui en comptait 160.

Ces accompagnements ne s'inscrivent pas simplement dans une approche qui consiste uniquement à répondre aux questions de l'association, mais tente d'engager un processus d'accompagnement qui tend davantage vers la collaboration, vers l'autonomisation et la professionnalisation des opérateurs.

Accompagnement FLE

L'accompagnement thématique poursuit toujours un objectif « qualité » et s'étend à l'ensemble des ILI ainsi qu'à tout le réseau FLE. Il s'inscrit dans la continuité des objectifs de la plateforme FLE, c'est-à-dire de poursuivre la structuration, la professionnalisation et l'institutionnalisation du secteur.

Les sous-objectifs :

- rencontrer les Initiatives Locales d'Intégration sur le terrain ;
- informer, conseiller et répondre aux interrogations des opérateurs ;
- relever les besoins et les difficultés au regard du diagnostic du réseau FLE liégeois ;
- articuler l'accompagnement collectif et individuel afin d'impulser de nouvelles actions répondant aux nouvelles réalités de terrain.

En 2024, 106 opérateurs ont été accompagnés sur la thématique du FLE. C'est 97 de plus qu'en 2023.

Cette forte augmentation peut-être attribuée à la reprise et la pérennisation du poste de responsable de projet suite à une période compliquée en termes de ressources humaines (turn-over- absences pour maladie).

Le GT FLE s'est prolongé avec pour thématique "L'évaluation des participants en apprentissage du français". En accompagnement collectif, le focus a été fait tout d'abord sur le test ELAO, avec une présentation du test aux opérateurs et une phase d'essai qui nous a permis de mieux appréhender le test, ses qualités et ses limites.

Suite à ces échanges, le travail s'est poursuivi avec une ILI et l'ULiège et a mené à la création d'un questionnaire concerté à l'attention de tous les formateurs FLE actifs dans les ILI, les CISP et les promotions sociales, sur leurs pratiques en matière d'évaluation. Les résultats de cette enquête seront présentés début 2025 et donneront suite à d'autres actions.

Accompagnement Communication

Le CRIPEL a poursuivi sa mission d'information et d'accompagnement en matière de communication. La diffusion se fait par courriel et via le bulletin biannuel «Migr'actions». Le champ de communication du CRIPEL s'étend également au site internet, à la newsletter mensuelle pour la promotion de nos activités et de celles des opérateurs et l'utilisation accrue de nos réseaux sociaux.

En 2024, 34 opérateurs ont été accompagnés sur le plan de la communication. C'est 20 de plus qu'en 2023. Cette augmentation peut être attribuée notamment à une offre d'accompagnement plus large: création de visuels, impressions mais également conseils en communication et organisation d'événements. De plus, l'accompagnement en matière de communication se fait de plus en plus connaître auprès des opérateurs et devrait probablement encore évoluer dans les années à venir.

Accompagnement Interculturalité et lutte contre le racisme

En 2024, 71 opérateurs ont été accompagnés sur la thématique de l'interculturalité et de la lutte contre le racisme. Il concerne principalement les opérateurs en lien avec les projets ILI.

Cet accompagnement des opérateurs peut prendre des formes différentes, en fonction du type de demandes et du degré de spécialisation :

- l'orientation : il s'agit d'une demande simple, à laquelle on peut répondre avec une information, la transmission d'un document ou la mise en contact avec un partenaire via mail ou via un échange téléphonique. Cela peut aussi prendre la forme d'une orientation vers le service de communication pour une demande de diffusion vers nos réseaux ;
- l'analyse de projets : il s'agit d'une demande spécifique sur la mise en route d'un projet, la recherche de subsides, la relecture d'un pré-projet.

Accompagnement Citoyenneté

En 2024, 80 opérateurs ont été accompagnés sur la thématique de la citoyenneté. C'est 74 de plus qu'en 2023.

Cette forte augmentation peut-être attribuée à la reprise et la pérennisation du poste de responsable de projet suite à une période plus compliquée en termes de ressources humaines (turn-over - absences pour maladie).

L'accompagnement individuel thématique a donné lieu à plusieurs réunions avec les opérateurs œuvrant dans l'axe citoyenneté en 2024, sur le terrain. Les thèmes de ces réunions tournent principalement autour du parcours d'intégration obligatoire et volontaire et des questions que les équipes sociales des ILI rencontrent sur le terrain.

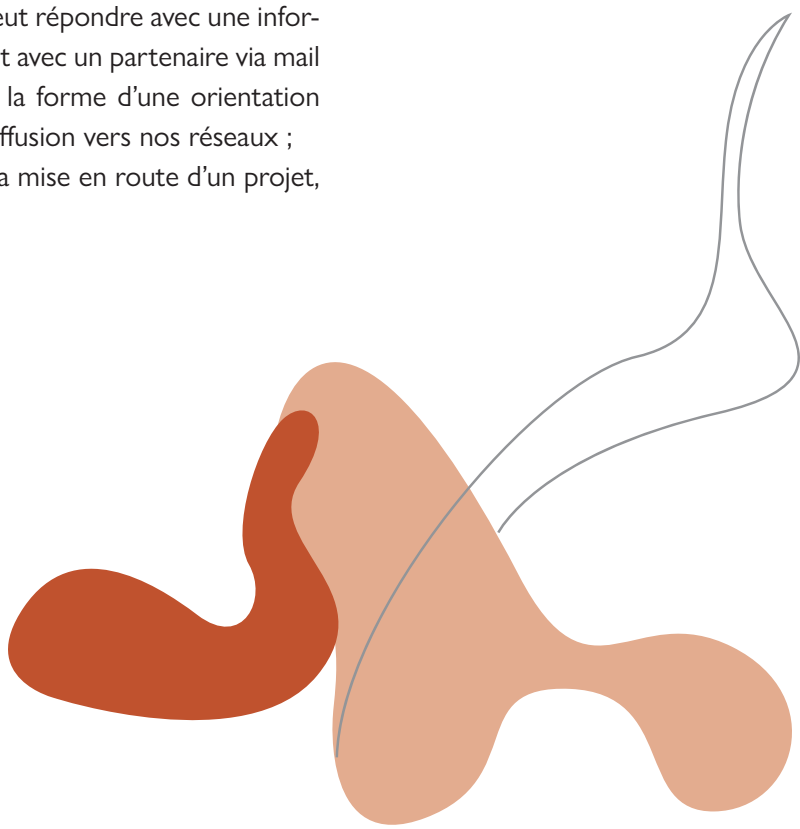

hyma hub for young migrants autonomy

Cofinancé par l'Union européenne

FINANCÉ DANS LE CADRE DU FONDS ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION (AMIF)

Accompagnement MeNA

Depuis 2023, un nouveau type d'accompagnement a vu le jour grâce au financement de l'AMIF pour le développement du projet HYMA. Il concerne principalement les opérateurs en relation avec les MeNA, ex-MeNA et jeunes ressortissants de pays tiers qui sont en recherche de financements, collaborations, solutions d'orientation pour les jeunes concernant des problématiques spécifiques (enseignement, aide à la jeunesse, santé mentale, interculturalité, logement, traduction,…). Certains accompagnements concernent également les aspects techniques des procédures, les relations avec la tutelle…

Cet accompagnement des opérateurs peut prendre trois formes, en fonction du type de demandes et du degré de spécialisation :

- L'orientation : il s'agit d'une demande simple, à laquelle on peut répondre avec une information, la transmission d'un document ou la mise en contact avec un partenaire ;
- L'accompagnement d'équipe : il s'agit d'une demande complète, de participation à une réflexion ou de formation pour un groupe ou un équipe au complet. Dans ce cas, un travail de préparation, avec une ou plusieurs rencontres préalables sont nécessaires pour cerner la demande et les besoins du groupe. Il peut s'agir de jeunes ou de professionnel.le.s. Cet accompagnement peut se faire sur le court ou long terme.
- L'expertise de cas : il s'agit d'une demande spécifique sur le cas d'un.e jeune particulier.ère, qui demande un plus grand niveau d'expertise et donc, éventuellement, de recherche.

En 2024, 28 accompagnements de professionnels en contact avec les MeNA ont été effectués dans le cadre du lancement de ce projet.

COORDINATION DES ACTIVITÉS D'INTÉGRATION DANS LE RESSORT TERRITORIAL

Plateforme Français Langue Étrangère

Active depuis de nombreuses années, la plateforme FLE représente le principal moteur du réseau Français Langue Etrangère liégeois. Les réunions rassemblent des opérateurs provenant de secteurs différents. Celles-ci visent trois objectifs centraux :

1. L'information ;
2. L'interconnaissance entre opérateurs et le renforcement d'un langage commun ;
3. L'échange autour de thématiques et problématiques identifiées par le secteur.

En 2024, la plateforme FLE a abordé, entre autres, les points suivants : les présentations d'outils pédagogiques variés du secteur, le portail alpha/fle, le projet pilote de session adaptée pour le permis de conduire théorique, la présentation des CISP, Wallangues, les actualités du CRIPEL, les actualités du secteur, l'offre et la demande de formations, la présentation d'Objectif FLE,etc…

PTF FLE	Nombre de participants
21 mars	30
11 juin	50
25 septembre	40
9 décembre	29

Les concertations territoriales "FLE Citoyenneté"

L'orientation du public, la gestion de l'offre et de la demande, la complémentarité des actions, sont autant de sujets qui méritent une réflexion pragmatique et une collaboration étroite avec les opérateurs de terrain. Les plateformes FLE et Citoyenneté rassemblent un grand nombre de participants lors de chaque réunion, un chiffre qui n'est pas toujours propice aux échanges approfondis sur des sujets plus spécifiques et notamment celui de la coopération locale. C'est pourquoi la mise en place de réunions de concertations territoriales a été envisagée en réunissant les opérateurs de FLE et de citoyenneté actifs sur un territoire spécifique visant un ensemble de quartiers, de villes et/ou de communes. Ces réunions sont considérées comme un prolongement des plateformes et permettent d'envisager un travail de proximité.

Concertations	Date	Nombre de participants
Bressoux – Droixhe – Amercoeur – Outremeuse	16 mai	7
Beyne-Heusay – Blegny – Soumagne – Fléron – Visé – Esneux	21 mai	9
Herstal – Vottem – St-Léonard – Thier à Liège – Quartier nord	15 mai	7
Centre-ville – Laveu – Ste-Marguerite – Ste-Walburge – Burenville	13 mai	5
Seraing – Flémalle – Jemeppe – Grâce-Hollogne – Rocourt – Ans – Montegnée – St-Nicolas – Huy – Waremme	24 mai	8
Vennes – Fétinne – Longdoz – Angleur – Chênée – Grivegnée – Guillemins – Sclessin	22 mai	8
Herstal – Vottem – St-Léonard – Thier à Liège – Quartier nord	28 novembre	6
Beyne-Heusay – Blegny – Soumagne – Fléron – Visé – Esneux	22 novembre	4
Bressoux – Droixhe – Amercoeur – Outremeuse	20 novembre	5
Vennes – Fétinne – Longdoz – Angleur – Chênée – Grivegnée – Guillemins – Sclessin	26 novembre	4
Centre-ville – Laveu – Ste-Marguerite – Ste-Walburge – Burenville	21 novembre	8

Ces réunions visent donc à :

- Amener de la cohérence dans l'orientation du public pour le FLE et la citoyenneté ;
- Amener à une meilleur connaissance mutuelle des opérateurs géographiquement les plus proches;
- Favoriser l'utilisation d'outils communs ;
- Analyser l'état des lieux de l'offre de chaque territoire afin d'envisager la complémentarité des actions.

Les réunions de l'année 2024 ont permis d'impulser de nouvelles dynamiques de collaboration mais aussi et surtout de déployer des méthodologies d'intervention plus participatives et interactives, là où les plateformes rassemblant l'ensemble des opérateurs sont plus (in)formatives et descendantes.

Plateforme Citoyenneté

La plateforme citoyenneté poursuit trois objectifs principaux :

1. L'information ;
2. L'interconnaissance entre opérateurs et le renforcement d'un langage commun ;
3. L'échange autour de thématiques et problématiques identifiées par le secteur.

En 2024, la plateforme Citoyenneté du CRIPEL s'est réunie quatre fois en présentiel.

PTF Citoyenneté	Nombre de participants
19 février	27
11 juin	50
19 septembre	39
29 novembre	30

En 2024, la plateforme Citoyenneté a abordé, entre autres, les points suivants : les actus du CRIPEL, les actus du secteur, l'offre et la demande de formations, des présentations d'animations, de supports pédagogiques, les bonnes pratiques des FIC en langues d'origine - Croix-Rouge de Belgique, diverses interventions possibles en formations par des professionnels du secteur, etc…

Plateforme Insertion Socioprofessionnelle (ISP)

La plateforme ISP poursuit trois objectifs principaux :

1. L'information en lien avec le secteur ISP ;
2. L'échange autour de thématiques spécifiques ISP ;
3. L'interconnaissance entre opérateurs.

En 2024, la plateforme ISP du CRIPEL s'est réunie quatre fois en présentiel.

PTF ISP	Nombre de participants
19 mars	7
20 juin	7
1er octobre	6
12 décembre	5

En 2024, la plateforme ISP a abordé, entre autres, les points suivants : les actualités du CRIPEL, les actualités de CALIF, les actualités du secteur, des présentations de nouveaux outils avec des animations, etc.
Au regard du faible taux de participants et en accord avec les recommandations du Plan Local d'Intégration, cette plateforme ne se poursuivra pas en 2025. En matière de concertation ISP, le CRIPEL privilégiera de s'impliquer dans les plateformes et réseaux existants notamment organisés par les Instances Bassin Enseignement, Formation, Emploi du territoire.

Plateforme des Services Sociaux et Juridiques (SSEJ)

La plateforme des services sociaux et juridiques poursuit trois objectifs principaux :

1. L'information en lien avec les permanences sociales et juridiques ;
2. L'échange autour de thématiques spécifiques en lien avec les permanences sociales et juridiques ;
3. L'interconnaissance entre opérateurs.

En 2024, la plateforme SSEJ du CRIPEL s'est réunie quatre fois en présentiel.

PTF SSEJ	Nombre de participants
18 mars	28
25 juin	35
21 octobre	29
10 décembre	27

En 2024, la plateforme SSEJ a abordé, entre autres, les points suivants :

- Le regroupement familial : la nouvelle circulaire relative à la protection en matière de séjour des victimes de violences intrafamiliales dont leur séjour est lié à un regroupement familial, les nouveautés législatives concernant le droit au regroupement familial (suite à la loi du 10 mars 2024) ainsi que les échanges de pratiques concernant l'introduction des demandes à distance (jurisprudence Afrin);
- La nationalité belge : la réforme du Code de la Nationalité belge pour les analphabètes, ainsi que la compilation des différentes problématiques dans l'application de certaines conditions du Code par les communes;
- Le secteur : une explication détaillée sur le nouveau Décret wallon du 24 mars 2024 (et son arrêté d'exécution) relatif à l'intégration des personnes étrangères, suivie d'une séance de questions/réponses.

Plateforme Interculturalité

En 2024, la plateforme Interculturalité s'est réunie quatre fois et le nombre effectif de participants varie de 10 à 20 participants.

C'est un lieu de rencontre et d'information dans lequel les opérateurs interculturalité peuvent structurer leurs efforts, réfléchir à des projets communs et échanger de bons procédés et pratiques.

PTF Interculturalité	Nombre de participants
19 février	20
4 juin	12
8 octobre	10
3 décembre	12

Cette année, la plateforme Interculturalité a abordé, entre autres, les points suivants : les actualités du CRIPEL, les actualités du secteur, des présentations de nouveaux outils, des animations, de supports pédagogiques, des ressources externes, diverses interventions possibles en formations par des professionnels du secteur etc…

Les groupes de travail

En 2024, le groupe de travail "Duos vers l'inclusion" a poursuivi les travaux initiés en 2023 et s'est réuni à trois reprises avec comme objectifs:

- partager de manière participative les expériences de terrain, se remettre en question dans les pratiques habituelles et obtenir des conseils, infos, pistes par les pairs et même parfois envisager des partenariats entre eux ;
- partager des outils, des infos utiles via le support "padlet" en ligne ;
- créer un outil commun : une brochure reprenant les activités de l'ensemble des projets « Duos vers l'inclusion » en région liégeoise et environs.

Le GT "Interculturalité" s'est organisé une seule fois et a permis de mettre en lumière des besoins du secteur, thèmes repris en plateforme interculturalité. Les opérateurs n'ont pas souhaité organiser d'autres réunions de GT cette année. Les raisons évoquées incluent notamment le nombre important de réunions annuelles déjà organisées par le CRIPEL, ainsi que la diversité des projets menés, qui rendent difficile la coordination de ce groupe de travail. Le fonctionnement et la dynamique des GT sera revu et amélioré en 2025 en privilégiant la définition préalable des objectifs. L'objectif principal des GT reste de dynamiser la participation des membres autour d'un projet, d'une réalisation (délivrable), tout en alimentant la plateforme et en favorisant les échanges.

Thématiques	Dates	Nombre de participants
GT Interculturalité	26 janvier	5
GT Duo	15 février	5
GT Duo	18 avril	6
GT Duo	19 septembre	3

Plateforme de Lutte contre le racisme

En 2024, la plateforme de lutte contre le racisme s'est réunie quatre fois et le nombre effectif de participants varie de 15 à 19 participants.

Les objectifs de la plateforme sont de renforcer les liens entre les opérateurs des domaines de l'intégration, de la culture et de l'éducation permanente, mener plusieurs actions communes, communiquer des infos sur les thématiques de la lutte contre les discriminations, de l'interculturalité et la promotion de la diversité et contribuer à la déconstruction des préjugés.

PF Lutte contre le racisme	Nombre de participants
19 mars	19
4 juin	14
8 octobre	15
3 décembre	15

Les groupes de travail

En 2024, la Plateforme de lutte contre le racisme a mis en place différents groupes de travail afin de mettre en place des activités sur cette thématique. C'est l'occasion pour les partenaires de donner leurs avis sur la programmation de différents projets.

GT	Date	Nombre de participants
GT Midi-Conférences	26 février	1
GT Mardis découvertes	26 février	1
GT RIL	19 avril	5

hyma hub for young migrants autonomy

FINANCÉ DANS LE CADRE DU FONDS ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION (AMIF)

Cofinancé par l'Union européenne

Plateforme Jeunesse et migration - Hub HYMA

En 2024, le hub s'est construit autour des conclusions ressorties en 2023. La principale étant que le moment charnière dans le parcours des jeunes MeNA est celui du passage à la majorité, au cours duquel les jeunes perdent les repères de leurs accompagnements spécifiques. Nous avons donc continué d'en faire notre thématique transversale. Nous avons également tenu à ce que ces rencontres entre professionnels aient comme objectif de partager les informations entre les différents opérateurs du territoire et d'encourager la connaissance mutuelle, le réseautage et les partenariats. Basé sur les recherches réalisées en 2023 mais aussi sur les rencontres, besoins des partenaires et possibilités de collaborations poursuivies en 2024, 4 grandes thématiques centrales sont ressorties pour l'organisation des hubs. Ils ont pris la forme d'ateliers, de tables d'échanges ou de tables rondes.

- **5 avril** - "(Ex-)MeNA et logement, de l'accueil vers un habitat en autonomie"
- **3 juin** - "Jeunes filles migrantes, vers une prise en charge spécifique ?"
- **15 octobre** - "De l'accompagnement du CPAS à la lutte contre l'isolement : quelles spécificités pour les (ex-) MeNA ?"
- **6 décembre** - "Ressources : Le salon des outils pédagogiques et de la documentation pour la diversité et l'interculturalité - axe jeunesse et migration"

En plus de ces 4 axes, le projet HYMA s'est impliqué dans des plateformes existantes, comme le Conseil de prévention de l'aide à la Jeunesse de Liège ou la Concertation wallonne des acteurs en charge des MeNA et ex-MeNA.

Le projet HYMA a aussi été à l'initiative de la création de groupes de travail comme celui pour la réalisation d'un répertoire en santé mentale à destination des MeNA, en partenariat avec le réseau REALISM, ou celui pour la mise en place de fiches de communication MeNA avec le CPAS.

FORMATION DES INTERVENANTS

2024 fut une nouvelle fois synonyme d'échanges, de découvertes et de nouvelles collaborations.

Les publics qui ont assisté aux formations organisées par le CRIPEL sont principalement des professionnels de tous les secteurs concernés de près ou de loin par l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (ILI, ASBL, secteur public...); travailleurs, agents, bénévoles, personnel d'administration, coordinateurs, responsables… Des enseignants se sont également montrés intéressés par des modules et y ont assisté. Nous avons également formé du personnel de centres d'accueil pour demandeurs de protection internationale (CroixRouge, FEDASIL et G4S).

L'objectif principal de notre catalogue de formations est d'outiller les professionnels pour les renforcer dans leurs pratiques. Les formations du CRIPEL sont des outils au service des compétences des intervenants sociaux de tous secteurs.

Un second objectif est d'impulser des rencontres entre les intervenants. Les échanges et les temps informels lors des formations sont également essentiels car ils permettent de créer un réseau plus fort où chacun peut y puiser des ressources.

En 2024, le CRIPEL a souhaité élargir ses offres de formations en créant une nouvelle thématique : Genre et migration. En 2020, l'OIM estimait que les femmes représentaient 48.1% des personnes migrantes. Même si ce chiffre tend à diminuer, les femmes et les personnes LGBTQIA+ doivent être prises en considération dans toutes les thématiques de l'intégration, en raison notamment de leur vulnérabilité et de leurs spécificités. C'est pourquoi nous avons souhaité former les professionnels et leur donner des pistes pour mieux accompagner les filles, les femmes et les personnes LBGTQIA+ étrangères et d'origine étrangère.

Dans le cadre de ce catalogue de formation, nous avons également eu le plaisir de collaborer avec de nouvelles ASBL, structures et indépendants : Le monde selon les femmes, Prisme, Le centre synapsis, l'ULG, Mentor jeunes, Noémie Clerebaut ou encore UNIA. Les procédures d'appels d'offres nous ont donc permis de travailler avec de nouvelles personnes et d'enrichir la diversité des intervenants.
Depuis près d'un an et demi, après chaque formation, les participants sont invités à répondre à un questionnaire d'évaluation, soit en ligne soit en version papier. En 2024, nous avons recueilli 303 réponses. À la question "Quel est votre degré général de satisfaction ?" 75,8 % (229), se déclarent très satisfaits, 22.2% satisfaits et 2% peu à pas du tout satisfaits. De manière générale, les formations ont donc été très bien accueillies, grâce à des explications fluides, claires et accessibles, qui ont favorisé une compréhension approfondie des thématiques abordées.

Nos formations ne se sont pas limitées à transmettre des connaissances : elles ont également éveillé la curiosité et motivé les participants à explorer davantage le secteur. 93,7% des participants estiment que les formations suivies sont pertinentes par rapport à leurs pratiques. Ils ont particulièrement apprécié les formateurs et formatrices ainsi que les méthodes utilisées. Les outils apportés semblent en adéquation avec leurs besoins en termes de pratiques professionnelles. Globalement, les participants semblent avoir été enrichis.

Satisfaction globale des participants :

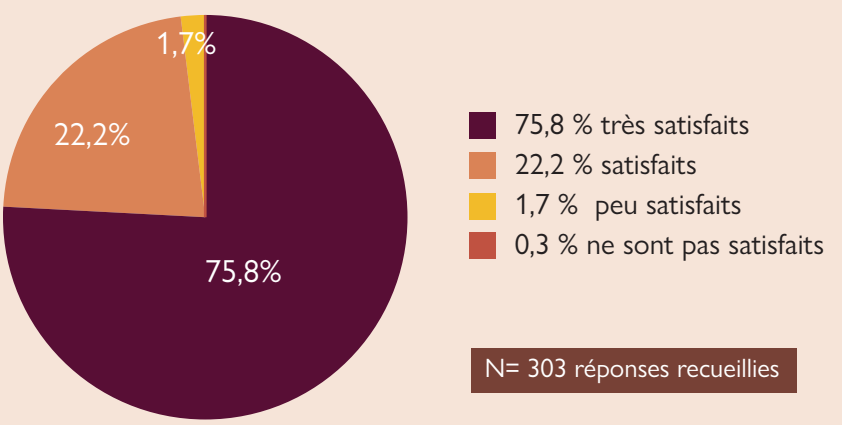

Au cours de l'année 2024, une formation a dû être annulée par manque de participants (Racisme et discrimination : comprendre, combattre et agir !) , alors qu'une autre a dû être dédoublée (Prise en charge des troubles psychologiques chez les migrant·e·s) en raison d'un grand nombre d'inscrits.

Cette année, le travail de recherche de locaux a été grandement facilité par un partenariat avec la Ville de Liège qui a mis deux classes à disposition du CRIPEL dans le bâtiment de la Haute école de la ville de Liège, en plein centre ville, tant pour la 1ère que la 2ème ligne.

Une newsletter bi-mensuelle spécifique aux formations a été mise en place. Près de 60% des répondants à l'évaluation disent avoir été informés du contenu de notre offre via la newsletter du CRIPEL. Viennent ensuite les collègues et les plateformes.

En tant qu'acteur de deuxième ligne, le CRIPEL œuvre à répondre aux besoins du terrain en termes de formation. C'est pourquoi nous souhaitons pour l'année prochaine mettre en place d'autres formations, en innovant tant dans les thématiques que dans les méthodes. Nous souhaitons rester connectés à l'actualité ainsi qu'aux besoins du terrain.

Le contenu de la formation était-il pertinent par rapport à ma pratique ?

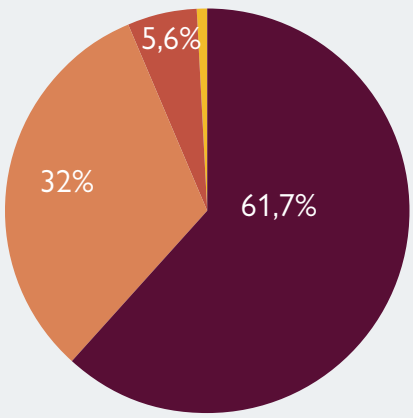

- 61,7 % : tout à fait
- 32,0 % : suffisamment
- 5,6 % : un peu
- 0,7 % : pas du tout

N= 303 réponses recueillies

Les formations proposées en 2024

Le nombre total de formations 2024 a augmenté de 19% et le nombre d'heures de 17% par rapport à 2023. Cette amélioration peut certainement être mise en lien avec une amélioration de la stratégie de communication et du fonctionnement interne. Le nombre de participants est quant à lui en baisse de 18% par rapport à l'année passée. Cela s'explique principalement par deux interventions auprès de grands groupes qui se sont déroulées en 2023.

Formations des intervenants	2022	2023	2024
Nombre total de formations	42	61	73
Nombre d'heures de formation	461	467	558
Nombre total de participants*	353	1238	1 042

Les formations proposées en 2024

Intitulés	Formateur-trice	Date	Participants
Interculturalité, Diversité			
Statuts de séjour et cartes d'identité	Maria Garcia Martin	21 mars	10
Communication interculturelle, les bases	Sandra Gasparotto	4 avril	20
Histoire et causes des migrations en Belgique	Sandra Gasparotto	16 avril	14
Statut des personnes étrangères	Maria Garcia Martin	11 juin	9
Communication interculturelle, les bases	Sandra Gasparotto	15 octobre	12
Statuts de séjour et cartes d'identité	Henri Lohest	21 novembre	10
Citoyenneté			
Délivrance du programme de FIC/AOC	Anne-Sophie Deghilage	2, 14, 19, 22, 26, 29 mars	13
Délivrance du programme FIC/AOC	Anne-Sophie Deghilage	4, 6, 13, 18, 20, 25 juin	11
Délivrance du programme FIC/AOC	Anne-Sophie Deghilage	1, 3, 8, 10, 15, 17 octobre	15
Français langue étrangère			
Test de positionnement et référentiel FLE	Wivine Dreze	15 et 16 avril	9
Méthode audiovisuelle du FLE : « Pourquoi pas ! »	Wivine Dreze	19 au 23 août	11
La maîtrise du FLE chez l'apprenant étranger: réalités, objectifs et possibilités	Noémie Clerebaut	7 novembre	8
Trucs et astuces FLE	Wivine Dreze	10 décembre	12
Radicalisme, extrémismes et polarisation			
Des faits, pas des fakes !	Christophe Corthouts - CAL Liège	17 avril	24
Extrémismes violents et prévention sociale	Manuel Comeron - Ville de Liège	7 octobre	19
Droit des étrangers			
Statuts de séjour et cartes d'identité	Maria Garcia Martin	21 mars	24
La demande de protection internationale	Maria Garcia Martin	9 avril	19
Introduction au droit des étrangers et procédures de régularisation	Maria Garcia Martin	16 mai	24
Le séjour des citoyens de l'UE et le statut de résident de longue durée-UE	Maria Garcia Martin	21 mai	19
Le droit au regroupement familial	Maria Garcia Martin	28 mai	24
Equivalence de diplôme	Marina Micho	21 juin	19
Le séjour étudiant et après les études. Législation en matière de traite et trafic des êtres humains	Maria Garcia Martin	27 juin	24
Accès à l'aide sociale	Maria Garcia Martin	17 octobre	19
Accès aux soins de santé	Maria Garcia Martin	5 novembre	24
La nationalité belge et l'apatride	Maria Garcia Martin	12 novembre	19

Intitulés	Formateur-trice	Date	Participants
Équivalence de diplôme	Marina Micho	21 novembre	4
Droits des sans papiers	Maria Garcia Martin	28 novembre	12
L'accès à l'emploi	Maria Garcia Martin	1er octobre	11
Gestion des ASBL			
La législation en matière d'A.S.B.L. et les organes de gestion	Henri Lhoest	18 mars	19
RGPD et la notion de secret professionnel	Henri Lhoest	27 mai	12
Les relations sociales dans une ASBL	Henri Lhoest	16 septembre	6
Santé mentale et Migration			
Prise en charge des troubles psychologiques chez les migrants	Masha Khaskelberg et Clara Timsit - ASBL Tabane	30 mai	24
Prise en charge des troubles psychologiques chez les migrant·e·s	Masha Khaskelberg et Clara Timsit - ASBL Tabane	19 septembre	10
Immigration, Acculturation et Santé mentale	Soha Abboud	22 novembre	9
Gestion de projets			
Comment rédiger un plan de communication cohérent et efficace pour son projet	Siobhan Renkin et Maureen Knott	30 mai	10
Lutte contre le racisme			
Racisme et discrimination : comprendre, combattre et agir !	Soha Abboud	15 mars	6
Racisme et discrimination : comprendre, combattre et agir !	Soha Abboud	14 juin	5
Introduction à la législation antiraciste et anti-discrimination	Nicha Mbuli	18 octobre	4
Jeunesse et Migration (Projet AMIF - HYMA)			
MENA, rôles et obligations des tuteur.rice.s	Jordane Braas	28 mars	16
Procédures- spécificités MENA	Jordane Braas	2 avril	19
Accompagnement spécifique MENA	Jordane Braas	11 avril	20
Transition vers la majorité	Jordane Braas	18 avril	21
Les différents profils de MENA	Jordane Braas	4 juin	10
Construction identitaire des jeunes dans la migration	Sandra Gasparotto	11 juin	18
Construction identitaire des jeunes dans la migration	Sandra Gasparotto	18 juin	12
MENA : Regroupement Familial	Jordane Braas	19 septembre	7
Sensibilisation à la problématique des assuétudes des jeunes dans la migration	Christophe Mairesse	19 novembre	10

**Cette formation a été organisée en partenariat avec le CRVI (les jeudis à Liège et les vendredis à Verviers).*

Les formations à la demande

Formation "Communication interculturelle - les bases"

Sur demande, lorsqu'un groupe suffisamment important dans une institution partenaire de notre territoire peut être constitué, des sessions supplémentaires de cette formation de base peuvent être organisées. Les objectifs restent les mêmes mais le contenu et la durée peuvent varier en fonction du partenaire, allant d'une demi-journée à une journée. Certaines formations sont organisées de manière coordonnée avec les autres CRI, tantôt sur base de réponse à un appel d'offres, tantôt dans le cadre de nos missions décrétales. Dans ce cadre, une formation similaire est organisée sur chacun des territoires des CRI, en fonction des besoins identifiés avec le partenaire.

Cette formation a été organisée à 11 reprises en collaboration avec :

- Le Service Citoyen (coordonnée avec les autres CRI) : le 27 mai avec 16 personnes, le 9 juillet avec 16 personnes et le 26 septembre avec 15 personnes.
- Duo for a Job : le 13 juin avec 12 personnes et le 21 novembre avec 7 personnes.
- Le groupe scolaire Léon Mignon (formation des enseignants) le 17 mars avec 20 personnes.
- Le Centre Fedasil de Glons : le 7 mars avec 6 personnes.
- La Haute Ecole Charlemagne : le 25 avril avec 12 étudiants éducateurs.
- Le centre ouvert G4S de Liège: le 7 mai avec 12 personnes.
- Le CLPS dans le cadre de la journée "Racisme, Sexisme, Homophobie : Quand les discriminations impactent le bien-être des jeunes" : le 14 novembre avec 80 personnes.
- L'équipe diversité du Forem, le 26 août avec 9 personnes.

Formation "Droit des étrangers"

Sur demande, lorsqu'un groupe suffisamment important dans une institution partenaire de notre territoire peut être constitué, des sessions supplémentaires des formations en droit des étrangers peuvent être organisées. Les objectifs restent les mêmes, mais le contenu et la durée peuvent varier en fonction du partenaire.

Quatres formations ont été organisées :

- Formation "Statuts de séjour et cartes d'identité" à l'HELMO Saint-Martin avec 15 personnes le 12 décembre, au CPAS de Seraing avec 15 personnes le 16 janvier et avec 6 personnes le 20 février.
- Formation sur l'accès aux soins de la santé au CPAS de Seraing avec 5 personnes le 2 avril.

Formation à l'animation de l'exposition "Pourquoi l'immigration ? en 21 questions"

Sur demande, nous proposons aux organismes accueillant nos expositions de former des animateurs dans le but d'accompagner des groupes lors de visites. L'objectif est de leur fournir des supports pédagogiques, des clés d'animation mais également, des informations complémentaires au contenu déjà présent dans les expositions.

Cette formation d'une demi-journée a été donnée à deux reprises :

- Dans le cadre du projet "Ensemble , on va plus loin" mené par la Voix des Sans papiers de Liège le 16 juillet à 12 personnes et le 14 août à 15 personnes.

Formation à l'animation de l'exposition "Une brève histoire de l'immigration en Belgique"

Sur demande, nous proposons aux organismes accueillant nos expositions de former des animateurs dans le but d'accompagner des groupes lors de visites. L'objectif est de leur fournir des supports pédagogiques, des clés d'animation mais également, des informations complémentaires au contenu déjà présent dans les expositions.

Cette formation d'une demi journée a été donnée :

- A l'Athénée Royal Charles Rogier, le 16 octobre et le 18 octobre pour un total de 85 étudiants.

Formation à l'outil "On demande pas la lune"

Sur demande, nous proposons à certains organismes de se former à l'animation de notre film « On demande pas la lune » grâce au cahier pédagogique. Il leur permet de découvrir l'outil et les thématiques qui y sont abordées afin de mieux en exploiter les contenus.

Cette formation d'une demi-journée a été organisée :

- Au centre d'accueil des demandeurs d'asile G4S de Liège le 6 juin avec 15 personnes.

Formation à l'outil "L'autre Planète"

Le film "L'autre planète" créé par le CRIPEL en collaboration avec Caméra etc a été présenté en tant qu'outil d'animation de tous publics sur base du cahier pédagogique :

- Aux membres de la plateforme citoyenneté, le 19 février devant 20 personnes.
- Aux membres de la plateforme Interculturalité, le 8 octobre devant 25 personnes.

Les mardis découvertes du CRIPEL

Une après-midi pour s'outiller et enrichir sa réflexion dans une dynamique participative. Un intervenant, un outil (jeux et ouvrages pédagogiques, concepts,…) et trois heures d'échanges.

INTITULE	DATE	PARTICIPANTS
Parlons "Politiques"	19 mars	9
Une brève histoire de l'immigration	12 novembre	7
Discrimin'Action	26 novembre	10

LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION

« MA COMMUNE, J'Y VIS, J'Y VOTE »

La campagne « Ma commune, j'y vis, j'y vote » vise à informer et à accompagner les personnes étrangères sur les possibilités et conditions pour pouvoir voter au scrutin communal et européen dans toutes les étapes du processus électoral : de l'inscription au registre des électeurs jusqu'à l'exercice effectif du vote. À l'heure où la participation citoyenne constitue un levier essentiel d'inclusion, cette initiative s'inscrit pleinement dans la continuité des missions du CRIPEL

Actions menées et résultats

Séance initiale en visioconférence : le 23 février 2024, une première session d'information sur l'offre de service du CRIPEL sur les « Élections communales et européennes » a rassemblé 30 participant·e·s, permettant de présenter le « passeport de l'électeur », les modalités d'inscription et les grands enjeux des scrutins à venir.

Séances dans les ILI : six rencontres ont été organisées dans les structures suivantes : Les Sarments (25 participant·e·s), Cap Migrants (16), Lire et Écrire Liège (20), Lire et Écrire Ans (16), La Bobine (11) et Interra (10), soit un total de 98 personnes sensibilisées aux démarches d'inscription et aux enjeux électoraux.

Sessions « première ligne » : en collaboration avec les services de 1ère ligne du CRIPEL, 6 personnes ont pu s'inscrire directement via formulaire papier ou numérique.

Mallette pédagogique : les outils pédagogiques ont été diffusé auprès de 32 associations (ASBL, communes, CPAS, écoles, maisons médicales…). Elles ont reçu le « passeport de l'électeur » (916 exemplaires répartis en 13 langues), 64 affiches et 551 flyers, enrichissant ainsi leur offre d'outils de sensibilisation multilingues.

Formulaires d'inscription : au total, 43 formulaires d'inscription accompagnés de procurations ont été recueillis et transmis aux communes de Liège (29), Ans (10), Saint-Nicolas (2), Waremme (1) et Seraing (1).

Débats électoraux : deux débats, organisés les 12 avril et 4 octobre au Grand Curtius à Liège en partenariat avec Lire et Écrire, ont réuni respectivement 58 et 45 participant·e·s. Animés par Robert Neys, journaliste, ils ont permis aux représentant·e·s de chaque grand parti wallon de présenter leurs propositions concrètes pour les différents scrutins.

Site internet : la page « Élections 2024 » du site du CRIPEL, hébergeant tous les supports (passeport, flyers, formulaires), a enregistré 697 consultations entre le 8 février et le 31 juillet 2024.

En synthèse, nous retiendrons que grâce à une complémentarité d'outils pédagogiques, de rencontres collectives et d'actions de terrain, la campagne « Ma commune, j'y vis, j'y vote » a permis de sensibiliser plus de 150 personnes directement, de doter une trentaine de structures partenaires de ressources multilingues et de faciliter le dépôt de 43 inscriptions officielles. Au-delà des chiffres, Cette action marque surtout l'importance du travail de sensibilisation pour encourager à une participation citoyenne renforcée, gage d'une représentation démocratique élargie qui renforce l'ensemble du processus d'intégration.

Salon des outils pédagogiques et de la documentation pour la diversité et l'interculturalité – 6/12/2024

Le CRIPEL, en partenariat avec Lire et Écrire Liège, la Bibliothèque encyclopédique de la Province de Liège et le réseau Ressources et Docs, a organisé le 6 décembre 2024 à l'espace Marexhe à Herstal une nouvelle édition du Salon des outils pédagogiques et de la documentation. Historiquement centré sur l'alphabétisation et le français langue étrangère (FLE), l'événement a été étendu cette année à des thématiques liées à l'intégration : lutte contre le racisme et les discriminations, égalité de genre, santé mentale, interculturalité, jeunesse et migration, MeNA, citoyenneté, etc.

Au total, 33 structures ont répondu à l'appel pour tenir un stand durant la journée et présenter leurs ressources. 8 d'entre-elles ont animé un atelier de testing et de présentation d'un de leur outil.

Grâce à différents canaux de communication (newsletter, facebook…), 88 visiteur·euse·s sont venus déambuler dans les stands, rencontrer les professionnel·le·s, découvrir de nouveaux outils et 90 personnes ont participé à des ateliers.

L'édition 2024 de ce salon des outils "re-visités" a donc rencontré un vif succès, avec des notes élevées de satisfaction tant de la part des structures exposantes (4/5 en moyenne) que des visiteurs. Les participant·e·s ont unanimement salué la qualité de l'organisation, la richesse des ressources présentées et l'animation des ateliers, qui ont parfaitement répondu à leur besoin de découvertes pédagogiques et d'échanges professionnels.

Fort de cette dynamique, le Salon se tourne résolument vers l'avenir et une nouvelle organisation sera proposée aux partenaires 2026 afin d'alterner avec le salon des outils du CRI de Verviers (CRVI).

Séminaires, colloques et conférences

Les Midi-Conférences du CRIPEL

INTITULE	DATE	PARTICIPANTS
L'intervention féministe interculturelle	31 mai	15
Racisme systémique et migrations	28 juin	10

Conférence "Quand les réseaux redéfinissent les frontières de l'information"

À l'heure où les réseaux sociaux prennent une place considérable dans notre quotidien, il en va de même pour leur place dans le paysage médiatique. Certains événements ne peuvent être couverts par les médias traditionnels. Instagram, Facebook, Tik Tok, Youtube viennent donc les substituer afin que le monde entier puisse avoir accès à l'information.

Quel impact cela peut-il avoir lors de conflits armés ? Quelles conséquences cela peut-il avoir sur les discriminations entre les différentes communautés mais aussi envers les personnes étrangères arrivant en Belgique ? Quels sont les avantages mais également les dérives existantes ?

Daniel Bonvoisin, responsable des activités d'éducation permanente chez Média Animation, a fait l'éclairage sur ces alternatives médiatiques en prenant l'exemple du conflit Israël-Palestine.

Date et heure : 22 avril 2024 de 14h à 16h
Lieu : B3 - 1, place des Arts 4000 Liège
Participation : 32 personnes

Activités d'intégration et/ou de sensibilisation

Des projections-débats

Projection-débats du film du CRIPEL
"On demande pas la lune"
En réponse à la demande d'organismes à la recherche d'un outil de sensibilisation de leur public dans le cadre d'un événement et/ou d'une formation, le CRIPEL a présenté le film qu'il a créé "On demande pas la lune" suivi d'un débat amenant le public à aborder les différentes thématiques développées dans le film.

Les projections-débats ont eu lieu :
Dans le cadre d'une journée pédagogique du groupe scolaire Léon Mignon, le 17 mars devant 150 enseignants.
Dans le cadre du Festival Rêve Général organisé par le CAL, l'ULiège et Arsenic le 10 avril devant 100 personnes et le 11 avril devant 88 personnes.
Dans le cadre de la journée citoyenneté de l'Institut Saint-Laurent, le 17 mai devant deux groupes de 15 étudiants et professeurs soit un total de 30 personnes.
Dans le cadre de la journée citoyenneté de l'Athénée Royal Charles Rogier, le 22 avril devant 107 étudiants.
Au Conseil de développement de la lecture publique, le 4 juin devant 40 personnes.

Projection du film d'animation créé par CRIPEL en collaboration avec Caméra etc ***"L'autre planète"*** suivi d'une animation sur les groupes d'appartenances identitaires, l'intégration dans un groupe, les stéréotypes.

Les projections-débats ont eu lieu :
dans le cadre du projet Trémie coordonné par l'AMO La Boussole qui consiste à mettre en lien l'ensemble des écoles sur le territoire de la commune d'Ans en vue de faciliter la transition des enfants de l'école primaire à l'école secondaire par une journée d'animation transversale à toutes ces écoles : projection du film dans 4 ateliers de 15 enfants les 2 avril et 3 avril devant un total de 130 enfants.
Dans le cadre de la semaine citoyenneté organisée par l'échevinat de l'enseignement de la ville de Seraing du 27 au 30 mai : dans les écoles Mabotte, Radelet, Heureuse, Six-Bonniers devant un total de 82 enfants.
Dans une classe de l'école communale primaire de Beyne Heusay dans le cadre de la participation du CRIPEL à une émission radio de 48 FM sur l'éducation aux médias animée par les enfants sur le thème du racisme : le 15 mai devant 25 enfants et un nombre d'auditeurs inconnus.

Les projections-débats de films sur des thématiques autour des migrations. Le CRIPEL est invité à participer au panel de personnes ressources lors de projections-débats organisées par des partenaires sur des thématiques en lien avec les migrations tels que :

Le film ***"Io capitano"***, en collaboration avec Les Grignoux, le 10 janvier devant 420 personnes.

Par ailleurs, le CRIPEL a organisé la projection-débat du film ***"Les hommes seuls"***, le 16 octobre devant 40 personnes.

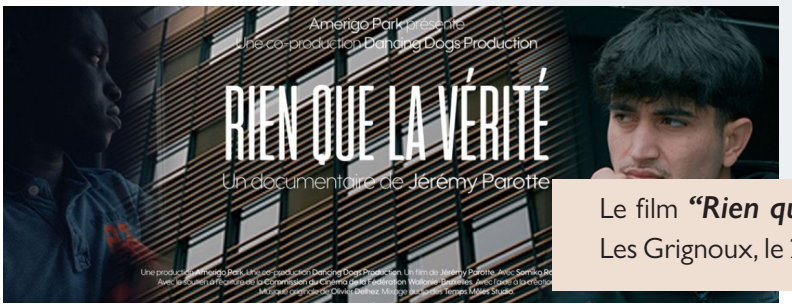

Le film ***"Rien que la vérité"***, en collaboration avec Les Grignoux, le 24 septembre devant 200 personnes.

Exposition « Pourquoi l'immigration ? En 21 questions »

Combien y a-t-il d'immigrés en Belgique ? Occupent-ils les emplois des Belges ? Sont-ils intégrés ? Peut-on fermer les frontières ?

L'exposition présente au grand public les réponses claires et concises que font Jean-Michel Lafleur et Abdelsam Marfouk dans leur ouvrage du même titre. De manière ludique et pédagogique, le livre a été retranscrit en 26 rolls-up.

Suite aux résultats de sondages et d'enquêtes, l'opinion des Belges sur des thèmes tels que l'impact économique de l'immigration, l'intégration, la fermeture des frontières, les liens entre migration et criminalité, … est présentée.

Une réponse est ensuite proposée à chacune de ces questions sur base de données scientifiques.

L'exposition permet à chacun de se forger une opinion et de participer de façon constructive aux débats sur l'immigration.

L'exposition a été mise en place dans différents lieux et a donné lieu à des visites guidées.

"Ensemble, on va plus loin" de la VSP	10 octobre	20 personnes
Athénée de l'Agri de Huy	16 janvier au 1er février	100 personnes
Rêve général - Arsenic	8 au 15 avril	100 personnes
VSP	12 août au 13 octobre	1750 personnes

Exposition « Une brève histoire de l'immigration »

Au travers de textes et de clichés, une découverte, ludique et pédagogique, de toute une partie de notre histoire encore trop peu connue. Créée par le CRIPEL sur base de la brochure « Une brève histoire de l'immigration en Belgique » écrite par Marco Martiniello et Andrea Rea, l'exposition retrace deux siècles de migrations, depuis la création de la Belgique comme État indépendant jusqu'à nos jours.

Elle a comme objectif de faire découvrir, de manière ludique et pédagogique, toute une partie de notre histoire encore trop peu connue. L'exposition est ainsi le fruit d'une collaboration entre le CEDEM (Centre d'Études De l'Ethnicité et des Migrations) de l'Université de Liège, le GERME (Group of Research on Ethnic Relations, Migration & Equality) de l'Université Libre de Bruxelles et le CRIPEL (le Centre Régional d'Intégration des Personnes Etrangères de Liège).

L'exposition a été mise en place dans différents lieux et a donné lieu à des visites guidées.

Athénée Royal Charles Rogier	25 septembre 16 octobre 18 octobre 13 novembre	50 personnes 55 personnes 30 personnes 20 personnes
Commune de Neupré	15 février au 15 mars	248 personnes
Fonds patrimoniaux de la ville de Liège	15 mars au 26 avril	630 personnes
Coordination générale Saint-Léonard	11 au 17 décembre	60 personnes

Jeu "Une brève histoire de l'immigration en Belgique"

Sur base de notre exposition du même nom, nous avons créé un jeu reprenant les grands événements de l'histoire de l'immigration en Belgique à travers des cartes. Nous avons pu réaliser plusieurs animations à l'aide du jeu.

Athénée Charles Rogier	29 septembre	20 personnes
Athénée Charles Rogier	13 novembre	20 personnes
Plateforme Citoyenneté	29 novembre	30 personnes
Plateforme FLE	29 novembre	25 personnes

Journée Mondiale des Réfugiés

Dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés, le CRIPEL a lancé la deuxième saison de son podcast intitulé "Découvre mon histoire".

A l'occasion du 60ème anniversaire de l'immigration turque et marocaine, nous avons voulu mettre en lumière l'histoire et le parcours de vie de différentes personnes. Diverses thématiques en lien avec le parcours migratoire ont été abordées et ces témoignages ont été appuyés par des personnes ressources et des experts du secteur. Cette deuxième saison est composée de trois épisodes.

Episode 1 : 3949 écoutes
Episode 2 : 8163 écoutes
Episode 3 : 559 écoutes

Le podcast a été diffusé sur Youtube, Facebook, Soundcloud et 48FM.

Les Rencontres Interculturelles Liégeoises

Les Rencontres Interculturelles Liégeoises se déroulent sur une journée lors de laquelle nous avons fédéré les associations de terrain liégeoises afin de mettre en avant les cultures de différents pays à travers des stands et des animations culturelles telles que des concerts, des démonstrations de danse, etc.

Programme
13h – 19h : Village associatif avec petite restauration, boissons, et stand de grimage.
14h15 : Slam avec Paola Guillen Crespo
15h : Slam avec Mel Moya
17h : Workshop Samba avec Samba Shine
17h45 : Djembé avec Magbana

Date : 24 août de 13h à 19h
Lieu : Place Xavier Neujean 4000 Liège
Participation : 350 personnes

Journée Internationale des Migrants

Dans le cadre de la Journée Internationale des Migrants, nous avons organisé la projection du film « Les hommes seuls », réalisé par Yves Dorme, qui aborde avec sensibilité la crise de l'accueil des exilés.
Le film a été suivi d'une rencontre avec Andrea Rea et Antoine Roblain, auteurs de l'ouvrage « Héberger des exilé.e.s. Initiatives citoyennes et hospitalité ».

Date : 16 décembre 2024
Lieu : ULiège Opéra
Participation : 48 personnes

Campagnes de sensibilisation

Ma commune, j'y vis, j'y vote

Dans le cadre de la campagne globale menée par le CRIPEL pour les élections communales, une vidéo a été réalisée et partagée sur les réseaux sociaux mais aussi au sein des associations.
Elle a été visionnée 307 fois.

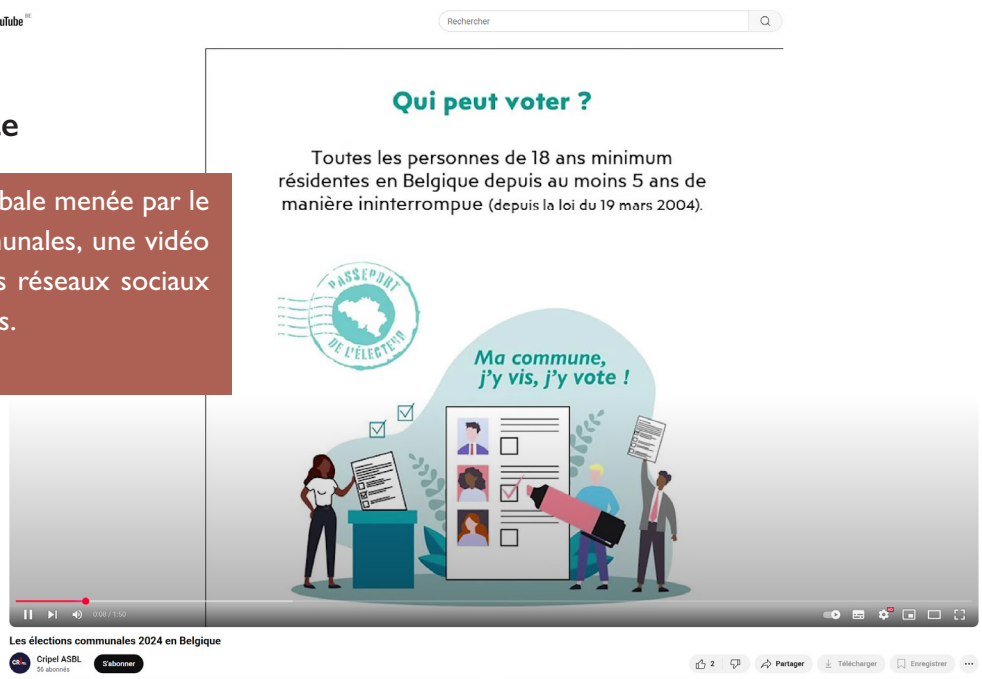

#JepensedoncJevote

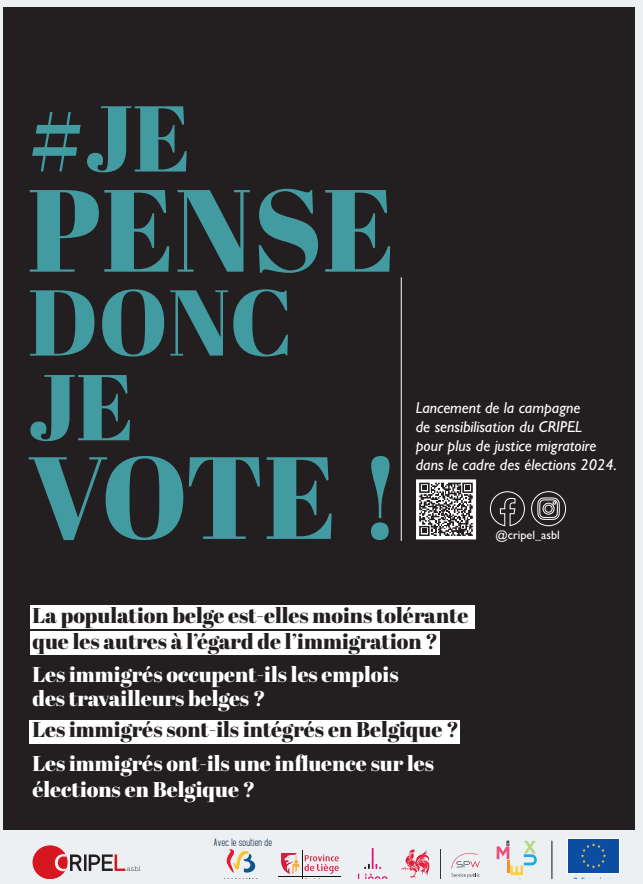

A l'approche des élections du 9 juin 2024, le CRIPEL a lancé la campagne de sensibilisation "Je pense donc je vote". L'objectif de cette campagne est de déconstruire les préjugés que les Belges peuvent avoir à l'égard des questions migratoires.

4 capsules reprennent 4 grandes questions posées à des experts du secteur et des conclusions tirées du Memorandum pour l'intégration des personnes étrangères.

La population belge est-elle moins tolérante que les autres à l'égard de l'immigration ? avec Jean-Michel Lafleur, CEDEM - 2700 vues.

Les immigrés occupent-ils l'emploi des belges ? avec Altay Manço, IRFAM - 1759 vues.

Les immigrés sont-ils intégrés en Belgique ? avec Sandra Gasparotto, CRIPEL - 1000 vues.

Les immigrés ont-ils une influence sur les élections en Belgique ? avec Jean Faniel, CRISP - 857 vues.

Stand du CRIPEL

Le CRIPEL se rend à divers évènements afin de promouvoir ses différentes actions et missions via un stand de sensibilisation.

Rêve général d'Arsenic	13 avril	30 personnes
Mundo Festival de l'Aquilone	25 mai	200 personnes
Portes ouvertes de la Croix-Rouge de Montegnée	15 juin	40 personnes
Croix-Rouge de Nonceveux	08 septembre	50 personnes
Formday CISP de l'AIGS	18 septembre	100 personnes
Village de Fedasil Rocourt	18 septembre	50 personnes
Marché du monde de Form'Anim	11 novembre	60 personnes
Portes ouvertes du centre Fedasil de Glons	30 novembre	30 personnes
Journée des Migrants de Dora Dores	18 décembre	15 personnes

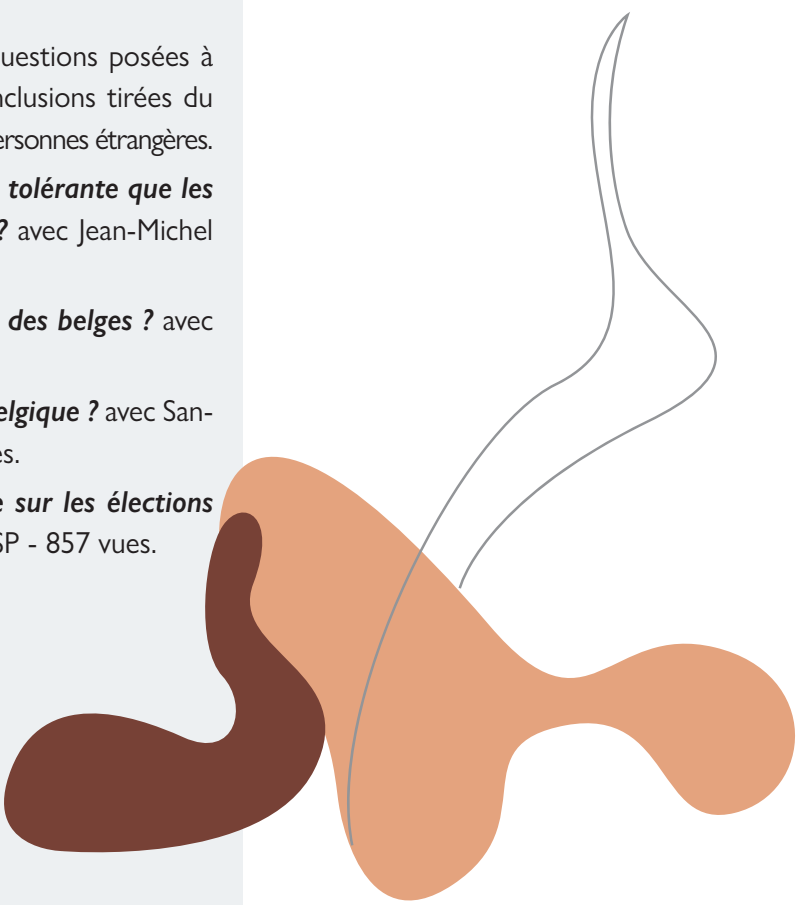

Séances d'informations de 2ème ligne

Le CRIPEL organise régulièrement des séances d'information. Les sujets peuvent être très variés en fonction de l'actualité, des appels à projets, présenter le CRIPEL, le parcours d'intégration... Cela peut se faire d'initiative sur les sujets susceptibles d'intéresser les partenaires ou à la demande de partenaires.

Sur l'ensemble de l'année 2024, 59 séances d'informations ont été organisées pour un total de 1089 personnes. Pour plus de lisibilité, les principales séances d'informations sont regroupées par catégorie dans les tableaux ci-dessous.

INTITULE	DATE	PARTICIPANTS
Appel à projets PCI	17 janvier	52
Subventions Ville et Province de Liège pour 2024	9 février	18
Séance d'info Elections 2024 (zoom)	23 février	30
6 Animations dans les ILI et partenaires pour les Élections 2024	21 et 27 mars, 17 avril, 7 mai, 6 juin et 12 juillet	98
Le test ELAO	5 mars	55
Les violences conjugales	28 mars	55
2 débats électoraux (avec Lire et Ecrire Liège)	12 avril et 4 octobre	103
3 séances d'info en Droit des étrangers	6 et 8 février et 9 décembre	34
La déclaration fiscale et nouveautés légales	21 juin	21
L'équivalence de Diplôme	26 juin	7
Le portail "My Profile " du Forem	26 septembre	37
Nouveaux décret et arrêté	2 décembre	116

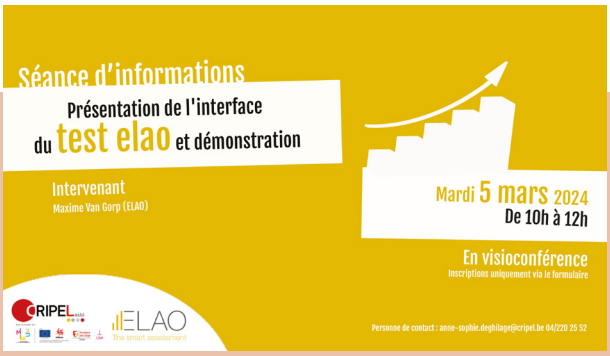

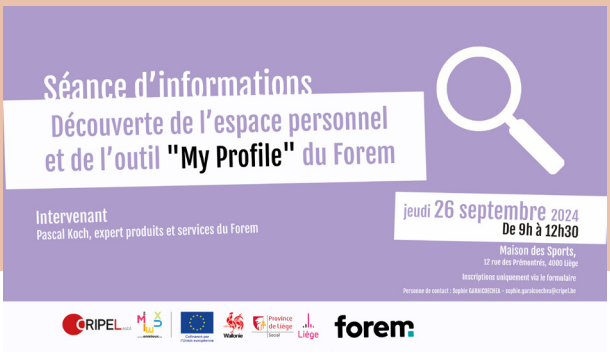

Présentation du CRIPEL (parcours d'intégration, Jobway, HYMA,...)

Date	Organisme	Participation
10 janvier	Centre Fedasil Glons	4
12 janvier	JEFAR	20
17 avril	PMS Traversière	14
13 janvier	Rallye Social des étudiants	12
23 avril	MIREL	30
7 mai	CPAS de Liège	12
30 mai	European integration network	40
4 juin	Conseil de développement de la lecture publique	40
19 juin	Centre d'orientation et de formation	15
18 septembre	WELDI	25
19 septembre	ULiège - Séminaire de recherche appliquée	15
19 septembre	Solidaris	15
24 septembre	CEMEA - Erasmus Occitanie	15
4 octobre	Directions de l'enseignement de la Ville de Liège	30

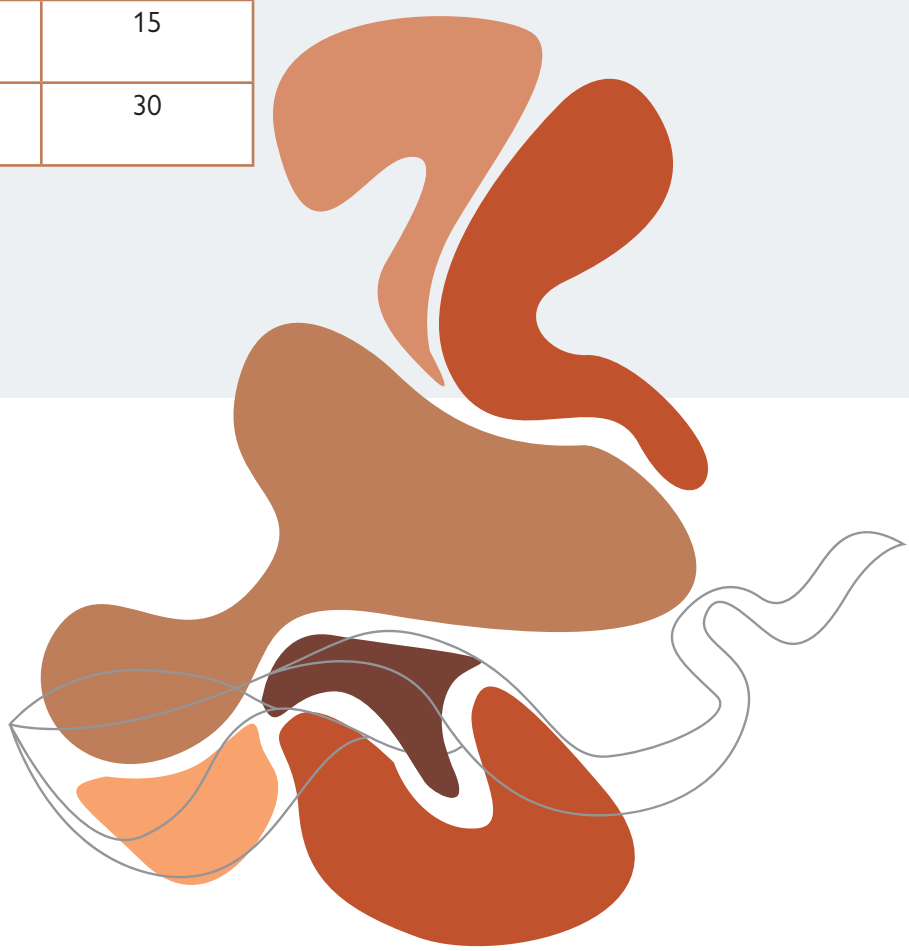

Le Migr'Actions

Chaque année, le CRIPEL sort deux éditions de sa revue semestrielle, le "Migr'actions".

Numéro 8 : ***« Edition spéciale Elections 2024 : entre mobilisation citoyenne et enjeux pour la politique migratoire »***.

Numéro 9 : Edition spéciale ***« 60ème anniversaire de l'immigration marocaine et turque en Belgique »***.

Chaque numéro est tiré en 1000 exemplaires.

CRIPEL.BE

PARCOURS D'INTEGRATION.BE

Quelques statistiques

Site internet du CRIPEL

Site CRIPEL	Utilisateurs	Nouveaux utilisateurs	Pages vues	Durée moyenne de session
2023	22.459	21.496	24.746	1min30
2024	24.168	21.709	72.547	1min32

Réseaux sociaux

YOUTUBE

Vidéos

Découvre mon histoire - Episode 3 (Saison 2) — 92 vues • il y a 5 mois

Découvre mon histoire - Episode 2 (saison 2) — 63 vues • il y a 6 mois

On demande pas la lune [English] — 106 vues • il y a 6 mois

Découvre mon histoire - Episode 1 (saison 2) — 148 vues • il y a 6 mois

TEASER - Découvre mon histoire - La notion d'identit... — 22 vues • il y a 7 mois

#JePenseDoncJeVote - Les immigrés ont-ils une... — 98 vues • il y a 7 mois

Vidéos

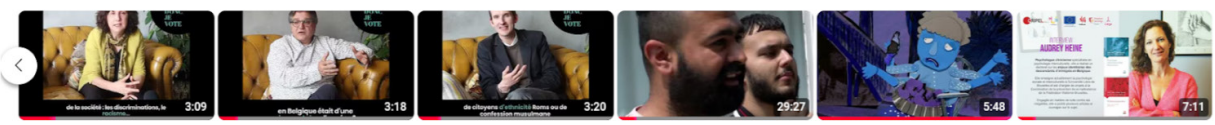

#JePenseDoncJeVote - Les immigrés sont-ils intégrés e... — 129 vues • il y a 7 mois

#JePenseDoncJeVote - Les immigrés occupent-ils les... — 53 vues • il y a 8 mois

#JEPENSEDONCJEVOTE - Les belges sont-ils moins... — 199 vues • il y a 8 mois

On demande pas la lune — 74 vues • il y a 8 mois

Court-metrage "L'autre planète" — 79 vues • il y a 8 mois

Interview Audrey Heine, psychologue clinicienne... — 36 vues • il y a 8 mois

FACEBOOK

Facebook	Nombre de followers	Nouveaux followers	Nombre de visites	Couverture
2023	3.079	341	10.600	107.700
2024	3.672	593	15.907	56.479

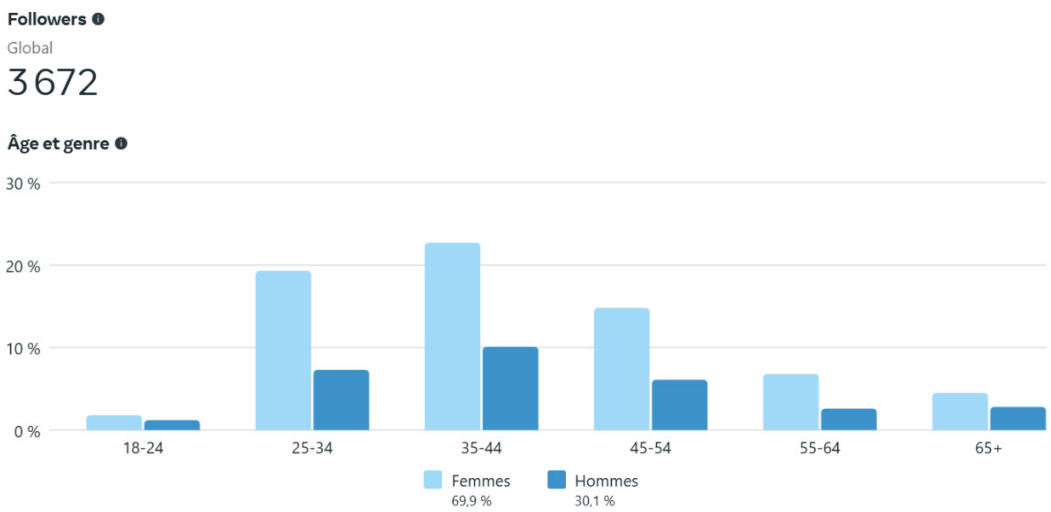

LINKEDIN

Abonnés : 604 (+213)

Impressions	Réactions	Commentaires	Républications
23 458	532	13	20

Données démographiques des visiteurs
SECTEURS

Organisations à but non lucratif - 7 (17,9%)

Commerce de détail - 4 (10,3%)

Assurances - 4 (10,3%)

Administration publique - 3 (7,7%)

Services à la personne - 2 (5,1%)

Services et conseil aux entreprises - 2 (5,1%)

Enseignement supérieur - 2 (5,1%)

Construction - 2 (5,1%)

Infrastructure de données et data analytics - 2 (5,1%)

Technologie, information et internet - 2 (5,1%)

MAILCHIMP - envoi massif et newsletter

Les envois sont diffusés à 1934 contacts (1255 en 2023) avec en moyenne 461 ouvertures (450 en 2023) et 34 clics (36 en 2023). Nous réalisons 4 types d'envois : la newsletter mensuelle générale, la newsletter mensuelle spécifique pour les formations, la newsletter mensuelle Jobway et les envois massifs selon les événements.

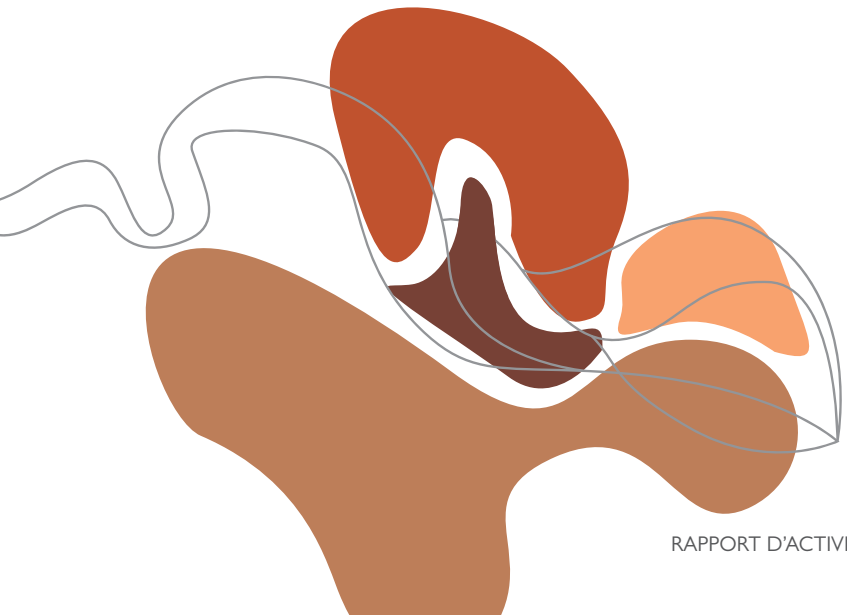

Le Décret du 4 juillet 1996 définit le Plan Local d'Intégration comme « Le plan qui favorise l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, en mettant en évidence leurs besoins spécifiques et en définissant les stratégies à développer pour mieux les rencontrer, sur chaque territoire couvert par un Centre Régional d'Intégration ». En plus de cette définition, le PLI pour le territoire de Liège-Huy-Waremme a également pour ambition de rassembler l'ensemble des parties prenantes dans une dynamique participative impliquant les personnes étrangères elles-mêmes, les professionnels du secteur de l'intégration mais aussi, le secteur associatif élargi et les pouvoirs publics dans le cadre d'une collaboration entre le CRIPEL, l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) et le Centre d'Etudes De l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège (CEDEM). L'objectif étant d'aboutir à une publication qui puisse devenir un guide pour la mise en œuvre d'actions concrètes sur l'ensemble de la législature 2024-2028 et pourra être mis à jour en prévision des prochaines élections régionales qui auront lieu en 2029.

La démarche méthodologique du PLI initiée en 2023 a reposé sur trois phases de recherche impliquant directement les acteurs du secteur étendu de l'intégration. À travers des approches méthodologiques variées, et avec la contribution du comité d'accompagnement, la démarche du CRIPEL s'est construite sur un projet de co-construction du PLI avec les acteurs de terrain. Cela a permis d'ancrer le bien fondé du PLI, qui se voulait respectueux et à l'écoute des PE et POE ainsi que des professionnel·le·s du secteur et de leurs besoins. La première approche a consisté en la réalisation et la dissémination d'un questionnaire en ligne à destination du secteur étendu (comprenant le secteur strict, élargi et large) avec plus de 100 répondants. La deuxième approche a priorisé la parole des personnes étrangères et d'origine étrangère, par l'organisation de 11 focus groups au sein des structures des opérateurs, couvrant les trois zones du territoire du CRIPEL et les quatre axes du parcours d'intégration (PI). La troisième approche a finalement donné la parole aux professionnel·le·s du secteur strict, par la mise en place de concertations auprès de cinq plateformes du CRIPEL. Les consultant·e·s scientifiques de l'IRFAM et du CEDEM ont contribué à la mise en place de la méthodologie du PLI, ainsi qu'à la récolte et à l'analyse des données.

Cette démarche a abouti à la réalisation d'un rapport global publié en 2024 comprenant un diagnostic des besoins, une proposition de plan d'actions décliné en fonction des intervenants susceptibles de les mettre en œuvre et une série de recommandations adressées aux différents niveaux de pouvoir. Ce rapport a été édité en version papier et remis à l'ensemble des parties prenantes. Il peut être obtenu sur simple demande et est également disponible en téléchargement sur le le site du CRIPEL.

En ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle du PLI, cela dépend évidement des volontés de chacune des parties-prenantes en fonction des possibilités de financement. Cette démarche du PLI est complémentaire au Mémorandum du secteur de l'intégration, ainsi que des démarches de négociation menées entre les CRI, les fédérations des ILI et le cabinet de l'Action sociale.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les actions menées par le CRIPEL, nous retiendrons que le PLI a permis d'impulser une réelle dynamique sur plusieurs axes de travail repris dans ce rapport d'activités.

A titre d'exemple nous pouvons citer:

- **En matière d'accès à l'emploi des PEOE :** plusieurs actions, dont le déploiement du projet FSE Jobway et le projet Primo'Work visant à améliorer le contact avec les entreprises.
- **En matière d'accompagnement social :** plusieurs actions, dont le déploiement des projets AMIF ASOS et HYMA et la mise en œuvre de formations spécifiques à destination des professionnels.
- **En matière d'amélioration des collaborations et les coordinations intersectorielles**, l'ensemble des plateformes ont été revues en fonction des constats du PLI afin d'améliorer leur pertinence et de mieux répondre aux besoins du terrain.
- **En matière d'accès à l'information**, tant pour les PEOE que les professionnels, plusieurs actions ont été initiées et/ou renforcées via des publications comme le Migr'Actions, les publications Focus du projet HYMA ou encore le projet de Guide du migrant qui devrait aboutir fin 2025.

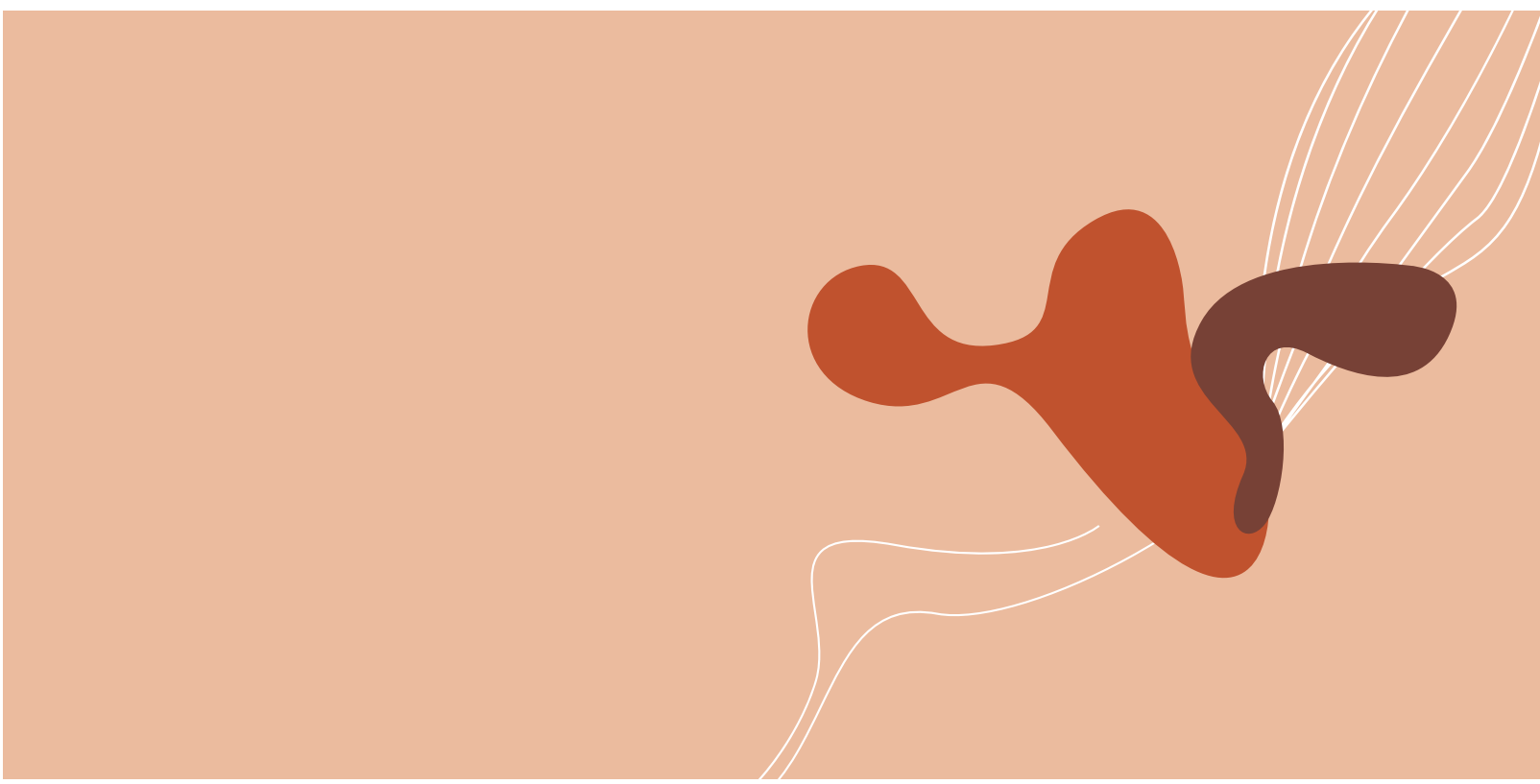

3. TERRITOIRE INTERCULTUREL

Afin de renforcer et d'élargir ses collaborations avec les 55 communes de son champ d'action (Liège – Huy – Waremme), le CRIPEL propose aux villes et communes d'obtenir le statut de « Territoire Interculturel ». Un partenariat structuré et durable.

Ce statut se concrétise par la signature d'une charte et d'une convention de partenariat. Ensemble, elles constituent le socle d'un engagement mutuel fort, destiné à mettre en œuvre une politique locale cohérente, efficace et innovante en matière d'interculturalité.

L'impact sera bénéfique non seulement pour les citoyens et citoyennes, mais aussi pour le territoire et pour le CRIPEL.

Les axes de la Charte « Territoire Interculturel »

La charte s'articule autour de plusieurs grands principes :

- Le dialogue interculturel et intergénérationnel ;
- Le développement de synergies entre les réseaux associatifs et les services publics travaillant sur les questions de migration, d'intégration et d'interculturalité ;
- Le rejet de toute forme de communautarisation, de ghettoïsation ou de discrimination ;
- La valorisation et le partage de l'espace public au bénéfice de l'ensemble des citoyens ;
- La mise en lumière des initiatives locales, qu'elles émanent des pouvoirs publics ou du tissu associatif, dans le respect du projet d'une société inclusive et interculturelle ;
- Le renforcement de la visibilité des actions à travers une politique de communication adaptée.

Le rôle du CRIPEL

Dans ce cadre, le CRIPEL s'engage à :

- Organiser des formations à destination des agents communaux, notamment sur des thématiques administratives comme les procédures de naturalisation ;
- Fournir un accompagnement méthodologique et un soutien logistique pour l'organisation d'événements interculturels ;
- Participer à la promotion des initiatives locales et encourager le partage de bonnes pratiques entre les communes ;
- Mettre à disposition l'exposition « Pourquoi l'immigration ? » (durée : 2 semaines à 1 mois) ;
- Fournir une documentation thématique en lien avec les axes de la charte ;
- Offrir une visibilité accrue au territoire via nos canaux de communication : site internet, page Facebook, newsletter, journal trimestriel.

L'engagement du territoire

En retour, les communes partenaires s'engagent à :

- Adhérer officiellement au réseau « Territoire Interculturel » en signant la charte ;
- Mettre à disposition les locaux nécessaires pour les activités de sensibilisation, de formation ou d'information ;
- Verser une cotisation annuelle, calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, selon un barème progressif de 500 à 5 000 euros par an, sur une période de 5 ans.

Nous avons maintenu le nombre de communes adhérentes et espérons développer le projet les années à venir.

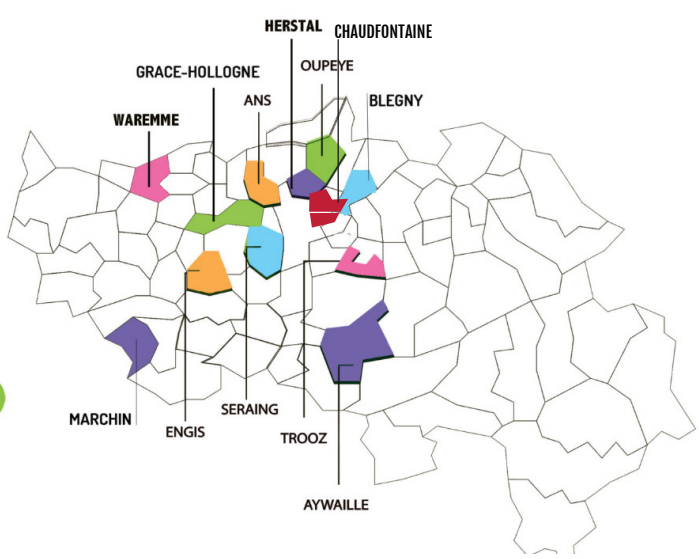

SETISW

Le CRIPEL détient deux mandats au sein du SETISW. Il y est représenté à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'asbl. Le directeur du CRIPEL assure en outre la présidence de la structure.

Le SeTIS wallon est un outil au service d'une politique publique en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations et d'intégration des populations immigrées résidant en Wallonie. La traduction et l'interprétariat en milieu social est une activité d'utilité sociale permettant la compréhension entre les intervenants de première ligne et leurs bénéficiaires. Les traducteurs et interprètes en milieu social contribuent à l'égalité des chances et à l'intégration dans une société devenue interculturelle.

Le SeTIS wallon met à la disposition des professionnels des services publics et associatifs travaillant en Wallonie avec un public étranger, une équipe de traducteurs et interprètes professionnels disposant de compétences éprouvées pour faciliter la communication et la compréhension mutuelle entre les deux parties concernées. Le rôle de l'interprète en milieu social consiste à être facilitateur de la relation service/bénéficiaire sans assurer aucune aide directe aux bénéficiaires.

Pour rencontrer cet objectif, le SeTIS wallon propose aux professionnels de l'accueil et de l'accompagnement psycho-médicoso-cial wallons 4 types de prestations :

- **Interprétariat par déplacement (oral) ;**
- **interprétariat par permanence (oral) ;**
- **interprétariat par téléphone (oral) ;**
- **interprétariat par vidéoconférence (oral).**

Objectifs

- Faciliter la communication entre les personnes étrangères ou d'origine étrangère et les professionnels des secteurs psycho-médico-sociaux (PMS) et administratifs ;
- Faciliter l'accès des personnes étrangères aux prestations de services ;
- Répondre aux demandes de traduction et d'interprétariat social provenant des services associatifs et publics ;
- Contribuer à la professionnalisation de l'interprétariat social en milieu social ;
- Représenter le secteur auprès des autorités fédérales et formuler des propositions politiques pour une optimisation de l'offre existante ;
- Viser une couverture géographique et tant centralisée que décentralisée ;
- Travailler à la reconnaissance du métier, par le biais d'un statut reconnu d'interprète social ;
- Développer des activités de sensibilisation (public, utilisateurs, politiques) ;
- Recruter des interprètes et traducteurs aptes, couvrant un grand nombre de langues ;
- Veiller sur la qualité de l'aide linguistique moyennant une procédure d'évaluation et de plainte, mais également par la formation (continue) des interprètes et traducteurs sociaux tout comme des services prestataires ;
- Sensibiliser les services prestataires sur l'importance de la communication interculturelle.

L'organe d'administration du SETISW s'est réuni à 3 reprises :
le 10 avril, le 18 septembre et le 11 décembre 2024.

L'Assemblée Générale s'est réunie le 12 juin 2024.
D'autres rencontres ont également eu lieu pour :

- *L'évaluation des collaborations avec les CRI : 8 janvier ;*
- *Travailler le règlement de travail : 27 mars ;*
- *L'anniversaire de la structure : 23 avril ;*
- *Le lancement du nouvel outil (Vocable) à l'occasion d'une conférence de presse : 19 septembre ;*
- *Envisager la poursuite de certaines lignes de subvention avec le Cabinet de l'Action sociale : 4 novembre.*

DISCRI – Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration)

Le CRIPEL détient deux mandats au sein du DISCRI. Il y est représenté à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'asbl. Le DISCRI a pour but d'apporter un appui technique, logistique et pédagogique aux Centres Régionaux d'Intégration qui en sont membres et de constituer un lieu de concertation et d'échanges de pratiques.

Ses missions

- Identifier les problématiques rencontrées par le secteur de l'intégration en Région wallonne, en général, et les CRI, en particulier ;
- Promouvoir le développement du secteur ;
- Stimuler le partage d'idées, de méthodes de travail et d'expériences au profit de tous ses membres en regard des missions du décret ;
- Élaborer et mettre en œuvre une concertation entre les CRI en vue de développer des positions communes pour répondre aux problématiques identifiées ;
- Faciliter la circulation d'informations concernant le secteur ;
- Travailler à l'élaboration d'outils communs en matière de gestion des ressources humaines, de pédagogie, de gestion administrative,…

En 2023, le DisCRI a continué à mettre en place ses actions qui font de lui un acteur clé dans le secteur de l'intégration. Il a ainsi contribué à jouer son rôle de structure d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration et aux opérateurs de terrain, notamment à travers :

- son expertise dans les programmes formatifs en andragogie et en citoyenneté ;
- la mise en place d'un observatoire et d'une coordination de l'offre et de la demande en alphabétisation et français langue étrangère en Wallonie ;
- le développement d'un Manuel à destination des ILI qui souhaitent mettre en place un projet interculturel ;
- son appui réflexif sur la thématique de la lutte contre le racisme et les discriminations ;
- son appui aux CRI pour compiler et formuler les recommandations du secteur en vue des élections de 2024 ;
- son rôle dans la concertation avec le secteur en vue de porter les revendications du secteur dans la réforme attendue du Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS) ;
- …

L'organe d'administration du DISCRI s'est réuni à 4 reprises : 1 mars, 6 septembre, 14 novembre et 13 décembre 2024. L'Assemblée Générale s'est réunie le 24 mai.

Le conseil de développement de la lecture publique

Le CRIPEL est membre du Conseil de Développement de la lecture publique.

L'objectif est d'apporter son expertise en tant qu'opérateur coordinateur des actions du réseau FLE liégeois. L'arrêté du décret relatif au développement des pratiques de lecture souligne que « L'activité du Conseil de développement de la lecture contribue à l'évaluation continue du plan quinquennal de développement et celle-ci en constitue une partie intégrante ».

L'objectif du réseau de la lecture publique est de tenir compte des points de vue des différents membres du Conseil de développement de la lecture publique afin de les intégrer dans le développement des pratiques et ce, au travers des priorités du plan de développement.

Les services de lecture publique sont membres de la plateforme FLE du CRIPEL. Ils proposent des actions liées à l'apprentissage du français. Dans ce cadre, la participation du CRIPEL au Conseil de développement trouve son intérêt dans la priorité 2 « La langue, un enjeu démocratique et culturel ». En effet, le développement des compétences langagières du public migrant est un élément significatif pour la participation au système démocratique.

En 2024, le Conseil s'est réuni à deux reprises le 4 juin et le 19 novembre.

CESE (Conseil économique, social et evironnemental de Wallonie)

Commission Action et Intégration Sociale élargie à la section « Intégration des Personnes Étrangères et d'Origine Etrangère ». Participation du CRIPEL dans cette commission à travers un mandat effectif visant à remettre des avis, à formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement ou sur des textes à portée générale ou stratégique et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire.

La Commission Consultative Sous Régionale de l'Instance BASSIN EFE de Liège

Le CRIPEL participe aux commissions.

a) C'est un lieu de :

- Mise en réseau des acteurs locaux de l'insertion socioprofessionnelle ;
- Réflexion sur l'offre de formation, en lien avec les demandes des bénéficiaires et les besoins socio-économiques ;
- Information et suivi des différents dispositifs en cours.

En lien étroit avec la IBEFE, elle vise aussi à :

- Assurer la prise en compte du point de vue des bénéficiaires dans les problématiques d'insertion socioprofessionnelle (concertation stagiaires-opérateurs) ;
- Proposer, en 2ème ligne, une résolution amiable des tensions pouvant survenir entre stagiaires et opérateurs de formation ou d'insertion (dispositif de médiation) ;
- Elaborer des recommandations ou des avis à soumettre à l'Instance Bassin et/ou à la Chambre compétente ;
- Suivre l'actualité politique, sociale et économique dans le camp de ses missions.

b) Commission Emploi-Interculturalité

Le CRIPEL a participé à 4 réunions : 16 mai, 28 juin, 12 septembre, 12 décembre.

Commission des Opérateurs de Formation et d'Insertion (COFI)

À la demande des opérateurs de formation-insertion du Bassin Huy-Waremme, l'Instance Bassin a mis en place la Commission des Opérateurs de Formation et d'Insertion, appelée COFI, en février 2018.

La commission est composée de 21 représentants, dont le CRIPEL.

Le CRIPEL a participé à 4 réunions en 2023 : 14 mars, 11 avril, 10 septembre, 12 décembre.

CALIF – Coordination d'Associations Liégeoises d'Insertion et de Formation

L'ASBL rassemble, dans un esprit pluraliste, des associations et des services de l'insertion sociale et professionnelle. Elle œuvre en réseau avec comme but de mutualiser des moyens pour professionnaliser le secteur de l'ISP avec les acteurs locaux.

Le CRIPEL est membre et participe aux AG. 4 réunions ont eu lieu en 2024 :
23 février, 14 mai, 25 septembre, 19 décembre.

Devenir Propriétaire solidaire

La campagne « Devenir propriétaire solidaire » a été mise en place en 2018 afin de favoriser l'accès au logement pour des personnes.

Le diagnostic à l'origine de la mise en place de ce projet constatait qu'à Liège :

- le parc locatif est principalement privé ;
- il y a une augmentation du coût des loyers ;
- il y a de la discrimination à l'égard de certains publics précarisés ;
- il y a de très longues listes d'attente pour les logements sociaux ;
- il y a un manque de services en charge de l'accompagnement social dans le logement.

Face à cette situation, la campagne est un nouvel outil pour déstigmatiser les publics précarisés et refonder la solidarité au niveau local par un travail en réseau intersectoriel.

Les objectifs sont les suivants :

- améliorer l'accès au logement pour des publics précarisés en captant plus de « propriétaires solidaires » ;
- favoriser le respect des critères de salubrité ;
- sensibiliser à la non-discrimination et déstigmatisation.

Ce projet pilote a été lancé en septembre 2018. Le CRIPEL a été partie prenante dans la construction et le lancement du projet.

Le plan d'action pour atteindre les objectifs s'articule autour de 4 axes :

- la transversalité et la collaboration des services partenaires ;
- le captage de propriétaires solidaires ;
- l'accompagnement des locataires et des propriétaires
- la communication.

2 rencontres : 5 mars et 15 mai

Conseil de la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité

Le Conseil de la Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité donne des avis au Gouvernement, à sa demande ou d'initiative, sur toute question relative au décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité et à son application, notamment l'octroi de subventions.

Il est composé de représentants de l'administration et d'experts issus de la société civile et du monde académique, dont le CRIPEL.

Le Conseil a pour missions :

- Remettre chaque année une proposition d'appel à projets ;
- Remettre un avis au Gouvernement sur :
- La sélection des projets dans le cadre des appels à projets (annuels et label) ;
- Le renouvellement ou le retrait du label précédemment attribué à un projet ;
- Le projet de campagne de sensibilisation à la lutte contre le racisme ;
- Toute question relative au décret soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement (par exemple les priorités de l'appel à projets, etc.) ;
- Remettre un rapport d'activités chiffré au Gouvernement ;
- Procéder à l'évaluation de l'application du décret et communiquer cette dernière au Gouvernement.

En 2024, le Conseil s'est réuni à 4 reprises : 7 mars, 28 mars, 3 avril, 18 avril.

Projet URBACT - Weldi (Welcome and Empowerment for Local Dignified Integration)

Le réseau WELDI, composé de 10 communautés urbaines (Albacete (Sp), Avellino (It), Cluj (Ro), Fundão (Pt), Liège (Be), Seine-Saint-Denis (Fr), Sosnowiec (Po), Timisoara (Ro) et Utrecht (NL).

Dirigées par Utrecht, le réseau s'engage à construire des sociétés inclusives et résilientes en promouvant des politiques qui accueillent et soutiennent les migrants. Le réseau vise à s'assurer que les migrants surmontent les obstacles à l'accès à leurs droits fondamentaux. Les membres de ce réseau ont uni leurs forces pour placer les droits de l'homme au cœur de leurs stratégies. Leur objectif est de développer des approches innovantes et dignes pour accueillir les nouveaux arrivants.

La ville de Liège fait partie du réseau Weldi et le CRIPEL fait partie du Urbact Local Group. En effet, si l'accueil des migrants est une compétence fédérale (FEDASIL), l'intégration une compétence régionale (CRIPEL), et si l'interculturalité relève principalement de la Fédération Wallonie Bruxelles, les autorités communales ont un rôle fondamental à jouer dans la coordination des politiques et peuvent exercer un rôle de facilitateur.

Plusieurs réunion se sont déroulées en 2024 où le CRIPEL a pris une part active : le 29 janvier (GT ISP), les 16, 17 et 18 septembre (réunion transnationale à Liège avec visite du CRIPEL et du potentiel One-Stop-Shop), le 27 novembre (GT santé mentale), le 2 décembre (présentation des projets semblables à la carte ardente) et le 18 décembre (concertation Ville, CPAS, CRIPEL).

Cellule de Sécurité Intégrale Locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme de la Ville de Liège (CSIL-R Stratégique)

Conformément à la législation du 30 juillet 2018 portant sur l'obligation du Bourgmestre de créer au sein de sa commune une Cellule de Sécurité Intégrale Locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, le CRIPEL participe à la CSIL-R stratégique de la Ville de Liège depuis sa création.

Cette cellule est autant un lieu d'information des partenaires sur l'état de situation de l'extrémisme en région liégeoise qu'un lieu de concertation sur les actions, notamment de prévention, qui peuvent être développées en partenariat avec les acteurs locaux. A ce titre, le CRIPEL et la Ville de Liège collaborent de longue date pour l'organisation de formations sur le radicalisme, l'extrémisme et la polarisation.

Depuis 2022, le CRIPEL s'est également impliqué à la « Table socio-préventive Radicalisme ». L'objectif de ce groupe de travail est de se positionner en soutien à la CSIL-R opérationnelle afin de mobiliser les ressources des partenaires du réseau afin de réaliser le diagnostic psycho-social, mener l'accompagnement socio-préventif et assurer une orientation adéquate vers des organismes compétents pour les personnes accompagnées par le service prévention radicalisme de la Ville.

Le CRIPEL a participé à deux tables rondes socio-préventives (4/4 et 8/10), ainsi qu'à une réunion du groupe de travail "City Prev" lors de la séance inaugurale de la Chaire interuniversitaire en islamologie le 12 décembre. Il n'y a pas eu de réunion annuelle de la CSIL-R Stratégique en 2024.

Commission MENA du Délégué Général aux Droits de l'Enfant

Le déploiement du projet HYMA a engendré un travail de réseau important avec toute une série d'opérateurs avec lesquels le CRIPEL n'était pas habitué à collaborer. Si les Hubs du projet ont permis d'initier une concertation sur le territoire de Liège Huy Waremme, il était également important de s'impliquer dans les structures de concertation existantes. C'est pourquoi, nous avons répondu favorablement à l'invitation du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Solaÿman Laqdim, de rejoindre la commission MENA qu'il organise. Ces réunions rassemblent des institutions comme Fédasil, le service des tutelles, le cabinet asile et migration de la Secrétaire d'Etat, la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Mentor jeunes, Child focus, la Concertation Wallonne MENA, ATF MENA, Espéranto… C'est un lieu d'échange d'informations sur les grandes tendances liées à l'actualité MENA, mais également un lieu de concertation qui peut permettre le cas échéant de nourrir le plaidoyer afin d'améliorer la situation des MENA en Belgique.

En 2024, le CRIPEL a participé à trois réunions (18/03, 05/09, 12/12).

Conseil de prévention de l'aide à la jeunesse de la division de Liège

Institué par le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, le conseil de prévention a pour mission de stimuler et coordonner la prévention sur le territoire de la division, soit les missions suivantes:

- Établir un diagnostic social;
- Élaborer, sur la base du diagnostic social, une proposition de plan d'actions triennal et d'affectation du budget disponible;
- Favoriser la concertation et la collaboration de l'ensemble des acteurs en matière de prévention;
- Informer et, le cas échéant, interpeller les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir au sujet de toute condition défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale;
- Dresser tous les trois ans un bilan des actions menées et procéder à une évaluation de la prévention.

Ce conseil rassemble notamment des représentants de tous les services de l'Aide à la jeunesse ainsi que tout autre service pertinent comme les PCS, CPAS, l'ONE, les réseaux en santé mentale, les facilitateurs enseignement/aide à la jeunesse…

En 2024, le CRIPEL a participé à 4 réunions (18/03, 29/04, 06/05, 18/11).

La participation au Conseil de prévention fait également écho au déploiement du projet HYMA où le CRIPEL est devenu invité permanent par vote de la CP du 18/09/2023.

Nuit blanche contre listes noires

Une nuit blanche festive et culturelle contre les idées d'extrême droite.

Cette action, mise en place par l'asbl La Cible, a rassemblé tous les lieux culturels et associations liégeoises qui souhaitent lutter contre les idées d'extrême droite.

Ces réunions ont permis de mettre en place une première soirée le 07 juin sur l'esplanade du B3, et toute une programmation d'activités en octobre 2024.

Le CRIPEL a participé à 3 réunions les 14 février, 20 mars et 22 mai.

Liège, ville hospitalière

Le CRIPEL fait partie du collectif "Liège hospitalière".

Celui-ci s'est réuni pour une assemblée générale, le 20 novembre 2024, lors de laquelle les points suivants ont été évoqués :

Point sur le projet WELDI ;

Actualités du secteur ;

Actualité communale post-électorale ;

Consolidation des sous-groupes du Collectif ;

Suite des travaux du Collectif.

ACTIONS TRANSRÉGIONALES

Les intercentres sont constitués de représentants de tous les CRI. Leur objectif est double : d'une part, permettre une meilleure connaissance et des échanges sur les pratiques des C.R.I. sur certains thèmes et, d'autre part, participer à l'identification et l'élaboration de démarches et pratiques communes performantes en matière d'intégration des migrants, tout en respectant les spécificités des territoires de chacun des CRI.

En 2024, 9 groupes intercentres ont poursuivi leur travail commun d'échanges, de réflexions et d'actions autour de leurs thématiques. Les chargés de projet du DISCRI ont assuré l'accompagnement méthodologique et pédagogique de ces groupes.

L'Intercentre "Direction" s'est réuni à 16 reprises.

L'Intercentre « Coordination des CRI » s'est réuni à 10 reprises.

L'Intercentre « Coordination administrative et financière » s'est réuni à 4 reprises.

L'Intercentre « 1ère ligne » s'est réuni à 10 reprises.

L'Intercentre « Accompagnement des Opérateurs de Terrain » s'est réuni à 5 reprises.

L'Intercentre « Formations » s'est réuni à 5 reprises.

L'Intercentre « Apprentissage de la langue » s'est réuni à 7 reprises.

L'Intercentre « Citoyenneté » s'est réuni à 4 reprises.

L'Intercentre « Insertion Socioprofessionnelle » s'est réuni à 3 reprises.

Par ailleurs des groupes de travail se sont également mis en place en vue d'explorer des thématiques plus spécifiques comportant un délivrable à caractère pédagogique et/ou méthodologique. Il s'agit des GT suivants :

- **Le Groupe de Travail « Application parcours d'intégration » mis en place par l'Intercentre « 1ère ligne », s'est réuni une fois en 2024 ;**
- **Le Groupe de Travail « Mobilité » s'est réuni à 2 reprises en 2024. Ce Groupe de Travail est rattaché à l'Intercentre « ISP » ;**
- **Le Groupe de Travail « Suivi de la formation pour formateur·trices de formateur·trices à la citoyenneté » (FOFOFO) s'est réuni à 5 reprises en 2024. Ce Groupe de travail est rattaché à l'Intercentre « Citoyenneté ».**

Le rapport d'activités et le rapport moral complet du DISCRI est disponible à la demande au CRIPEL.

CRIPEL a.s.b.l.

Place Xavier Neujean 19b - 4000 Liège
Tél. : 04 220 01 20
Email : secretariat@cripel.be
www.cripel.be

www.enmieux.be
Cofinancé par l'Union européenne
Avec le soutien de
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
Wallonie
SPW Service public de Wallonie
Province de Liège Social
Liège